

MODÈLE DE DEMANDE D'APPROBATION DU PDG DE GBFF



TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU DES ACRONYMES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Résumé du projet *	4
Description générale du projet.....	5
PRESENTATION DU PROJET	7
A. Changements par rapport à la demande du PPG	7
B. Justification du projet.....	Error! Bookmark not defined.
C. Description du projet.....	28
Risques pour la mise en œuvre du projet	52
D. Alignement sur les stratégies de programmation et les priorités nationales/régionales...	58
E. Exigences politiques	65
Égalité des sexes et autonomisation des femmes *:	65
Engagement des parties prenantes *	66
Secteur privé	68
Garanties environnementales et sociales	68
F. Autres exigences	68
Gestion des connaissances*	68
Avantages socio-économiques	68
ANNEXE A: TABLEAUX DE FINANCEMENT	70
Tableau du financement total du GEF.....	70
Subvention pour la préparation de projets (PPG).....	70
Éléments du domaine d'actions.....	71
Cofinancement confirmé pour le projet, par nom et par type*	71
ANNEXE B: APPROBATIONS	72
Lettre d'approbation	72
ANNEXE C: CADRE DES RÉSULTATS DU PROJET *	73
ANNEXE D: ÉTAT DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR LA PRÉPARATION DE PROJETS (PPG)	83
ANNEXE E: CARTE ET COORDONNÉES DU PROJET *	83
ANNEXE F: DOCUMENTS RELATIFS AUX GARANTIES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES, Y	88
COMPRIS LA NOTATION.....	88
ANNEXE G: TABLEAU BUDGÉTAIRE	89

Tableau des acronymes

ANPN	<i>Agence Nationale des Parcs Nationaux --National Natural Park Agency</i>
AGAFI	<i>Association Gabonaise des Femmes Indigènes (Gabonese Association for Indigenous Women)</i>
CER	<i>GEF CEO Endorsement Request - Demande d'approbation du PDG du GEF</i>
CTF	<i>Conservation Trust Fund - Fonds fiduciaire pour la conservation</i>
DGF	<i>Direction Générale des Forêts -Directorate General for Forests</i>
DGEPN	<i>Direction Générale de l'Environnement et pour la Protection de la Nature - Directorate-General for the Environment and Nature Protection</i>
EA	<i>Executing Agency - Agence d'exécution</i>
FPBG	<i>Fond pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon – the PFP Conservation Trust Fund</i>
GBFF	<i>Global Biodiversity Framework Fund - Fonds-cadre mondial pour la biodiversité</i>
GoG	<i>Government of Gabon - Gouvernement gabonais</i>
GWP	<i>(GEF) Global Wildlife Program - Programme mondial pour la faune et la flore</i>
HWC	<i>Human-Wildlife Conflict - Conflits Homme-Faune</i>
IPLC	<i>Indigenous People and Local Communities - Peuples autochtones et communautés locales</i>
KMGBF	<i>Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework - Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal</i>
MEF	<i>Ministère des Eaux et Forêts --Ministry of Water and Forests</i>
METT	<i>(Protected Area) Management Effectiveness Tracking Tool - Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (zone protégée)</i>
MPERNFM	<i>Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, des Forêts et de la Mer --Ministry of the Protection of the Environment and Natural Resources, Forestry and the Sea</i>
NBSAP	<i>National Biodiversity Strategies and Action Plans - Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité</i>
OECM	<i>Other Effective Area Based Conservation Measures - Autres mesures efficaces de conservation par zone</i>
PA	<i>Protected Area, synonymous with Protected Conservation Area in Gabon - Aire protégée, synonyme d'aire de conservation protégée au Gabon</i>
PCA	<i>Protected Conservation Area, synonymous with Protected Area in Gabon - Aire de conservation protégée, synonyme d'aire protégée au Gabon</i>
PFP	<i>Project Finance for Permanence - Financement de projets pour la permanence</i>
PMU	<i>Project Management Unit - Unité de gestion de projet</i>
PSC	<i>Project Steering Committee - Comité de pilotage du projet</i>
RIL	<i>Reduced Impact Logging – Exploitation à faible impact</i>
REPALEG	<i>Réseau des Populations Autochtones et Communautés Locales du Gabon--Gabon Network of Indigenous Peoples and Local Communities</i>
TNC	<i>The Nature Conservancy – the project executing agency l'agence d'exécution du projet</i>
WWF US	<i>World Wildlife Fund – the project implementing agency l'agence de mise en œuvre du projet</i>

Informations générales sur le projet

Titre du projet:	"S'attaquer aux obstacles en suspens et tirer parti de mécanismes financiers durables pour atteindre la cible 3 au Gabon"		
Région:	Afrique	ID du projet GEF:	11512
Pays:	Gabon		
Agence(s) du GEF:	WWF US	GEF Agency Project ID:	G0054
Entité(s) chargée(s) de l'exécution du projet et type :	The Nature Conservancy	CSO	
Domaine(s) d'intervention du GEF):	Biodiversité	Date de soumission :	1er avril 2024
Type de fonds fiduciaire :	GBFF	Durée du projet (mois)	48
Subvention du projet GEF : (a)	\$1,364,496	Projet GEF non subventionné (b)	
Frais d'agence Subvention: (c)	122,804	Redevance(s) d'agence Non-subvention : (d)	
Frais d'agence Subvention : (a+b+c+d)	1,487,300	Total Cofinancement	
Montant PPG (e):	29,000	Frais d'agence du PPG(f):	2,610
Total des ressources du GEF (a+b+c+d+e+f)	1,518,910		
Balisess du projet :	☒ Soutien aux IPLC * ☐ Financement mixte Contributions à la mise en œuvre de la : ☐ GBF Cible 1 ☐ GBF Cible 2 ☒ GBF Cible 3 ☒ GBF Cible 4 ☐ GBF Cible 5 ☐ GBF Cible 6 ☐ GBF Cible 7 ☐ GBF Cible 8 ☐ GBF Cible 9 ☐ GBF Cible 10 ☐ GBF Cible 11 ☐ ☐ GBF Cible 12 ☐ GBF Cible 13 ☐ GBF Cible 14 ☐ GBF Cible 15 ☐ GBF Cible 16 ☐ GBF Cible 17 ☐ GBF Cible 18 ☒ GBF Cible 19 ☐ GBF Cible 20 ☒ GBF Cible 21 ☒ GBF Cible 22 ☒ GBF Cible 23		
Marqueurs de Rio **			
- Atténuation du changement climatique	☒ Pas de contribution (0) ☐ Objectif significatif (1) ☐ Objectif principal (2)		

- Adaptation au changement climatique	☒ Pas de contribution (0) ☐ Objectif significatif (1) ☐ Objectif principal (2)
- Biodiversité	☐ Pas de contribution (0) ☐ Objectif significatif (1) ☒ Objectif principal (2)
- La Dégradation des sols	☒ Pas de contribution (0) ☐ Objectif significatif (1) Objectif principal ☐ Objectif principal 2)

* Résumé du projet*

Fournir une brève description du projet (max. 2 000 caractères, environ ½ page)

Le Gabon est le deuxième pays le plus boisé au monde et abrite une riche biodiversité. L'insuffisance du financement à long terme des aires protégées (PA) et la diminution du soutien du public aux PA en raison des conflits Homme-Faune (HWC) sont deux obstacles majeurs à la réalisation de la cible 3. Le projet GEF-7 Enduring Earth (« EE ») (GEF ID 11014) développe un Projet de Financement pour la Permanence (« PFP ») au Gabon pour assurer le financement à long terme des aires protégées. La réduction des HWC est une priorité absolue pour le gouvernement gabonais (GoG), et ce projet GBFF intégrera la gestion des HWC dans le PFP afin d'éliminer les principaux obstacles à la réalisation de la cible 3.

Presque toutes les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des aires protégées du Gabon sont confrontées à la problématique HWC, ce qui érode le soutien des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) à l'égard des aires protégées. Les nouvelles aires protégées ou l'extension des aires protégées existantes peuvent exacerber le problème des HWC et accroître la détresse des communautés¹. Ce projet GBFF aidera à atteindre la cible 3 en développant une stratégie nationale des HWC et en intégrant les HWC dans le PFP du Gabon (Composante 1) et en soutenant les actions HWC conçues par les IPLC et les approches de coexistence dans quatre AP (Composante 2). TNC co-exécutera le projet avec le projet GEF-7 EE et incorporera la gestion des HWC dans les plans de conservation et de financement du PFP, ainsi que dans les mécanismes de mise en œuvre (le Fonds fiduciaire pour la conservation du PFP), afin d'assurer le financement de cette question importante.

La co-conception et la mise en œuvre des HWC avec l'IPLC devraient améliorer la contribution de l'IPLC aux décisions de gestion et renforcer la communication et la confiance entre l'IPLC et les gestionnaires d'aires protégées, par rapport à la situation de référence actuelle, augmentant ainsi l'efficacité de la gestion (mesurée par le METT) des aires protégées terrestres et marines (1 023 700 et 96 500 ha respectivement). La gestion des HWC par l'IPLC améliorera la gestion d'au moins 14 000 ha de zones situées en dehors des aires protégées et qui sont essentielles pour la connectivité avec le système d'aires protégées. TNC exécutera les deux projets.

¹ Gross E, Jayasinghe N., Brooks A., Polet G., Wadhwa R. and Hilderink-Koopmans F. (2021) A Future for All: The Need for Human-Wildlife Coexistence. (WWF, Gland, Switzerland).

Description du projet

Objectif du projet *:	Améliorer la gestion des aires protégées et conservées au Gabon en intégrant une stratégie nationale HWC dans le mécanisme financier du PFP et en gérant les conflits homme-Faune dans des sites clés.					
Composantes du projet	Type de composant	Résultats du projet	Réalizations du Projet	Fonds fiduciaire	(en dollars)	
					Financement du projet par le GEF	Co-financement
Composante 1. Conditions favorables à l'amélioration de la conservation des zones protégées et de la gestion des HWC au Gabon.	Assistance technique	1.1 Stratégie nationale sur les HWC à l'intérieur et à proximité des aires protégées, fondée sur des données probantes, pilotée par les parties prenantes et tenant compte des sexospécificités. 1.2 PFP / CTF Renforcé pour la conservation Conservation basée sur les zones protégées et Gestion des HWC	1.1.1 Stratégie nationale sur les HWC dans et autour des aires protégées, fondée sur des données probantes, pilotée par les parties prenantes et tenant compte de la dimension de genre, sur la base d'études scientifiques et de l'engagement des parties prenantes. 1.1.2 Soutenir la création d'une commission nationale chargée de gérer les HWC avec un panel de parties prenantes pour la conseiller. 1.2.1 La gestion des HWC est intégrée dans le PFP et le CTF, et dans les instruments de gouvernance des zones protégées - y compris le plan de conservation, le plan de financement et les opérations, plan de conservation, plan de financement, manuel(s) opérationnel(s), plans de capacité institutionnelle et plans de collecte de fonds.	GBFF	\$260,406.60	
Composante 2. Solutions HWC dirigées par IPLC	Investissement	2.1. Amélioration de la coexistence entre les humains et les principales espèces sauvages en conflit	2.1.1 Fondée sur une stratégie, tenant compte de la dimension de genre, des mesures préventives de lutte contre les HWC et approches pour la coexistence entre l'homme	GBFF	\$874,465.80	

		dans certaines zones, grâce à des approches sensibles à la dimension de genre, des approches fondées sur des données probantes et tenant compte de la dimension de genre	et la faune sont testées, pilotées et avec l'IPLC dans les zones géographiques ciblées. 2.1.2 Fondée sur une stratégie, sensible à la dimension de genre, des mesures adaptées à la protection de la faune et de la flore sauvages et des mesures de coexistence entre l'homme et la faune sauvage ont été testées, expérimentées et étendues, par exemple la micro-assurance, l'aide, les mécanismes basés sur les récompenses.			
Composante 3 : Gestion de la connaissance & Communication et gestion de la connaissance	Assistance technique	3.1 Enseignements tirés et diffusés	3.1.1 Des études de cas et d'autres Matériel pour présenter et partager les enseignements tirés	GBFF	\$51,642.60	
Composante 4 : Projet M&E	Assistance technique	4.1 Les données de suivi et d'évaluation des projets contribuent à une prise de décision efficace et à une gestion adaptative des projets.	4.1.1. Rapports réguliers et évaluation indépendante des projets	GBFF	\$53,936.00	
Sous-total					\$1,240,451	
Coût de gestion du projet (PMC))*** *** Si le montant demandé est supérieur aux limites, un menu contextuel doit s'ouvrir pour permettre à l'Agence de fournir une explication. ***					\$124,045	\$163,739
Coût total du projet					\$1,364,496	\$163,739

Descriptif du projet

A. Changements par rapport à la demande du PPG

Veuillez décrire et justifier toute modification majeure apportée à la conception du projet, y compris aux éléments présentés dans la demande de PPG, afin de satisfaire aux critères de sélection suivants du GBFF :

Il y a deux changements importants entre le présent document d'approbation du PDG du Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) et la demande de PPG soumise au GEF.

1. Ce document de demande d'approbation du PDG (CER) reconnaît que l'une des quatre aires protégées du projet est une aire marine protégée (AMP), ce qui modifie la contribution de l'indicateur fondamental du GEF du projet. Le projet améliorera l'efficacité de la gestion de 1 023 700 ha d'aires protégées terrestres et de 96 500 ha d'aires marines protégées (soit une augmentation de 23 700 ha au titre de l'indicateur fondamental 1.2 et de 96 500 ha supplémentaires au titre de l'indicateur fondamental 2.2 depuis la demande d'approbation du PPG). Les 96 500 ha correspondent à la superficie totale du parc national de Mayumba, qui est une AMP désignée par [protectedplanet.net](https://www.protectedplanet.net)². La zone terrestre du parc comprend des populations d'éléphants, de buffles, de gorilles, de sitatungas (antilopes) et de crocodiles. Mayumba a été l'un des premiers sites où l'ANPN a expérimenté la gestion des HWC en utilisant des clôtures électriques, des cartouches de piment, ainsi que la planification et la sensibilisation aux HWC dans les couloirs de déplacement des éléphants. Les défis liés aux HWC persistent dans la région, comme en témoignent les 330 plaintes formelles liées aux HWC entre 2022 et 2024.
2. Les recherches menées dans le cadre de l'élaboration de cette CER ont révélé que la population des communautés entourant les aires protégées est inférieure aux estimations initiales. Par conséquent, le nombre de bénéficiaires du projet a été réduit de 10 000 à 7 000 (50 % d'hommes et 50 % de femmes). Des données plus précises sur la population seront recueillies dans le cadre d'une étude socio-économique qui sera réalisée au titre de la composante 2 du projet dans le cadre du démarrage du projet.

B. Justification du projet

Problématique environnementale

Les forêts tropicales humides, qui font partie du biome forestier du bassin du Congo, couvrent environ 85 % de la superficie du Gabon. Le Gabon est connu pour sa faune emblématique et menacée, comme les éléphants de forêt, les gorilles des plaines, les chimpanzés et diverses espèces d'oiseaux. Le Gabon a mis en place un réseau de parcs nationaux et de zones protégées afin de préserver sa biodiversité et son patrimoine naturel. Presque toutes les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des parcs nationaux sont sujettes à des conflits avec la faune. Les conflits Homme-Faune menacent à la fois les populations d'animaux sauvages, la vie et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, ce qui a un impact négatif sur les revenus et la sécurité alimentaire des communautés touchées et engendre des

² <https://www.protectedplanet.net/301850> (dernière visite le 18/4/24)

perceptions négatives à l'égard de la faune. Les conflits Homme-Faune sont de plus en plus fréquents au Gabon en raison de l'augmentation de la population humaine. Depuis 2021, le ministère gabonais des Forêts et de la Faune a enregistré 5 000 plaintes par an, ainsi que 30 décès et 60 attaques physiques.

La création de nouveaux parcs ou l'extension des parcs existants et des zones conservées, ainsi que la gestion des parcs, si elles ne sont pas entreprises avec soin, peuvent exacerber ces conflits et accroître la détresse et la frustration des communautés. Si l'on ne s'attaque pas aux HWC, on risque de réduire les efforts de protection des espèces qui ont souvent besoin de vastes zones, souvent en dehors des limites des aires protégées (AP), pour survivre, ainsi que le soutien du public aux AP et à la conservation dans son ensemble. Le gouvernement gabonais et TNC sont en train de développer un Projet de Financement Permanent (PFP) (dans le cadre du projet GEF-7 « Enduring Earth », GEF ID 11014) afin de garantir des ressources financières suffisantes et prévisibles à plus long terme pour soutenir la gestion des aires conservées au niveau des sites et des systèmes. Cependant, la question des conflits Homme-Faune est une priorité absolue du gouvernement et doit être traitée de manière plus approfondie dans le PFP et les travaux associés, car les impacts continus de la faune sur la vie, les biens et les moyens de subsistance ont contribué à la perte de l'appui des IPLC pour la conservation basée sur les zones. En tant que tel, ce projet GBFF est proposé pour aider à surmonter cet obstacle et à atteindre plus efficacement les objectifs de la cible 3.

Il existe des obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre de la gestion des HWC à de nombreux niveaux :

- traditionnellement, la consultation et l'inclusion des communautés dans les décisions et les actions de conservation entreprises dans les zones à risque pour les éléphants ont été limitées ;
- un mauvais aménagement du territoire a entraîné la mise en place d'activités agricoles et d'autres activités de développement dans des zones qui entrent en conflit avec les habitudes de la faune et de la flore ;
- le financement disponible et les capacités en ressources humaines pour la gestion des aires protégées et des HWC sont limités, pendant que les objectifs de conservation ne sont pas une priorité pour le gouvernement.

Les tendances en matière de HWC et les expériences des communautés autour des aires protégées indiquent qu'une attention et une analyse supplémentaires sont nécessaires pour relever ces défis, y compris des données sur des espèces sauvages spécifiques associées aux pertes de vies humaines afin d'assurer la réalisation des objectifs de la cible 3.

Récits futurs

Les facteurs de changement suivants pourraient influencer sur les taux de conflits entre l'homme et la faune, et donc sur le soutien du public à la réalisation des objectifs de la cible 3 au Gabon à moyen et long terme :

- 1) **Le changement climatique.**³ On observe déjà une augmentation des températures et il semble que les événements météorologiques extrêmes seront plus nombreux dans un avenir proche ou à moyen terme au Gabon ; on s'attend à des changements dans les régimes de précipitations, ce qui pourrait entraîner une augmentation des sécheresses et des incendies de forêt. Ensemble, ces changements peuvent avoir un impact sur l'agriculture, la disponibilité de l'eau et la santé de l'ensemble de la population. Le Gabon est également exposé au risque d'élévation du niveau de la mer, qui pourrait entraîner des inondations dans les zones côtières (ce qui accroîtrait la vulnérabilité des communautés côtières en général, mais compliquerait potentiellement les efforts visant à poursuivre l'agriculture de subsistance dans les zones touchées). Le changement climatique pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en nourriture de la faune, y compris les éléphants et d'autres espèces impliquées dans les HWC, ce qui pourrait contribuer à l'augmentation du nombre de conflits avec les humains. Dans l'ensemble, le changement climatique pourrait exacerber ou accélérer les autres facteurs mentionnés ci-dessous.
- 2) **Augmentation du nombre d'animaux sauvages.** Des populations relativement saines (et croissantes) d'espèces sauvages menacées, notamment d'éléphants (en raison des améliorations apportées à la gestion des aires protégées, par exemple dans le cadre des interventions de ce projet et de celles du projet EE, PFP du GEF-7) pourraient entraîner une augmentation de l'incidence des conflits entre l'homme et la faune sauvage.
- 1) **L'urbanisation.** Le pays a l'un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Afrique (89,7 %) et ce taux devrait atteindre 92 % et 95 % d'ici 2030 et 2050, respectivement, entraînant ainsi une diminution de la population dans les zones rurales, ce qui pourrait accroître le fardeau de la gestion des HWC pour ceux qui restent dans les zones urbaines. Si l'urbanisation n'est pas aussi intense que prévu, la recherche de solutions en matière de protection de l'environnement sera d'autant plus motivée que le risque de conflit affectant un plus grand nombre de personnes augmentera, toutes choses étant égales par ailleurs. Quoi qu'il en soit, il y aura toujours des conflits avec ceux qui restent, ce qui en fait une question cruciale quelle que soit la dynamique de la population. Il est à noter qu'avec une population rurale agraire relativement petite, composée principalement de femmes, d'enfants et de personnes âgées (car de nombreux hommes et jeunes couples migrent vers les centres urbains pour trouver un emploi), il peut être plus difficile d'administrer des structures de gestion des HWC sur de grandes surfaces (par exemple, des clôtures).
- 2) **Augmentation de l'agro-industrie dans les zones rurales.** La croissance de sous-secteurs économiques tels que l'agro-industrie et la transformation du bois promet de générer à terme davantage d'emplois (dans les zones rurales). Cela pourrait contrecarrer (dans une certaine mesure) les effets de l'urbanisation sur les populations humaines dans les zones cibles et introduire la possibilité d'une nouvelle source de conflits entre l'homme et la faune.

Tous les scénarios futurs décrits ci-dessous supposent que l'efficacité de la gestion des aires protégées augmentera avec le déploiement du projet GEF 7 (Enduring Earth, GEF ID 11014) et des ressources du projet Gabon Finance for Permanence (PFP), et il est donc probable que les

³ [Gabon - Summary | Climate Change Knowledge Portal \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/fr/gabon/summary)

principales populations de faune sauvage seront maintenues et peut-être même augmentées, ce qui accroîtra les possibilités d'interface homme-faune sauvage et de HWC.

Récit 1

Diminution de la population dans les zones rurales en raison de l'urbanisation, de l'augmentation de la faune et de la flore, et d'un changement climatique minimal. Avec une population plus faible / des niveaux d'augmentation de la population plus faibles, la pression sur l'écosystème reste stable, y compris le pâturage, la collecte de bois de chauffage, le braconnage de la faune. Cela permet de développer des pratiques durables avec les communautés locales vivant à proximité des zones protégées ciblées. L'augmentation plus lente des projections climatiques (plus chaudes, plus sèches) peut exercer une certaine pression, lentement croissante, sur l'émigration vers les villes et la côte, ce qui se traduira par une diminution encore plus importante des populations. La fréquence et l'intensité des incendies pourraient rester stables. Dans tous les cas, il y aura toujours un conflit avec ceux qui restent malgré les schémas de migration humaine, ce qui en fait une question critique en ce qui concerne l'intégrité des aires protégées, la circonscription locale pour la conservation, quelle que soit la dynamique de la population. En effet, dans ce scénario, le fardeau de la gestion des HWC pourrait incomber à un plus petit nombre d'individus, qui pourraient avoir du mal à y faire face avec moins de ressources humaines. Il convient de noter qu'avec une population rurale agraire relativement petite, composée principalement de femmes, d'enfants et de personnes âgées (car de nombreux hommes et jeunes couples migrent vers les centres urbains pour trouver un emploi), il pourrait être plus difficile d'administrer des structures de gestion des HWC sur de grandes superficies (par exemple, des clôtures) si l'urbanisation se poursuit comme prévu. D'un autre côté, une pression démographique plus faible associée à un climat relativement stable pourrait permettre aux aires protégées de prospérer et de fournir de la nourriture et un habitat aux espèces sauvages impliquées dans les HWC. Il pourrait en résulter moins d'intrusions dans les habitats humains, et par conséquent, une infrastructure de gestion des HWC coûteuse ou exigeant une main-d'œuvre importante est nécessaire pour éviter les conflits.

La perspective de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur de l'agro-industrie pourrait créer un nouveau front pour les conflits entre l'homme et la faune, augmentant ainsi le nombre d'incidents.

Récit 2

Diminution de la population, augmentation de la faune et de la flore, augmentation du changement climatique, y compris des inondations et des sécheresses sévères. Alors que le Gabon importe une grande partie de sa nourriture des pays voisins, une augmentation des impacts du changement climatique pourrait réduire les approvisionnements alimentaires ainsi que les opportunités économiques et pourrait forcer les personnes qui se sont installées dans les centres urbains à retourner dans leurs communautés ou dans les zones rurales. D'un autre côté, le changement climatique pourrait également entraîner une urbanisation accrue en raison des pressions qui s'exercent sur les zones rurales, ainsi qu'une migration loin des zones côtières inondées en cas d'élévation du niveau de la mer. Par ailleurs, le changement climatique pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en nourriture des espèces sauvages, y compris celles qui sont impliquées dans les HWC. Toutes choses égales par ailleurs, le changement climatique augmentera les pressions exercées sur les communautés rurales, d'où la nécessité de collaborer avec elles

pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion des HWC plus robustes. Dans ce scénario, il y a un risque beaucoup plus élevé que les conflits continus fassent échouer les efforts de conservation, y compris les efforts pour atteindre la cible 3, et risquent de submerger les efforts du gouvernement gabonais pour traiter la question cruciale de HWC.

Conclusions

Dans les deux scénarios, la résolution des conflits entre l'homme et la faune reste essentielle aux efforts visant à améliorer l'efficacité des zones protégées et à réaliser les ambitions de la cible 3. En ce qui concerne la résilience des mesures du projet aux changements futurs des facteurs de HWC, il sera tenu compte de la composition démographique des communautés locales (y compris la composition et les capacités des hommes et des femmes) lors de l'élaboration des mesures de lutte contre les HWC, afin de prendre en compte les défis éventuels liés à l'entretien et à la durabilité des interventions envisagées dans le cadre de la composante 2. L'intégration de HWC dans les instruments de fonctionnement de la PFP permettra au financement de se concentrer sur le thème de HWC au fil du temps, ce qui favorisera la durabilité des mesures financées par le projet et leur reproduction/agrandissement. Les instruments régissant l'utilisation de ces fonds (par exemple, le plan de conservation ; les instruments directeurs pertinents du CTF) permettront une réévaluation périodique pour tenir compte des changements occasionnés par les facteurs susmentionnés.

Base du projet

Zones protégées Référence

Le Gabon s'est engagé à soutenir l'agenda 30x30 pour la biodiversité dans le cadre de la Coalition de Haute Ambition pour la Nature et les Peuples et a récemment fait part de son intérêt à assurer la protection à perpétuité de 30 % de ses océans, de ses terres et de ses écosystèmes d'eau douce d'ici 2030 (connu sous le nom de 30x30x30). Le Gabon est également prêt à maintenir un rôle de premier plan en tant que nation à forte densité forestière et à faible déforestation et joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle continentale et internationale. En 2019, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir un paiement pour la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), tenue par l'ONU et bénéficiant de plusieurs donateurs, pour un montant total de 150 millions de dollars sur dix ans.

Depuis 2002, le Gabon a progressivement développé une politique nationale et des capacités de mise en œuvre pour la conservation de ses ressources en biodiversité. Le pays dispose d'un réseau d'aires protégées terrestres composé de 13 parcs nationaux, de la réserve présidentielle de Wonga-Wongué, de neuf sites Ramsar, de réserves de chasse et de faune et d'arboretums, couvrant 22 % de la surface du pays. En outre, un réseau d'aires protégées aquatiques composé de parcs marins et de réserves aquatiques, couvrant près de 25 % de la zone économique exclusive (ZEE) du Gabon, a été mis en place par le gouvernement gabonais. Le dernier chiffre vérifié pour les contributions budgétaires du gouvernement au système d'aires protégées était de 5,3 millions de dollars US en 2020. L'allocation la plus récente du budget national rapportée par le gouvernement (2021) était de 9,4 millions de dollars US par an, reflétant une augmentation des allocations à l'Agence des Parcs. Les trois principales agences mandatées pour la protection de la biodiversité du Gabon sont le MINEF, l'ANPN et la DGFAP. L'analyse des budgets de ces

agences montre que 30% du budget couvre les salaires des agents du MINEF/ANPN/DGFAP ; 15% du budget couvre le fonctionnement de base des structures. Les investissements consentis sur les budgets de l'Etat représentent moins de 10% du budget. Les sources de financement externes (bailleurs de fonds) représentent environ 40% du budget global. Le personnel combiné des trois structures est d'environ 2.500 agents, avec une forte centralisation à Libreville. Les budgets de l'Etat mis à la disposition des équipes de terrain sont très faibles et ne leur permettent pas d'être pleinement opérationnelles (manque de véhicules, frais de fonctionnement, entretien minimum des locaux et du matériel de mission). La plupart des investissements sont réalisés sur des financements non étatiques, ce qui montre la dépendance du système vis-à-vis de ce type de financement externe. Seuls les parcs nationaux (13 parcs terrestres et les 9 parcs marins) bénéficient d'un soutien budgétaire dédié de la part du gouvernement, et ce soutien est loin d'être suffisant pour assurer la gestion, les relations avec les communautés, la surveillance et le contrôle, entre autres besoins.

Base PFP

Le gouvernement gabonais, en collaboration avec The Nature Conservancy (TNC), développe actuellement une initiative de financement de projet pour la permanence dans le cadre du partenariat Enduring Earth⁴, soutenu par le GEF-7, ainsi que par des donateurs philanthropiques. Le PFP soutiendra la conservation à long terme des zones protégées. Bien que les HWC augmente au Gabon, avec quelque 5 000 incidents signalés chaque année, le PFP n'envisage pas directement les HWC.

Le projet PFP du GEF 7 (et son important cofinancement philanthropique), « Enduring Earth : Accelerating Sustainable Finance Solutions to Achieve Durable Conservation », aidera le Gabon à atteindre ses objectifs 30x30x30 en protégeant 5 030 000 ha supplémentaires d'aires protégées terrestres, 480 300 ha d'eau douce (rivières) et 1 856 100 ha d'océan ; en améliorant la gestion de 6 115 713 ha ; en réduisant les émissions de carbone d'environ 3,3 millions de tonnes de CO² ; et en bénéficiant à 60 000 personnes par le biais d'activités de conservation et de subsistance. Le PFP établira un fonds de transition qui soutiendra le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, financera la création de nouvelles aires protégées et investira dans l'amélioration de la gestion dans l'ensemble du réseau d'aires protégées (au-delà de ce qui est énuméré ci-dessus dans la base de référence des aires protégées) tout en fournissant une « rampe de lancement » de 10 ans vers l'objectif d'un modèle financier autosuffisant. Après cette période de transition, le PFP débloquera un fonds de dotation capitalisé par des donateurs publics (GEF) et privés pour compléter les engagements budgétaires renforcés du gouvernement et les mécanismes de financement durable, assurant un financement annuel estimé à 25 millions de dollars pour le réseau d'aires protégées du Gabon et les activités de conservation. Les fonds de transition et de dotation seront gérés par un nouveau Fonds pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon-FPBG/Conservation Trust Fund (CTF), dont le siège est au Gabon et qui est enregistré aux États-Unis, et qui assurera la supervision et la responsabilité des engagements pris en matière de conservation, de gestion et de sauvegarde dans le cadre du PFP. Le PFP devrait être clôturé à la fin de l'année 2025. Il convient de noter qu'au début du projet GEF-7, TNC évaluera l'état actuel de la gestion de la conservation dans 28 aires protégées terrestres existantes qui n'ont pas de plan de gestion ou dont le plan de gestion a expiré, et travaillera avec les parties prenantes pour élaborer des plans de gestion de la conservation spécifiques au site afin d'assurer l'efficacité de la gestion de l'aire protégée.

⁴ <https://enduringearth.org/>

La longue histoire du Gabon et son engagement en faveur de la protection de l'environnement ont fait de ce pays un modèle de conservation en Afrique, et cet engagement a été maintenu lors d'événements politiques récents. Le 30 août 2023, quelques heures après que la commission électorale du Gabon ait annoncé que le président Ali Bongo Ondimba avait été élu pour un troisième mandat, un groupe d'officiers militaires gabonais s'est emparé du pouvoir et a nommé Brice Oligui Nguema au poste de président. Depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a maintenu le personnel dans plusieurs ministères et a continué à soutenir le développement du PFP.

État des lieux de la gestion des HWC au Gabon

Le gouvernement actuel s'est engagé à trouver des solutions à la situation des HWC. Le président Nguema a fait part de son inquiétude à ce sujet, qu'il a mentionné dans son premier discours à la nation en tant que président. Étant donné que les élections auront lieu en 2025, le président est impatient de trouver des solutions à la problématique des HWC, car il s'agit d'une priorité pour la population rurale du pays.

Les HWC affecte à la fois les populations humaines et les espèces sauvages, et plusieurs agences du gouvernement sont impliquées dans cette question. Au cours des dernières années, l'Agence nationale gabonaise s'est concentrée sur les priorités suivantes, qui impliquent la protection des animaux sauvages :

- Atteindre les objectifs de la Cible 3
- Maintien et amélioration de la biodiversité
- Soutenir le développement rural des IPLC
- Gestion efficace des conflits entre l'homme et la faune
- Gestion inclusive des parcs.

Un certain nombre de ministères sont associés à la gestion des HWC au Gabon, au niveau national :

- Le HWC est géré au niveau national par le ministère de l'environnement et du climat et le HWC, ainsi que par le ministre des eaux et forêts.
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est désignée par le Ministère de l'Environnement et du Climat comme l'agence de mise en œuvre de la gestion des HWC. L'ANPN supervise le développement, la socialisation et la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. L'ANPN dispose d'une unité scientifique avec un département spécialisé et un laboratoire de recherche traitant des questions liées aux éléphants, y compris les conflits.
- Le ministère des eaux et forêts a désigné la DGFAP (direction générale de la faune et des aires protégées) et la DGAPBC (direction générale des aires protégées, de la biodiversité et de la protection de l'environnement) comme les organes réglementaires responsables de la protection de l'environnement.
- Au niveau national, les ministères coopèrent de manière ad hoc et en fonction des besoins, mais il n'existe pas de mécanisme de coopération structuré, ni de règlement formel ou de groupe de coordination.

Au niveau infranational / de l'AP :

- Chaque responsable d'AP est chargé des relations avec l'IPLC et les HWC.

- La direction provinciale des eaux et forêts et les brigades de protection de la faune sont chargées de signaler les incidents liés à la pollution par les hydrocarbures.
- Au niveau provincial, le ministère de l'agriculture (MAEP) coordonne avec le ministère des eaux et forêts les incidents liés à la pollution par le mercure affectant les cultures.
- Chaque AP dispose d'un comité consultatif de gestion locale (CCGL), qui représente la communauté vivant autour de l'AP et dont les représentants sont élus par la communauté. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'ANPN.

De nombreuses communautés estiment qu'il incombe au gouvernement de mettre en œuvre et de maintenir les mesures de gestion des HWC, et le gouvernement et les ONG ont utilisé un certain nombre de mesures : clôtures électriques (solaires), abeilles, lumières et piments (pili-pili) pour dissuader les animaux sauvages, ainsi que des efforts pour fournir une compensation monétaire afin d'atténuer les conflits. Les programmes de compensation et d'assurance se sont avérés difficiles à maintenir. L'ONG Space for Giants a un bureau à Mouila qui couvre les opérations dans le sud du Gabon, y compris dans deux des aires protégées ciblées, Loango et Mayumba. Space for Giants est en train d'installer ou de soutenir l'installation de clôtures électriques (500 en 2023) pour empêcher les éléphants de s'attaquer aux cultures. Ces clôtures sont relativement peu coûteuses, mais leur efficacité tend à diminuer au fur et à mesure que les éléphants apprennent à les neutraliser. Bien qu'il soit plus économique de clôturer de vastes zones, il s'est avéré difficile d'obtenir l'adhésion de la communauté pour leur entretien. (Il est impératif de désherber autour des clôtures, car les clôtures électriques cessent de fonctionner au contact de la végétation). Les populations sont plus enclins à entretenir les clôtures autour de leurs propres champs, même si, dans l'ensemble, cela est plus coûteux et nécessite plus de clôtures.

Le WWF est en train de développer une approche cadre des HWC connue sous le nom de Conflict to Coexistence (« C2C »), basée sur une série de projets pilotes dans un certain nombre de pays, et qui vise à faciliter la planification systématique, la mise en œuvre et le suivi de la gestion des HWC d'une manière intégrée et holistique et à travers une approche par étapes. L'objectif du cadre est de promouvoir la gestion à long terme des HWC et de progresser vers la coexistence tout en obtenant des résultats à court terme et intermédiaires. Le cadre fournit un modèle pour une gestion efficace des HWC avec la flexibilité nécessaire pour être adapté à différentes échelles et contextes dans diverses régions. L'approche est caractérisée par une vision holistique, considérant les facteurs des HWC au-delà de l'endroit où le conflit se produit, une nature intégrée, reconnaissant que le HWC est un système nécessitant de multiples actions gérées et des collaborations à différents niveaux, et une mise en œuvre participative avec de multiples parties prenantes, en particulier celles qui sont directement affectées par le HWC. Le président gabonais a demandé au WWF Gabon d'organiser une réunion pour élaborer un plan d'action HWC dès la mi-avril 2024⁵.

Un certain nombre d'ONG travaillent avec les agences du gouvernement gabonais sur la gestion des HWC dans les sites d'AP, y compris les quatre PN inclus dans ce projet du GBFF, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Ces approches peuvent être renforcées et différentes

⁵ Entretien zoom avec Allard Blom, Vice-président du WWF Global Integrated Programs - African Forests et Nathalie Nyare, Directrice nationale, WWF-Gabon ; 21 mars 2024

approches peuvent être mises en œuvre, sur la base du processus de co-développement communautaire des interventions dans le cadre de la Composante 2.

Le tableau 1 donne un aperçu des projets et initiatives au Gabon qui constituent la base de référence de ce projet. Le MPU du GBFF assurera la coordination avec les partenaires/projets énumérés ci-dessous afin de garantir la complémentarité et d'éviter la duplication des efforts.

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES INITIATIVES HWC EN COURS AU GABON

Projet/ Initiative (institution chef de file)	Brève description (objectifs et principales interventions)	Lien avec le projet GBFF	Dates (Début-Fin)
Gouvernement gabonais	En 2012, le gouvernement a publié son Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) qui vise à faire du Gabon une économie émergente d'ici 2025. Le PSGE comporte un chapitre sur le « Gabon vert », qui met l'accent sur les ressources naturelles du Gabon. En 2014, le Gabon a adopté la loi générale sur le développement durable qui exige que les entreprises compensent les dommages causés aux forêts ou aux terres communautaires en achetant des crédits de développement durable (crédits de carbone, de biodiversité, d'écosystème et de capital communautaire) par l'intermédiaire d'un système national d'échange de crédits.	Le gouvernement a été un bon acteur mondial en termes de protection des forêts et des stocks de carbone au cours des dernières décennies, et le pays fait partie de la classification Forêt Haute - Faible Déforestation (HFLD). Des initiatives telles que le Gabon Vert sont alignées avec le PFP et ce projet GBFF, car elles cherchent à augmenter la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses aires protégées et à développer des mécanismes de financement durables (par exemple l'écotourisme) qui soutiennent les objectifs de 2030.	En cours
Conflit homme- éléphant : une base de données pour le Gabon	Réalisée grâce à un financement de la Banque mondiale dans le cadre du GEF (projet ID 9212), la base de données est un système de gestion informatique chargé de traiter et de stocker les informations, les résultats d'enquêtes et d'études de terrain pour résoudre les conflits entre l'homme et l'éléphant à travers le pays depuis des années. La base de données aidera à l'installation de clôtures électriques et facilitera les compensations suite à la destruction des cultures par les animaux, en particulier les éléphants.	La base de données fournira des informations fiables et traçables concernant les plaintes des populations, y compris les victimes de la dévastation des cultures.	2022-et suivant

GEF 7 GEF ID 11014 Enduring Earth Project Financement de la permanence pour le Gabon	Le PFP en cours de développement au Gabon s'appuie sur la collaboration actuelle du gouvernement gabonais avec TNC pour assurer la protection de l'importante biodiversité et des stocks de carbone du pays sur le long terme et combler les lacunes en matière de protection des terres et de l'eau douce, conformément à son ambition de protéger 30 % de ses écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins d'ici 2030. Le PFP (qui devrait être clôturé à la fin de 2025) sera soutenu par des fonds de transition et des fonds de dotation. Le fonds de transition de 97 millions de dollars (auquel le projet du GEF contribuera à hauteur de 3,7 millions de dollars) couvrira les coûts de création de nouvelles aires protégées et la gestion efficace de l'ensemble du réseau de ces aires protégées pendant une phase de transition de 10 ans. Les paiements du fonds de transition diminueront au fur et à mesure que le gouvernement institutionnalisera des mécanismes de financement durable dans le pays, ce qui contribuera à assurer la permanence de la conservation de 30 % des terres, des eaux et des océans du pays. Le fonds de dotation - avec une capitalisation initiale cible de 27 millions de dollars (dont 5 millions seront fournis par le GEF) - soutiendra les besoins de renforcement des capacités (des agences gouvernementales et des communautés locales) à long terme, et n'arrivera à échéance qu'après la fin de la phase de transition de 10 ans du PFP, tandis que les coûts opérationnels du système d'aires protégées devraient être couverts par les revenus générés par le fonctionnement des mécanismes de financement durable et, au fil du temps, par l'augmentation des allocations budgétaires du gouvernement au système d'aires protégées.	Ce projet HWC sera mis en œuvre en tandem avec le projet PFP. Il s'efforcera d'intégrer HWC dans les opérations de base du PFP, y compris a) les plans de conservation et de financement ; et b) ses mécanismes de financement (fonds de transition et de dotation) pour aider à garantir l'intégrité des investissements dans l'expansion et l'entretien du réseau d'aires protégées.	2024-2030
---	---	---	------------------

Fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité (CTF) (MEF, Présidence et Fonds souverain)	TNC et le gouvernement travaillent ensemble à la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la conservation (Conservation Trust Fund - CTF) afin de gérer les revenus de la conservation et les investissements associés. Ce fonds comprendra les revenus d'un fonds de dotation qui générera des fonds pour soutenir la conservation marine à moyen et long terme dans le cadre du programme d'obligations bleues. Le Fonds fiduciaire pour la conservation est conçu pour capter et fournir de multiples flux de financement, y compris la capacité de canaliser les ressources obtenues par le biais du projet PFP (fonds de transition et fonds de dotation).	Ce projet HWC sera mis en œuvre en tandem avec le projet PFP/CTF. Il s'efforcera d'intégrer HWC dans les opérations de base du PFP (et de son mécanisme de financement), y compris a) les plans de conservation et de financement ; et b) ses mécanismes de financement (fonds de transition et de dotation) pour aider à garantir l'intégrité des investissements dans l'expansion et l'entretien du réseau d'aires protégées.	En cours
Les fonds de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI).	En 2019, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir un paiement pour la réduction des émissions de CO2 par le biais du programme multidonateurs tenu par l'ONU (CAFI) pour un total de 150 millions de dollars sur dix ans. Le gouvernement a affecté le premier paiement à des activités qui réduisent davantage les émissions de CO2 grâce à des investissements dans la foresterie communautaire, la recherche scientifique, les pratiques de gestion forestière, le système d'aires protégées et les capacités du gouvernement, et qui améliorent davantage les revenus, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés au Gabon.	Ce projet HWC, par le biais du projet GEF 7 PFP, peut chercher à tirer parti des fonds CAFI pour étendre les stratégies HWC menées par l'IPLC dans les communautés à l'intérieur/en périphérie d'autres AP.	2019 et en cours
Transformer la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas-Ogooué - Bas-Nyanga GEF-7, GEF ID 10729	Ce projet du PNUD est un projet enfant dans le cadre du Programme d'impact sur les paysages durables du bassin du Congo (CBSL IP), dirigé par le GEF-7 et le PNUD. La zone se concentre sur deux bassins versants majeurs - le Bas-Ogooué et le Bas-Nyanga. Le projet vise à conserver les forêts à haute valeur de conservation et à haut stock de carbone (HCV/HCS) et les complexes forêt-zone humide afin de conserver les paysages	Il est à noter que si le projet travaille dans le paysage global, les communautés autour de Loango (une AP focale de ce projet GBFF) ne sont pas explicitement incluses en tant que cible dans le document de projet. En ce qui concerne le programme d'atténuation des HWC, les consultations préliminaires avec l'équipe du PNUD ont abouti à un accord de partage et de coordination au fur et à mesure	2023-2027

	à haute biodiversité et à haut stock de carbone et d'y parvenir de concert avec un renforcement des opportunités de subsistance et des avantages socio-économiques qui en résultent pour les communautés locales vivant dans les forêts et les autres communautés dépendantes des forêts dans la zone du projet. Le projet se concentrera sur un corridor paysager composé de zones protégées et conservées (les AP du GBFF ne figurent pas parmi les AP du projet) et de zones communautaires environnantes. La réduction des conflits entre l'homme et la faune et de l'empiètement de l'homme sur les écosystèmes forestiers naturels est un objectif clé, afin de réduire la fragmentation et le risque accru de zoonoses. Le document de projet indique dans le tableau des risques que le projet développera et mettra en œuvre un programme d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune, en suivant les lignes directrices des meilleures pratiques de l'UICN largement reconnues ou similaires, afin de s'assurer que les efforts pour gérer les conflits entre l'homme et la faune sont poursuivis à travers des processus bien informés, holistiques et collaboratifs qui prennent en compte les contextes sociaux, culturels et économiques sous-jacents.	de l'évolution des plans HWC. Au 7 mai 2024, aucun plan d'atténuation des HWC n'a été élaboré pour le projet GEF du PNUD.	
Changement transformationnel dans la gestion durable des forêts dans les paysages transfrontaliers du bassin du Congo GEF-7, GEF ID 10269	Ce projet mené par le PNUE vise à soutenir une meilleure planification de l'utilisation des terres dans les paysages transfrontaliers du bassin du Congo, sur la base de plans de gestion intégrée de l'utilisation des terres (ILUMP) améliorés, élaborés de manière consultative et fondés sur la comptabilité du capital naturel et la pensée systémique. Il financera également des interventions de gestion ciblées afin de fournir un habitat sûr et étendu à des populations stables et/ou croissantes d'espèces menacées. Un	Le chevauchement géographique avec ce projet est limité à l'AP Monts de Cristal, qui bénéficiera du développement d'un plan intégré d'aménagement du territoire et de la mise en œuvre d'un système de surveillance des maladies zoonotiques. Ce projet GBFF communiquera avec le PNUE, l'ANPN, la DGFAP, la DGF, les ONG et les OSC dans le cadre du projet afin de partager les enseignements et de promouvoir l'incorporation de la gestion des HWC dans	2021-2026

	troisième volet soutiendra les communautés locales, les populations dépendantes des forêts et le secteur privé pour mettre en œuvre et augmenter les investissements dans la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.	les plans d'utilisation des terres transfrontalières développés par le projet GEF-7. Le projet GBFF s'efforcera également d'exploiter les données recueillies sur les abattages illégaux d'éléphants, afin de soutenir les interventions de gestion des HWC fondées sur des données scientifiques.	
Programme forestier du Gabon - WCS	Ce programme applique une approche à multiples facettes pour la conservation des éléphants de forêt du Gabon, y compris la conduite de recherches scientifiques pour développer des solutions appropriées pour la conservation des éléphants (par exemple, le suivi acoustique des éléphants) et le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de stratégies fondées sur la science, y compris dans les PN de Mayumba et de Loango. WCS n'opère pas actuellement dans les PN des Monts de Cristal ou de Minkébé.	Ce programme du WCS se concentre sur des activités complémentaires à la gestion des HWC telles que la conservation des éléphants de forêt, y compris la formation à la conservation, le suivi des populations d'éléphants et la gestion des zones protégées. Ce programme offre la possibilité au projet GBFF de compléter et d'étendre les études socio-économiques et l'assistance technique existantes de WCS pour la conservation des éléphants avec des stratégies de gestion des HWC financées par le GBFF.	1985 - En cours
Coexistence entre l'homme et la faune - Space for Giants (SfG)	Space for Giants applique trois approches principales pour améliorer la coexistence entre les éléphants et les humains au Gabon : une planification stratégique au niveau national avec le gouvernement, des clôtures intelligentes pour les éléphants dans les communautés, y compris dans les parcs nationaux de Loango et de Mayumba, et le suivi et l'évaluation pour une gestion adaptative et des politiques et des solutions éclairées.	TNC a établi une relation avec SfG pour l'installation de clôtures mobiles. Le projet GBFF se coordonnera pour tirer parti de l'expérience, des apprentissages et des activités pour évaluer et incorporer les clôtures en tant que stratégie de gestion des HWC, de manière prospective dans les plans de gestion ainsi que dans la mise en œuvre basée sur les évaluations au démarrage du projet. Le projet GBFF peut également consulter SfG pour les résultats de suivi liés à l'installation, l'impact et la longévité des clôtures en tant que moyens de dissuasion.	2014 - En cours

Ecotourisme et protection culturelle - Plusieurs ONG et OSC	L'initiative plus large visant à soutenir l'écotourisme durable de la faune et la protection de la propriété intellectuelle et de la culture locale dans les régions nord et sud du PN de Loango contribue à améliorer la perception de la faune et à la maintenir dans un habitat propice à la coexistence. Cette initiative comprend le renforcement des capacités en vue d'un changement de comportement (par exemple, de nouvelles techniques agricoles) et l'application de mesures dissuasives (par exemple, des clôtures électriques). Plusieurs ONG et OSC, dont Ibonga, Homleph, Hommes Batants, Terre et Communautés et le WWF, participent à cette activité.	Le projet GBFF communiquera et coopérera avec les principales ONG, OSC et gestionnaires de parcs promouvant l'écotourisme et la protection culturelle dans le PN de Loango afin d'aligner des activités similaires, telles que l'engagement communautaire et le renforcement des capacités, et de tirer des enseignements pour la poursuite la plus efficace des mesures préventives et réactives de la composante 2 HWC. Les apprentissages rapportés par les parties prenantes de l'écotourisme et les organisations décrites ici peuvent informer les recommandations pour les plans de gestion des HWC et des AP. L'ANPN sera engagé pour une coordination efficace entre les parties prenantes et les organisations concernées.	En cours
Gestion de la dévastation des cultures - ANPN, Ayebe Environnement (OSC), Land and Communities (ONG))	Cette initiative de l'ANPN et des éléments principaux OSC et ONG, en particulier Ayebe Environnement, Space for Giants et Land and Communities, soutient la gestion et la réduction de la dévastation des cultures par la construction de barrières électriques, l'apiculture et le renforcement des capacités en matière de techniques agricoles. L'initiative se déroule dans plusieurs PN, notamment les PN des Monts de Cristal, de Minkébé, de Mayumba et de Loango. Par exemple, TNC travaille avec Ayebe Environnement dans le cadre du projet Initiative de protection des éléphants (EPI). Le projet finance 10 clôtures mobiles dans les villages périphériques du parc national des Monts de Cristal, et a également formé le personnel d'Ayebe Environnement à l'apiculture et à la fabrication de ruches.	Ce projet GBFF travaillera avec ce projet pour assurer la coordination dans les communautés dans et autour du parc sur des activités alignées telles que les clôtures électriques et biologiques (par exemple, les ruches) et l'engagement de la communauté. Par exemple, le projet GBFF aidera à étendre les activités à de nouveaux sites et soutiendra le renforcement des capacités en matière de technologie agricole, ainsi que d'autres nouvelles activités potentielles. Les activités seront menées à la périphérie des parcs nationaux prédéfinis (Mayumba, Loango, Minkebe, Monts de Cristal). L'ANPN est le gestionnaire des parcs nationaux au Gabon et toutes les activités nécessitent son	En cours

		implication. Par exemple, l'ANPN peut apporter son soutien aux activités de suivi car elle est présente sur chaque site. TNC mènera une étude au démarrage du projet pour déterminer avec plus de détails comment le projet interagira avec les organisations locales individuellement et site par site.	
--	--	--	--

Cette base de référence présente des arguments solides en faveur de la couverture des aires protégées et des objectifs 30x30x30 au Gabon, ainsi que l'engagement du gouvernement et TNC à développer un financement durable à long terme pour le système d'aires protégées par le biais du PFP du Gabon, et certains efforts du gouvernement et des ONG partenaires en faveur de la gestion des HWC. Bien que le PFP ne mette pas l'accent sur la gestion du patrimoine culturel immatériel, le PFP et le CTF qui lui est associé offrent une occasion sans précédent de renforcer le réseau d'aires protégées du Gabon et de mieux démontrer la valeur que la conservation de la biodiversité offre à la population gabonaise. Ce projet du GBFF est proposé au fur et à mesure du déploiement du projet PFP et travaillera en parallèle avec le PFP et le gouvernement gabonais pour intégrer la gestion et la coexistence des HWC dans les instruments et les opérations du PFP (y compris le plan de conservation et de financement du PFP ; les fonds de transition et de dotation). En outre, ce projet GBFF, qui se concentre sur la gestion des HWC, peut s'assurer que les stratégies de gestion des HWC s'appuient sur les connaissances tirées des efforts de gestion des HWC dans le pays, de l'approche C2C et d'autres projets de gestion des HWC tels que ceux du projet de gestion des conflits entre la faune et les éléphants⁶ du GEF-6 récemment clôturé dans le cadre du Global Wildlife Program (GWP), avec la Banque mondiale en tant qu'agence du GEF et l'ANPN en tant qu'agence d'exécution (voir l'annexe N pour les principales leçons). En particulier, le projet GBFF intégrera certaines leçons clés tirées de l'ICR du projet GEF-6, y compris :

- Garantir la participation des multiples agences gouvernementales responsables des HWC dès le départ et s'efforcer de délimiter clairement les responsabilités et de promouvoir une bonne communication/prise de décision tout au long de la phase de mise en œuvre (par exemple, en veillant à ce que toutes les agences soient consultées au cours de l'élaboration de la stratégie en matière de HWC) ;
- Partager les communications clés avec l'ensemble des agences ; et
- Convoquer un PSC bien composé, avec des termes de référence clairs, comme le recommande l'ICR pour le projet de la Banque mondiale.

⁶ GEF 6 project ID 9212; <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/9212>

En outre, en ce qui concerne la cohérence politique, l'implication de plusieurs ministères et agences dans le développement de la stratégie HWC et des interventions de l'IPLC contribuera à garantir que la politique HWC ne fonctionne pas à contre-courant (et fonctionne idéalement en synergie) avec d'autres politiques ou initiatives gouvernementales. Sur le plan technique, le projet de la Banque mondiale a déployé des clôtures électrifiées pour dissuader les éléphants dans un certain nombre de communautés, avec beaucoup d'efficacité. Ces clôtures sont relativement coûteuses et doivent être entretenues. En ce qui concerne la durabilité de l'impact, l'ICR de la Banque mondiale a suggéré que « le gouvernement gabonais devrait reconsidérer la création d'un fonds de dotation pour la conservation afin de garantir un financement durable à long terme pour s'assurer que les résultats de ce projet et d'autres projets sont maintenus ... ». Le projet du GBFF répond directement à cette recommandation, puisqu'il inclura la gestion des HWC dans les instruments du PFP (y compris un fonds de dotation), de sorte que le CTF finance chaque année les activités liées aux HWC, y compris les coûts des éco-gardes, entre autres, ce qui favorise la durabilité à moyen et à long terme.

Un autre enseignement clé tiré du ICR est l'importance de l'engagement avec les femmes à intervalles réguliers au cours de la mise en œuvre, y compris les réunions réservées aux femmes pendant les consultations et la gestion adaptative du projet en réponse à ces perspectives, le cas échéant.

Le projet GBFF peut contribuer à atténuer la dégradation potentielle de l'engagement du gouvernement à l'égard du PFP, qui peut résulter du déclin du soutien public aux mesures de conservation de la faune et de la flore sauvages/des zones protégées en raison des impacts des HWC. Le projet GBFF sera mis en œuvre conjointement avec le projet GEF-7 EE afin d'obtenir un soutien mondial pour la réalisation de la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) - Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers - en intégrant un élément HWC dans le PFP du Gabon. Ce projet développera une stratégie nationale de gestion des HWC et co-concevra et mettra en œuvre des approches de gestion et de coexistence des HWC dans 4 aires protégées afin d'aider à protéger les moyens de subsistance des communautés concernées. Le projet contribuera à la réalisation de la cible 3 en promouvant une gestion intégrée des HWC (compréhension, prévention, atténuation, réponse, stratégie, suivi et mesures générales de soutien à la coexistence), en réduisant les menaces qui pèsent sur la biodiversité, notamment sur de nombreuses espèces endémiques et menacées, et en réduisant potentiellement la dégradation de l'habitat, notamment des écosystèmes forestiers, d'eau douce et côtiers d'importance nationale, régionale et mondiale.

Parties prenantes au projet

Ce projet travaillera avec les parties prenantes (indiquées dans le tableau ci-dessous) pour réaliser ce projet avec une approche inclusive et intégrée qui reconnaît que les préoccupations de toutes les parties concernées - en particulier les IPLC - devraient être reflétées dans la politique nationale et l'importance du leadership des IPLC pour la mise en œuvre de stratégies efficaces contre les HWC.

Le gouvernement est une partie prenante essentielle. HWC est une priorité absolue du gouvernement. Cela inclut les ministères, les autorités réglementaires et les agences, par exemple le ministère des Eaux et Forêts (MEF), le ministère de l'Environnement, du Climat et du HWC, l'Agence des parcs nationaux (ANPN), et les autorités locales au niveau des provinces et des préfectures, par exemple les directions provinciales des Eaux et Forêts, ainsi que d'autres parties intéressées par le projet. Le gouvernement dirige le HWC par l'intermédiaire du ministre de l'environnement, du climat et du HWC et du ministre des eaux et forêts. Le Ministère des Eaux et Forêts (MEF) comprend deux directions qui travaillent sur la réglementation HWC, la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et la Direction Générale des Aires

Protégées Biodiversité et Conflit Homme Faune (DGAPBC). L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) travaille sous la Direction Générale de l'Environnement et pour la Protection de la Nature (DGEPN) et a été nommée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du HWC comme l'agence de mise en œuvre de la stratégie HWC. L'ANPN travaille au niveau des sites, emploie des gardes forestiers et dispose d'une unité dédiée à l'IPLC et au HWC, ainsi que d'une unité scientifique dotée d'un département et d'un laboratoire spécialisés dans les questions relatives aux éléphants.

Les réunions des **parties prenantes locales** organisées dans le cadre de l'élaboration de ce projet (et du projet GEF-7 EE associé) ont révélé qu'il existe deux grandes catégories de résidents vivant à l'intérieur ou à proximité des quatre aires protégées du projet : les peuples autochtones (PA) et les communautés locales ordinaires (non autochtones ; CL). Ce projet impliquera activement les résidents des communautés locales et des communautés autochtones qui vivent à l'intérieur ou à proximité des quatre aires protégées du projet et de leurs zones tampons (hommes, femmes et jeunes) qui sont directement affectés par les HWC.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) opèrent dans les zones protégées ciblées. Il s'agit d'acteurs non étatiques, tant au niveau international (par exemple WWF, TNC, Space for Giants, Wildlife Conservation Society) qu'au niveau local (associations).

Les institutions académiques et les instituts de recherche gouvernementaux (par exemple, l'institut de recherche de l'ANPN travaillant sur HWC) joueront un rôle important dans l'articulation de la stratégie nationale en matière de HWC.

L'engagement du secteur privé variera en fonction du site, et les connaissances, l'expérience et la perspective, ainsi que les ressources, pourraient ajouter de la valeur au projet.

Le Fonds pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon (FPBG) est le Fonds fiduciaire pour la conservation établi en 2023 qui administrera les fonds de dotation et de transition du PFP du Gabon. Le FPBG sera un partenaire important pour l'intégration des approches HWC dans la gouvernance et les opérations du PFP.

Partie prenante	Mandat/rôle/intérêt	Intérêt pour le projet
Gouvernement		
Ministère des Eaux, des Forêts (MEF) – Ministry of Water and Forests	Le MEF est chargé de veiller au bien-être des populations autochtones du Gabon, en collaboration avec le ministère des affaires culturelles et du patrimoine culturel.	Le MEF s'engagera dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de HWC.
Direction Générale de l'Environnement et pour la Protection de la Nature (DGEPN) - Directorate-General for the Environment and Nature Protection	Sous la tutelle du ministère de l'Environnement, du Climat et du HWC, la DGEPN est chargée de mettre en œuvre les politiques du gouvernement gabonais en matière d'environnement et de conservation. Les services provinciaux de la DGEPN sont organisés en brigades provinciales, regroupées selon trois divisions zonales : • Zone Nord : Provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem. • Zone Sud : Provinces du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga et de l'Ogooué-Maritime. • Zone Est : Provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo.	Les brigades provinciales participeront à l'élaboration des rapports sur les HWC ; la DGEPN participera à l'élaboration de la stratégie nationale en matière de HWC.
Agence Nationale des Parcs Nationaux—National Park Agency (ANPN)	Sous la direction de la DGEPN, l'ANPN fournit un appui à l'exécution des parcs nationaux et autres aires protégées du Gabon. L'ANPN s'engage avec les IPLC principalement à travers la « cogestion communautaire » dans les zones périphériques de ses parcs nationaux, avec l'appui des CCGL (Comités Consultatifs de Gestion Locale). En ce qui concerne les HWC, l'ANPN est chargée de proposer des mesures de prévention et de gestion des conflits Homme-Faune.	L'ANPN est le principal partenaire du PFP, qui est en cours d'élaboration avec le soutien du GEF-7, et sera un partenaire clé dans l'élaboration d'une stratégie HWC (résultat 1.1.1), et l'intégration de HWC dans le PFP (résultat 1.2.1). L'ANPN sera un membre essentiel de la commission HWC proposée dans le cadre du résultat 1.1.2. L'ANPN sera le partenaire clé du résultat 2.1.2 sur l'exploration et l'essai de compensations, telles que la micro-assurance.

<i>Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées - Directorate-General for the Environment and Nature Protection (DGFAP)</i>	La DGFAP, qui dépend du MEF, est chargée d'assurer la connaissance, la protection et la restauration des ressources fauniques et des aires protégées (AP), d'élaborer des stratégies de lutte contre le braconnage et d'amélioration de la gestion de la faune, et de mettre en œuvre des plans nationaux de gestion de la faune et de développement des AP. La DGFAP révisé les normes techniques pour la gestion des aires protégées et négocie des accords internationaux pour la gestion et la conservation de la faune.	La DGFAP sera un membre essentiel de la commission HWC proposée dans le cadre du résultat 1.1.2.
<i>Direction general des Aires protegees, de la biodiversité et du conflit homme faune - General Directorate of Protected Areas Biodiversity and Human-Wildlife Conflict (DGAPBC)</i>	Sous le MEF, un département nouvellement créé en réponse à l'appel des populations locales par le gouvernement de transition. Ce département est chargé de s'occuper des HWC, principalement au niveau réglementaire.	La DGAPBC devrait participer à l'élaboration de la stratégie nationale en matière de HWC.
<i>Direction Générale des Forêts (DGF) - Directorate-General for Forestry</i>	Dans le cadre du MEF, la Direction Générale des Forêts (DGF) est chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le secteur forestier.	La DGF peut être consultée ou impliquée dans l'élaboration de la stratégie nationale en matière de HWC.
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche -- Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP)</i>	En ce qui concerne le HWC, le MAEP : • promeut des pratiques appropriées de protection des cultures contre les animaux à problèmes ; et • Promouvoir une gestion efficace des terres agricoles afin de réduire la déprédation des cultures et du bétail et l'intensification de la production agricole et piscicole..	Le MAEP sera un membre essentiel de la commission HWC proposée dans le cadre du résultat 1.1.2 et, au niveau provincial, il sera engagé dans la composante 2.
Responsables des AP	Le responsable adjoint des aires protégées est chargé de travailler avec l'IPLC et sur le HWC.	Les responsables et le personnel des AP seront des partenaires clés dans la composante 2, travaillant avec les communautés pour identifier les problèmes et les causes des HWC, et pour co-concevoir et mettre en œuvre des interventions.

CCGL (Comités Consultatifs de Gestion Locale/Local Management Advisory Committees)	Les CCGL opèrent dans chaque AP et représentent la communauté locale. Ils travaillent en étroite collaboration avec la direction des AP.	Les CCGL devraient faire partie d'une équipe travaillant avec les communautés touchées pour identifier les problèmes et les facteurs du HWC, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des interventions.
Communautés locales		
Communautés locales (non autochtones, CL)	Au Gabon, bien que le HWC se manifeste à l'échelle nationale, il affecte principalement les moyens de subsistance des communautés de petits exploitants agricoles et des chasseurs-cueilleurs.	Ce projet impliquera activement les résidents des communautés locales qui vivent à l'intérieur ou à proximité des quatre aires protégées du projet et de leurs zones tampons (hommes, femmes et jeunes) qui sont directement concernés par le HWC. Le codéveloppement communautaire des approches du HWC est essentiel au développement de la coexistence et à la réalisation des objectifs du projet.
Peuples autochtones	Il existe de nombreuses communautés autochtones au Gabon, avec des langues, des cultures et des situations géographiques différentes. Bien qu'elles vivent à la fois dans les centres urbains et dans les zones rurales, ainsi qu'à l'intérieur et autour des aires protégées, leurs moyens de subsistance et leurs cultures sont inextricablement liés à la forêt. Selon les données officielles, quelque 16 162 personnes autochtones vivent sur le territoire national.	Ce projet se concentrera sur le travail avec les communautés autochtones affectées par les HWC qui vivent à l'intérieur ou à proximité des quatre aires protégées, notamment les Baka qui vivent dans le Woleu-Ntem près des parcs nationaux de Minkébé et des Monts de Cristal dans le nord du Gabon, et les Bakoya qui vivent à l'intérieur ou à proximité du parc national de Minkébé. Le groupe autochtone le plus important du Gabon est celui des Babongo, qui résident dans plusieurs provinces, dont la Nyanga, près du parc national de Mayumba. Le co-développement communautaire des approches HWC est essentiel au développement de la coexistence et à la réalisation des objectifs du projet.
ONG et OSC		
ONG	TNC, Space for Giants, Wildlife Conservation Society, WWF Gabon et des ONG plus petites et nationales travaillent dans les quatre zones du projet sur des interventions liées au HWC. Un certain nombre d'autres ONG locales et d'associations de communautés villageoises peuvent être impliquées dans le projet et comme leur zone d'opération est très localisée, l'engagement dépendra du site d'activité.	Partenaires potentiels de projets sur le terrain ; elles peuvent également contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale.

Associations locales	Association Gabonaise des Femmes Indigènes (AGAFI) (PN de Minkebe) vise à renforcer progressivement leur autonomie dans le cadre du REPALEG (Réseau des Populations Autochtones et Communautés Locales du Gabon). L'Association Culture Nature EDZENGUI (PN de Minkebe) est une association de populations autochtones. Elle a été créée en juin 2002 et reconnue officiellement en 2003. L'association EDZENGUI a pour objet général de promouvoir et d'encourager, en partenariat avec des organismes privés ou publics et des institutions nationales ou internationales, des activités culturelles, scientifiques et touristiques dans le nord-est du Gabon. L'association IBONGA (PN de Loango) est une ONG environnementale bien connue, basée à Gamba, qui opère dans la zone sud du parc national de Loango et du parc national de Moukalaba-Doudou. IBONGA se concentre sur la conservation, l'éducation environnementale, le suivi des tortues marines et l'engagement des parties prenantes. L'Association KOUSSOU (PN de Loango) est une ONG environnementale basée à Gamba et opérant dans la zone sud du Parc Notionnel de Loango et du Parc National de Moukalaba-Doudou. Ses activités concernent la conservation, l'éducation environnementale et le suivi des tortues marines. L'Association OBANGAME (PN de Minkebe) est une ONG environnementale basée à Minvoul. L'ONG agit régulièrement en tant que représentant des communautés autochtones lors des négociations avec les compagnies forestières dans la région du Woleu-Ntem.	Les associations locales seront potentiellement impliquées dans la co-conception des approches HWC avec les communautés dans les 4 aires protégées.
Autres		

Universités/instituts de recherche	par exemple, l'institut de recherche de l'ANPN travaillant sur les HWC	Les institutions universitaires et les instituts de recherche gouvernementaux joueront un rôle important dans l'articulation de la stratégie nationale HWC, par exemple en réalisant des études, en fournissant des données et des informations sur les solutions/approches, etc.
Secteur privé	Il s'agit de sociétés et d'entreprises ayant un intérêt dans les objectifs du projet et qui varieront en fonction du site. Par exemple, un certain nombre de groupes du secteur privé (en particulier dans le secteur des industries extractives) opèrent à l'intérieur des quatre parcs nationaux du projet et sont affectés par le HWC. Ils investissent dans des clôtures et d'autres mesures.	Les connaissances, l'expérience et la perspective des acteurs potentiels du secteur privé, ainsi que leurs ressources, pourraient apporter une valeur ajoutée au projet ; en fonction de leur localisation, ils pourraient être utiles à la conception des interventions en matière de HWC développées dans le cadre de la composante 2.
Fond pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon (FPBG):	Le FPBG est un fonds fiduciaire de conservation indépendant créé en 2023 pour gérer le produit d'une transaction d'échange d'obligations bleues et de dettes au Gabon, et qui devrait administrer le fonds de dotation et le fonds de transition du PFP du Gabon.	Le FPBG sera un partenaire important pour assurer la viabilité à long terme de la stratégie nationale en matière de HWC élaborée dans le cadre du projet, qui entreprendra d'incorporer des éléments de la stratégie nationale dans la gouvernance et les opérations de la PFP.

Une liste complète des parties prenantes du projet figure à l'ANNEXE J : Plan d'engagement des parties prenantes.

c. Description du projet

Bien qu'il y ait un large consensus entre les parties prenantes sur le fait que le HWC est un problème critique, dans le cadre du scénario de base actuel, les ressources financières disponibles (c'est-à-dire les allocations budgétaires, les ressources autogénérées) sont insuffisantes pour permettre un investissement approprié dans la gestion des AP, y compris la gestion du HWC.

En promouvant la gestion des HWC, ainsi que les actions de gestion des aires protégées à travers le PFP du Gabon, le financement du GBFF et du GEFT améliorera la gestion d'une partie importante des aires protégées nationales du Gabon et des zones tampons qui comprennent une biodiversité importante, de nombreuses espèces endémiques et menacées, des forêts et des écosystèmes d'eau douce, ainsi que des services écosystémiques d'importance nationale, régionale et mondiale. Bien que les conflits entre l'homme et la faune soient dynamiques et ne puissent pas être complètement éliminés, une approche bien planifiée et intégrée peut réduire les conflits et promouvoir la coexistence. Ce projet du GBFF propose d'améliorer les pratiques de gestion des aires protégées et conservées au Gabon à travers :

- l'articulation et la mise en œuvre participatives d'une stratégie nationale en matière de HWC ;
- l'intégration d'une stratégie HWC dans les mécanismes de financement de la PFP (fonds de transition et fonds de dotation) créés dans le cadre du projet PFP du GEF-7 ; et
- le soutien à la gestion des HWC par les IPLC dans quatre sites clés.

Ce projet s'appuiera sur la structure d'exécution du projet PFP du GEF-7, les procédures de sauvegarde, entre autres, pour élargir le champ des activités finançables par le PFP/FCT afin d'y inclure une stratégie HWC fondée sur des données probantes et pilotée par les parties prenantes, ce qui permettra d'accéder aux ressources financières du PFP et de promouvoir la viabilité de la stratégie à moyen et à long terme. Les instruments de gouvernance de la PFP (par exemple, le manuel des opérations) permettront d'adapter la stratégie des HWC au fil du temps, afin de répondre aux nouvelles menaces, pressions et priorités. Le fonds de transition et, plus tard, le fonds de dotation du programme PFP soutiendront les activités de renforcement des capacités afin de compléter les investissements des AP provenant d'autres sources (par exemple, les allocations budgétaires du gouvernement, les mécanismes de financement durable) et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources (grâce à une meilleure capacité d'absorption, à une meilleure planification et à un meilleur ordonnancement des projets, etc.) Le renforcement des capacités est l'un des principaux thèmes du plan de conservation du PFP, qui comprend la formation et le développement des compétences, le personnel et le mentorat pour les agences gouvernementales et les communautés locales. En fin de compte, ce projet du GBFF fournira une base institutionnelle pour la gestion des aires protégées et du patrimoine culturel immatériel et renforcera la capacité de l'administrateur du fonds PFP/CTF à financer les interventions en faveur du HWC, ce qui améliorera les pratiques de gestion dans les aires protégées cibles et favorisera la durabilité de la stratégie nationale en faveur du HWC.

La **théorie du changement** pour ce projet est présentée ci-dessous :

Les hypothèses sont les suivantes

- Le projet du PFP Gabon qui se concentre sur le renforcement de la représentation écologique dans le réseau des zones de conservation via de nouvelles AP et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones (OECM) ; l'amélioration de la coordination transfrontalière régionale ; et le renforcement des capacités organisationnelles du gouvernement et de la société civile pour améliorer l'efficacité de la gestion dans les zones de conservation sera mis en œuvre avec succès et les éléments du HWC y seront intégrés avec succès.
- Il n'est pas possible d'éliminer les HWC, c'est pourquoi le projet se concentrera sur des stratégies qui favorisent la coexistence entre les humains et la faune, et les stratégies seront conçues conjointement avec les communautés afin de renforcer l'appropriation et de réduire le risque d'attentes trop élevées.
- Les mesures pilotées en matière de HWC et de coexistence, ainsi que les incitations connexes, favorisent la coexistence entre l'homme et la faune et la réduction des HWC.
- Les réductions potentielles des incidences des HWC (et les avantages socio-économiques) augmenteront le soutien de la communauté à la gestion des AP et la tolérance à l'égard de la faune sauvage qui peut être étendu.

La théorie du changement pour ce projet est la suivante :

Etant donné que le HWC est une préoccupation croissante au Gabon qui menace à la fois les populations humaines et les populations sauvages, et qu'elle dilue le soutien du public pour les AP et les efforts de gestion des AP, ce qui entrave les efforts pour atteindre la cible 3 par le biais du PFP de base du Gabon ;

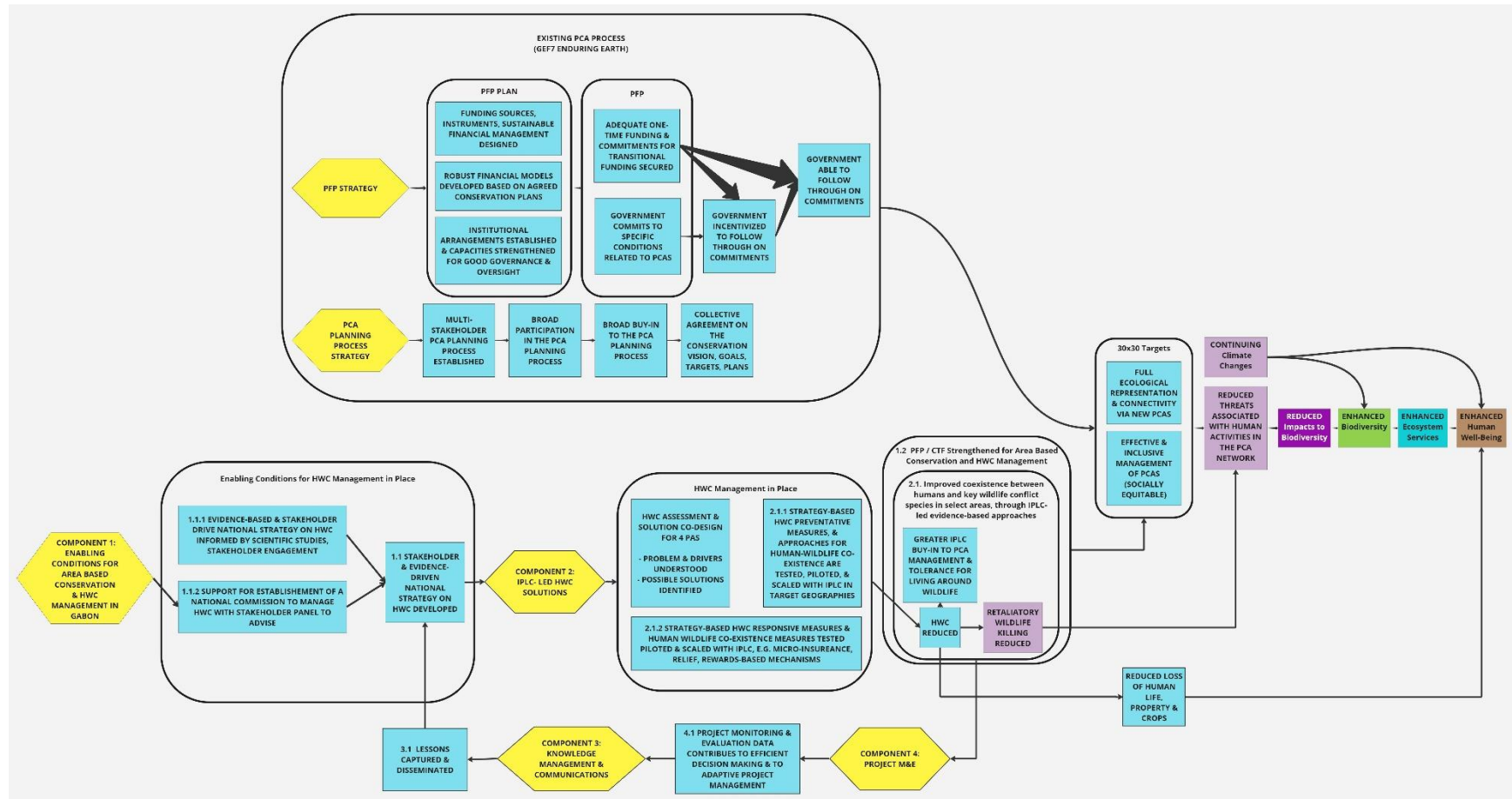
Si une stratégie nationale HWC pour le Gabon, inclusive et basée sur des preuves, est développée sur la base de la contribution et du leadership des communautés, et si la stratégie HWC est intégrée dans le plan de conservation, le plan de financement, la gouvernance et les opérations du PFP, alors les conditions favorables et le financement à long terme seront en place pour améliorer le HWC, et permettre des efforts continus pour atteindre les objectifs de la Cible 3.

Si les mesures de gestion et de coexistence des conflits entre l'homme et la faune dirigées par l'IPLC sont élaborées, mises en œuvre et couronnées de succès dans 4 AP très affectées, les mesures HWC seront mises en œuvre à plus grande échelle.

Si les mesures de gestion des conflits homme-faune sont mises en place par le biais du PFP et par des actions immédiates dans 4 AP, et que les IPLC en voient les bénéfices en termes de réduction des conflits homme-faune et/ou d'augmentation de la coexistence, alors il y aura une plus grande tolérance à vivre autour de la faune et des AP, et un meilleur soutien à la gestion des AP.

Si la gestion des aires protégées est améliorée, **alors** la réalisation de la cible 3 de 30x30 est possible.

1: GBFF GABON THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROJET HWC



L'objectif du projet est d'améliorer la gestion des aires protégées et conservées au Gabon en intégrant une stratégie nationale de HWC dans le mécanisme financier du PFP et en gérant les conflits entre l'homme et la faune dans des sites clés. Le projet s'attaquera au conflit entre l'homme et la faune, qui constitue un obstacle et une menace majeurs pour la gestion efficace des aires protégées, et utilisera le PFP comme mécanisme pour atteindre la cible 3 du KMGBF, à savoir la conservation de 30 % des terres, des eaux et des mers. Au niveau national, dans le cadre de la composante 1, le projet permettra de :

- Travailler avec le gouvernement gabonais et d'autres parties prenantes concernées pour développer une stratégie et une capacité de gestion des HWC au niveau national afin d'améliorer la gestion des AP par le biais de la gestion des HWC ;
- Soutenir le gouvernement dans la mise en place d'une commission nationale chargée de gérer les HWC ;
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de sensibilisation du public visant à promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune et à socialiser les mesures préventives et réactives de la stratégie nationale et les moyens de s'y engager ; et
- Intégrer la stratégie HWC dans les opérations des mécanismes de financement du PFP (fonds de transition et de dotation) afin de garantir la disponibilité des ressources et la capacité du gouvernement à relever les défis permanents en matière de gestion des HWC.

Au niveau du site, dans le cadre de la composante 2, le projet se concentrera sur la gestion des HWC dans les communautés à l'intérieur et autour de quatre aires protégées du Gabon et dans les zones de connectivité et d'autres interfaces homme-faune sauvage élevées. Le projet adoptera une approche communautaire afin d'identifier et de mettre en œuvre des interventions appropriées et prioritaires pour la gestion des HWC et l'amélioration de la coexistence ou de la tolérance de la communauté à l'égard de la faune sauvage. Une vue d'ensemble de chaque parc est présentée ci-dessous. De plus amples informations sur chaque AP figurent à l'ANNEXE E : Carte et coordonnées du projet, tandis que d'autres informations, y compris des cartes, figurent à l'ANNEXE O : Informations initiales sur les AP du projet et les communautés correspondantes. Des informations complémentaires sur les communautés seront recueillies lors du démarrage du projet.

Figure 2 : Carte des aires protégées du projet (en rouge)



Le gouvernement a soutenu financièrement les parcs nationaux et les aires protégées du pays, bien que le montant des fonds alloués ait diminué ces dernières années. En conséquence, les plans de gestion des quatre aires protégées du projet sont obsolètes, mais ils seront actualisés dans le cadre du projet PFP. Un résumé de la situation dans chacun des quatre parcs nationaux du projet et dans la zone environnante est présenté ci-dessous.

Sites du projet

Le projet se concentrera sur la gestion des HWC dans les communautés à l'intérieur et autour de quatre aires protégées du Gabon (parc national de Loango, parc national (marin) de Mayumba, parc national des Monts de Cristal et parc national de Minkébé) et dans les zones de connectivité et autres zones d'interface homme-faune. Des sites spécifiques seront identifiés dans les communautés concernées sur la base de l'étude socio-économique et des consultations qui auront lieu au début de l'exécution du projet.

Le parc national de Loango s'étend sur 115 100 ha et est l'un des treize parcs nationaux créés au Gabon en 2002. L'habitat côtier diversifié du parc protège une partie des 22 000 ha de la lagune Iguéla. La zone est un paysage relativement vierge où les grands mammifères se promènent sur les plages et pénètrent même dans l'océan Atlantique. Le parc emploie 38 personnes et le plan de gestion le plus récent date de 2007 (ce plan sera mis à jour dans le cadre du projet PFP). Le parc possède la deuxième plus grande concentration et variété de baleines et de dauphins au monde. Environ 1900 personnes, principalement des agriculteurs et des pêcheurs, vivent à proximité du parc. Les femmes pêchent et tissent des nattes qu'elles vendent aux touristes du parc. La chasse est pratiquée dans cette zone, principalement par les hommes. Les agriculteurs de la région se plaignent régulièrement des dégâts causés par les éléphants ainsi que par les buffles, les porcs-épics et les singes qui détruisent les plantations. Les rencontres avec les éléphants sont particulièrement difficiles à résoudre, et quelque 1 300 rencontres avec des HWC ont

été signalées dans la zone au cours des trois dernières années. Ces incidents sont une source de conflit entre les communautés et l'ANPN et bien que des clôtures permanentes et temporaires aient été installées à l'intérieur du parc et dans les zones environnantes, en raison de la taille de l'AP, elles sont inadéquates pour gérer avec succès les conflits avec les éléphants. Dans le cadre de la préparation du projet, le score METT du PN de Loango a été calculé à 71.

Le parc national (marin) de Mayumba s'étend sur 96 500 ha et est situé dans le sud-ouest du Gabon, dans la province de Nyanga. Le parc abrite certains des sites de nidification de tortues luth les plus denses au monde, s'étendant sur 15 km dans l'océan, protégeant ainsi un habitat marin important pour les dauphins, les requins et les baleines à bosse en migration. Bien que le parc soit classé comme une AMP, il comprend environ 6 500 hectares de zone terrestre où vivent des populations d'éléphants, de buffles, de gorilles, de sitatungas (antilopes) et de crocodiles. Le parc emploie 28 personnes et son plan de gestion le plus récent a expiré en 2018 (ce plan sera mis à jour dans le cadre du PFP, au titre du financement de transition). Cette zone a été visitée lors de l'élaboration du projet et les données de base indiquent qu'environ 150 personnes vivent autour du parc - y compris les populations de l'IPLC - principalement des pêcheurs et des agriculteurs. La pêche est vitale pour l'économie et la nutrition locales. La pêche industrielle incontrôlée à l'intérieur et autour du parc menace la durabilité à long terme de ces ressources, et donc l'avenir de tous ceux qui vivent dans la région. Avec ses populations d'animaux sauvages en bonne santé, le HWC est depuis longtemps un problème pour les communautés qui entourent le parc, and Mayumba a été l'un des premiers sites où l'ANPN a expérimenté la gestion des HWC en utilisant des clôtures électriques, des cartouches de piment, ainsi que la planification et la sensibilisation aux HWC dans les couloirs de déplacement des éléphants. Les problèmes de HWC persistent dans la région avec 330 plaintes entre 2022 et 2024. Actuellement, il existe une clôture électrique de 9 km de long destinée à protéger 309 ha de zones communautaires des éléphants ou d'autres animaux sauvages présentant un risque de conflit. Dans le cadre de la préparation du projet, le score METT pour le PN de Mayumba a été calculé à 62.

Le parc national de Minkébé est situé à l'extrême nord-est du Gabon et couvre environ 753 500 ha. Minkébé a été classé réserve forestière en 1998, et le gouvernement a élevé son statut à celui d'AP au début de l'année 2000. Le parc national de Minkébé lui-même a été officiellement reconnu par le gouvernement en août 2002. Le parc emploie 47 personnes et son plan de gestion le plus récent a expiré en 2018 (ce plan sera mis à jour dans le cadre du projet PFP). L'UICN a reconnu Minkébé comme un site de conservation critique et il a été proposé comme site du patrimoine mondial. Les recherches préliminaires montrent qu'environ 3 400 personnes vivent autour du parc, la plupart d'entre elles étant des membres de groupes autochtones. Il n'y a actuellement aucun établissement humain à l'intérieur du parc, mais certaines communautés, notamment des chercheurs d'or, vivent à l'extérieur de l'aire protégée. Les populations locales, y compris les Baka, résidaient autrefois dans la zone du parc, et certains de leurs sites culturels sont toujours là. Les communautés voisines ont fait l'expérience des HWC avec des buffles, des chimpanzés, des sangliers et des porcs-épics. Ces incidents n'ont pas été officiellement documentés et il n'y a actuellement pas d'infrastructure en place pour soutenir les communautés. Dans le cadre de la préparation du projet, le score METT pour Minkébé a été calculé à 53.

Le parc national de Minkébé est situé à l'extrême nord-est du Gabon et couvre environ 753 500 ha. Minkébé a été classé réserve forestière en 1998, et le gouvernement a élevé son statut à celui d'AP au début de l'année 2000. Le parc national de Minkébé lui-même a été officiellement reconnu par le gouvernement en août 2002. Le parc emploie 47 personnes et son plan de gestion le plus récent a expiré en 2018 (ce plan sera mis à jour dans le cadre du projet PFP). L'UICN a reconnu Minkébé comme un site de conservation critique et il a été proposé comme site du patrimoine mondial. Les

recherches préliminaires montrent qu'environ 3 400 personnes vivent autour du parc, la plupart d'entre elles étant des membres de groupes autochtones. Il n'y a actuellement aucun établissement humain à l'intérieur du parc, mais certaines communautés, notamment des chercheurs d'or, vivent à l'extérieur de l'aire protégée. Les populations locales, y compris les Baka, résidaient autrefois dans la zone du parc, et certains de leurs sites culturels sont toujours là. Les communautés voisines ont fait l'expérience de la chasse à courre avec des buffles, des chimpanzés, des sangliers et des porcs-épics. Ces incidents n'ont pas été officiellement documentés et il n'y a actuellement pas d'infrastructure en place pour soutenir les communautés. Dans le cadre de la préparation du projet, le score METT pour Minkébé a été calculé à 53.

Le parc national des Monts de Cristal couvre une superficie de 119 200 ha dans le nord du Gabon et comprend de grands blocs de forêt tropicale. Il s'agit de l'un des parcs les plus isolés du Gabon, et de nombreux botanistes considèrent que le parc contient l'une des plus grandes diversités de plantes de toute l'Afrique. Le parc compte 28 employés. Le dernier plan de gestion du parc a expiré en 2020 (le plan sera mis à jour dans le cadre du PFP). Il n'y a pas de communautés à l'intérieur du parc et les populations locales vivant dans les villages voisins dépendent de la pêche et de l'agriculture pour leur subsistance. Cette région est depuis longtemps exploitée par des sociétés forestières qui ont obtenu du gouvernement l'autorisation d'exploiter de vastes concessions forestières (de 30 à 70 000 hectares). Plus récemment, des mines de cobalt et de minerai de fer ont été établies et ont conduit à des investissements rapides dans les infrastructures (principalement les routes), à une augmentation du nombre de camps miniers illicites, et à une augmentation des intérêts et des migrations des agriculteurs, des mineurs et des entreprises dans la région. Les principales menaces qui pèsent sur le parc sont l'exploitation forestière, l'extraction de l'or, le braconnage de l'ivoire et la chasse commerciale pour le commerce local de la viande de brousse. Les HWC constituent un problème dans les villages situés à la périphérie du parc et de sa zone tampon, avec plus de 1000 HWC avec des éléphants signalés au cours des trois dernières années. Des clôtures électriques ont été installées dans les communautés d'Andock et de Foula. Dans le cadre de la préparation du projet, le score METT pour Monts de Cristal a été calculé à 60.

Approche du projet

Le projet se concentrera sur les conflits entre l'homme et la faune sauvage, qui constituent un obstacle majeur à une gestion efficace et inclusive des aires protégées, et sur l'utilisation et le renforcement du PFP en tant que mécanisme permettant d'atteindre la cible 3. Le projet utilisera une approche intégrée de la gestion des HWC, basée sur les six éléments de la gestion des conflits : compréhension des interactions entre l'homme et la faune qui peuvent conduire à un conflit, atténuation, prévention, réponse, stratégie et suivi⁷. Cette approche intégrée a pour but d'aider à gérer les HWC de manière à améliorer la tolérance et les attitudes de coexistence des populations avec la faune, à préserver les intérêts de la conservation et à réduire les incidents de non-tolérance et de représailles, de sorte que la faune essentielle, comme les éléphants de forêt, bénéficie d'une meilleure protection et que l'intégrité des aires protégées du Gabon soit préservée. En outre, compte tenu de l'incidence croissante des HWC au Gabon, ce projet fournira des preuves sur le terrain, une

7

https://files.worldwildlife.org/wwfcmssprod/files/Publication/file/8zhcghahmt_A_future_for_all_the_need_for_human_willdife_coexistence.pdf?_ga=2.126747085.1144899196.1709176807-1434317051.1642601050

formation et une documentation sur les leçons apprises pour l'expansion de la gestion des HWC à travers le réseau des aires protégées du Gabon.

Ce projet est transformateur en ce sens qu'il abordera la gestion intégrée des HWC au niveau de la stratégie nationale et au niveau du terrain simultanément - en sensibilisant aux HWC au niveau national et en les intégrant dans les opérations et les objectifs du PFP, tout en travaillant avec les communautés (hommes, femmes, jeunes et IPLC) pour définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des stratégies appropriées de gestion des HWC sur les sites, basées sur les meilleures pratiques⁸ et les leçons tirées d'autres projets de HWC. Le leadership éclairé des IPLC acquis grâce à ce projet contribuera à maintenir le soutien à la vaste biodiversité du Gabon, et ce projet fournira des enseignements pour d'autres initiatives HWC en Afrique et au-delà.

Composantes du projet

Quatre composantes permettront d'atteindre l'objectif du projet : Renforcer la gestion efficace des zones conservées au Gabon en intégrant une stratégie nationale des HWC dans le mécanisme financier du PFP et en gérant les conflits entre l'homme et la faune dans des sites clés.

Composante 1. Conditions favorables à la gestion des HWC au Gabon : Développement d'une stratégie nationale HWC et renforcement des capacités de la PFP/CTF à financer les HWC

Cette composante soutiendra le développement d'une stratégie nationale sur les HWC pour le Gabon, basée sur les parties prenantes et sur des preuves, et son intégration dans les opérations de la PFP/CTF pour soutenir la durabilité de la stratégie et l'intégrité du système d'AP et des interventions de gestion.

Résultat 1.1 Stratégie nationale sur la gestion des HWC à l'intérieur et autour des aires protégées, fondée sur des données probantes, pilotée par les parties prenantes et tenant compte de la dimension de genre.

Résultat 1.1.1 Stratégie nationale sur la gestion des HWC dans et autour des aires protégées, fondée sur des données probantes, pilotée par les parties prenantes et tenant compte de la dimension de genre, sur la base d'études scientifiques et de l'engagement des parties prenantes.

En collaboration avec le gouvernement et les parties prenantes, le projet soutiendra le développement d'une stratégie holistique du gouvernement en matière de HWC qui se concentre sur :

1. Comprendre les interactions concernant les HWC
2. Politique et gouvernance en matière de HWC
3. Prévention
4. Réponse
5. Atténuation; et
6. Suivi de la gestion adaptative.

L'élaboration de la stratégie prendra en compte les diverses causes des HWC et les responsabilités différenciées des parties prenantes pour y remédier. Il est prévu que la stratégie fasse appel à de multiples actions gérées et à des collaborations à différents niveaux, ainsi qu'à une mise en œuvre participative avec de nombreuses parties prenantes, en particulier celles qui sont directement touchées

⁸ <https://ste-coexistence-toolbox.info/en/>;
https://files.worldwildlife.org/wwfcmssprod/files/Publication/file/8zhcgahmt_A_future_for_all_the_need_for_human_wildlife_coexistence.pdf?_ga=2.126747085.1144899196.1709176807-1434317051.1642601050

par les HWC. Les objectifs de la stratégie seront axés sur la garantie d'une coexistence positive entre les populations et les espèces sauvages, sur la prospérité des espèces sauvages aux côtés des êtres humains, sur la protection des moyens de subsistance et des biens contre la présence d'espèces sauvages et sur des habitats suffisants pour maintenir des populations d'espèces sauvages viables.

Les activités prévues dans le cadre de ce résultat sont les suivantes :

- Réaliser et compiler des études scientifiques pour éclairer les interventions et la stratégie en matière de HWC, y compris des enquêtes sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les innovations ;
- Engager les parties prenantes par le biais d'ateliers consultatifs afin d'élaborer et de finaliser la stratégie nationale de gestion des HWC ;
- Valider et compléter la stratégie nationale en matière de HWC ; et
- Élaborer un plan de communication stratégique pour diffuser la stratégie nationale et les principales informations sur les HWC.

Un spécialiste de la communication ayant de l'expérience en matière de genre et d'inclusion sociale, d'attitudes et d'approches de changement de comportement aidera à développer la stratégie nationale de HWC tenant compte du genre et de l'inclusion sociale, ainsi que le plan de communication et de diffusion associé.

Pour s'assurer que le processus d'élaboration de la stratégie intègre les dimensions de genre, les activités spécifiques suivantes seront entreprises :

-Formation du personnel du gouvernement, de la PFP et de la CTF sur l'importance des perspectives des femmes rurales dans la stratégie nationale des HWC;

Études socio-économiques et cartographie - y compris la dynamique du genre, la représentation des femmes et des hommes, y compris les alliés et les partisans des femmes et des filles. Les résultats de ces études seront intégrés dans la stratégie nationale des HWC ; et

-Une participation active aux ateliers consultatifs par les femmes de l'IPLC et d'autres groupes marginalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale des HWC.

Il convient de noter qu'il peut être nécessaire d'organiser des ateliers distincts pour les femmes et les hommes afin de s'assurer que les femmes puissent exprimer librement leurs opinions, ce qui peut varier d'une AP à l'autre.

Notez qu'il peut être nécessaire d'organiser des ateliers séparés pour les femmes et les hommes afin de s'assurer que les femmes puissent exprimer librement leurs opinions, ce qui peut être différent d'une AP à l'autre.

Résultat 1.1.2 Soutenir la mise en place d'une commission nationale chargée de gérer les HWC avec un groupe de parties prenantes chargé de fournir des conseils.

Les HWC touchent de nombreux secteurs de la vie et du gouvernement. C'est pourquoi le projet aidera le gouvernement et les entités concernées à former et à maintenir une commission nationale qui permettra d'intégrer les plans et les mesures prises par différentes entités (conformément à la stratégie élaborée dans le cadre du résultat 1.1.1) et d'évaluer les progrès accomplis au niveau national. Elle sera composée d'acteurs du gouvernement et de la société civile et comprendra un panel de parties

prenantes. Elle soutiendra également une interaction responsable avec le PFP et le CTF afin d'intégrer la gestion des HWC dans l'architecture du PFP. La structure et le processus de la commission seront développés dans le cadre des travaux de la phase de démarrage.

Les activités prévues dans le cadre de ce résultat sont les suivantes :

- Atelier et événement de lancement de la commission nationale sur les HWC.

Le spécialiste de la gestion des projets et des HWC financé par le projet apportera une contribution experte à la Commission, soutiendra la facilitation, etc. Un budget de voyage sera disponible pour soutenir la participation aux réunions et les visites de sites clés.

L'PMU veillera à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances de participer activement aux ateliers et événements de lancement de la commission nationale sur les HWC.

Résultat 1.2 : Renforcement du PFP/CTF pour la conservation des aires protégées et la gestion des HWC

Résultat 1.2.1 Intégration de la gestion des HWC dans la PFP et la CTF, et dans les instruments de gouvernance des AP, y compris le plan de conservation, le plan de financement, le manuel des opérations, les plans de capacité institutionnelle et les plans de collecte de fonds.

Ce projet du GBFF est proposé au fur et à mesure du déploiement du projet PFP et travaillera en parallèle avec les promoteurs et les parties prenantes du PFP ainsi qu'avec le gouvernement pour intégrer la gestion et la coexistence des HWC dans les instruments et les opérations du PFP (y compris le plan de conservation et de financement du PFP et ses fonds de transition et de dotation), dans le cadre de la stratégie élaborée au point 1.1.1 et de sa viabilité à moyen et à long terme. Les instruments de gouvernance du programme PFP (par exemple, le manuel d'opérations) permettront d'ajuster la stratégie HWC au fil du temps, afin de répondre aux nouvelles menaces, pressions et priorités. En veillant à ce que les plans de conservation et de financement du PFP, ainsi que ses mécanismes de mise en œuvre (le CTF), intègrent les HWC en tant que stratégie de conservation prioritaire, le financement du projet permettra, à moyen et à long terme, de transférer des fonds des mécanismes de financement du PFP au HWC, qui est essentielle à la réalisation de la cible 3. Cela signifie que le processus d'élaboration du PFP (y compris les consultations approfondies avec les agences gouvernementales et les communautés) intégrera dans son architecture une attention particulière à la gestion des HWC, aux projections de financement et aux objectifs de collecte de fonds, afin que les fonds du CTF puissent soutenir les communautés confrontées aux défis des HWC. Pour renforcer le processus d'intégration, l'organe consultatif du PFP (ou un sous-comité technique) sera également le comité de pilotage du projet HWC.

Tout au long des années 2024 et 2025 (lorsque la transaction du PFP devrait être clôturée), TNC travaillera avec les parties prenantes pour finaliser les plans de conservation et de financement qui articuleront, respectivement, les actions de conservation que le PFP priorisera pour atteindre son ambition 30x30x30 et la façon de les financer. Ce résultat permettra de s'assurer que le HWC est mieux pris en compte dans le PFP afin de répondre à la préoccupation selon laquelle les impacts de la faune et de la flore sur la vie humaine, les biens et les moyens de subsistance peuvent conduire à la perte du soutien des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) pour les AP et inhiber la réalisation des objectifs de la cible 3. Plus précisément, ce projet soutiendra l'intégration des thèmes du HWC et des éléments pertinents de la stratégie HWC élaborée au titre du point 1.1.1 dans les instruments suivants :

- Manuel des opérations de la PFP ;
- le plan de renforcement des capacités institutionnelles du programme FPP
- les plans de conservation et de financement du PFP ; et
- Budgets du FFC (après la clôture, une fois que les fonds de transition et de dotation sont opérationnels).

Il convient de noter qu'au début du projet PFP du GEF-7, TNC et ANPN évalueront l'état actuel de la gestion de la conservation dans 28 AP terrestres existantes qui n'ont pas de plans de gestion ou dont les plans de gestion ont expiré, et travailleront avec les parties prenantes pour élaborer des plans de gestion de la conservation spécifiques au site afin de parvenir à une gestion efficace de ces AP. Grâce à ce processus GEF-7 + GBFF, des éléments de la stratégie HWC développée sous 1.1.1 ainsi que des idées sur la façon de gérer HWC localement (recueillies lors des consultations communautaires qui auront lieu dans le cadre du processus de développement des mesures HWC dans les communautés locales sous la Composante 2) seront incorporés dans les révisions des plans de gestion pour les quatre AP ciblées par ce projet sous le Résultat 1.2.1 et plus largement dans les plans de gestion d'autres AP, le cas échéant.

L'intégration du genre et les modalités de réponse au genre seront incluses dans les plans de conservation, les instruments du CTF en rapport avec le HWC, par exemple les plans de gestion, le(s) manuel(s) d'exploitation, le cas échéant.

Composante 2. Solutions HWC dirigées par l'IPLC

La composante 2 déploiera des fonds pour mettre en œuvre la gestion du HWC et construire une approche de coexistence dans les communautés touchées par le HWC, en se concentrant sur les zones de connectivité et d'autres interfaces homme-faune élevées dans et autour des quatre parcs nationaux.

Cette composante sera initiée au démarrage du projet et informera le développement de la stratégie HWC et l'intégration dans le PFP (Composante 1). Le financement de cette composante se fera directement pendant la durée du projet et à moyen terme (après la clôture du PFP), par le biais du Fonds de transition et du Fonds de dotation du FPBG. Après des consultations (y compris le CLIP), le projet travaillera avec les communautés entourant les quatre aires protégées du projet afin d'identifier conjointement les problèmes et les causes spécifiques des HWC, et d'identifier conjointement les stratégies HWC spécifiques à chaque espèce pour chaque communauté. Un soutien ciblé sera également apporté aux zones situées en dehors des aires protégées et de leurs zones tampons dans les régions où les conflits sont particulièrement importants (estimées actuellement à 14 000 hectares, mais susceptibles d'être modifiées en fonction du processus de sélection). L'identification de ces zones communautaires très touchées, situées en dehors des aires protégées, se fera sur la base d'études et de consultations socio-économiques.

Le développement de ces interventions mettra l'accent sur l'appropriation par la communauté et la responsabilité de la communauté dans le maintien, l'évaluation et le rapport sur l'efficacité de l'action de gestion du HWC. Dans la mesure du possible, des fonds seront accordés à des organisations locales et spécialisées, y compris des organisations dirigées par l'IPLC, pour mener à bien des activités et

contribuer à la direction locale du projet⁹. Les stratégies de lutte contre les HWC incluront le changement de comportement et la coexistence et seront menées par les IPLC résidents et en particulier par les femmes et les jeunes, qui ont tendance à être les principaux résidents des zones rurales, les hommes et les jeunes couples ayant tendance à migrer vers les centres urbains.

Les premières consultations avec les communautés des quatre aires protégées montrent que les HWC sont un problème critique et prioritaire à traiter. Lors des consultations avec les représentants des communautés en mars 2024 pendant le développement de ce projet, les communautés de trois des quatre aires protégées ont déclaré que les HWC étaient la principale menace pour les moyens de subsistance des communautés et des ménages. Les communautés ont déclaré qu'elles ne voyaient pas l'intérêt de vivre à proximité des aires protégées et ont noté que les incidents avec la faune sauvage entraînaient la destruction des cultures et des infrastructures et menaçaient leur sécurité. Les habitants ont l'impression que les animaux sauvages sont mieux protégés que les humains et que les efforts de conservation n'ont aucune valeur. Dans les communautés touchées, les hommes cultivent l'ananas, la banane, le café et le cacao, tandis que les femmes s'occupent du manioc, de la banane, de l'arachide, du taro, de la pomme de terre, de l'igname, d'autres tubercules, de la canne à sucre et de la pastèque. Les consultations menées en mars 2024 ont révélé qu'au cours des trois dernières années, il y a eu :

- 330 cas de HWC causées par des éléphants dans le PN de Mayumba et d'autres incidents causés par des buffles et des céphalopes ;
- 1 320 plaintes HWC causées par des éléphants dans le PN de Loango, avec des incidents supplémentaires causés par des buffles et des hippopotames ;
- Environ 1 000 plaintes HWC au Mont de Cristal, liées aux éléphants ;
- Le nombre d'incidents à Minkébé n'a pas été signalé, mais les communautés ont mentionné des cultures dévastées par les buffles, les hérissons et les porcs-épics.

Une étude socio-économique sera menée dans les communautés à l'intérieur et autour de chaque AP afin de mieux comprendre le contexte de base de chaque communauté et d'identifier les communautés affectées spécifiques avec lesquelles travailler. L'étude rassemblera et validera des informations sur :

- Nombre et nom des communautés autour de chaque AP
- Composition ethnique (groupes et langues prédominantes).
- Population et % hommes/femmes
- Catégories d'âge réparties par sexe
- % de femmes parlant/lisant le français ; % d'hommes parlant/lisant le français.

⁹ **Les sous-subsventions des partenaires** seront gérées par TNC. Les procédures opérationnelles standard (POS) de TNC seront appliquées par le personnel interne chargé de la gestion des subventions, des contrats, des opérations et du service juridique afin de garantir des pratiques de partenariat transparentes, inclusives et cohérentes. TNC utilisera les réseaux existants et le pool de partenaires de mise en œuvre, et suivra les politiques d'approvisionnement et les procédures opérationnelles standard pour identifier les partenaires potentiels, qui seront soumis à une diligence raisonnable et à un examen des critères par l'équipe de projet de TNC ainsi que par les équipes susmentionnées afin de prendre en compte le niveau d'expertise technique, la gestion organisationnelle, les garanties, la capacité fiscale et l'intégrité, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels. Les sous-subsventions de TNC utilisent des modèles standard et des règlements de donateurs pour garantir la conformité avec la source des fonds. TNC contrôlera la conformité et la réalisation des objectifs et des résultats du projet au moyen de rapports financiers et techniques soumis tous les trimestres. Tous les partenaires sont tenus de respecter les exigences du WWF GEF en matière de garanties, qui sont alignées sur les politiques de TNC accréditées par le GCF en matière de garanties environnementales et sociales et de discrimination fondée sur le sexe. Le respect des garanties sera contrôlé par le responsable de l'engagement communautaire et de l'inclusion sociale. De plus amples informations sur l'octroi de sous-subsventions figurent dans la section sur les dispositions institutionnelles.

- Sources de revenus primaires réparties par sexe.
- Cultures cultivées par les hommes ; cultures cultivées par les femmes.
- Nombre de conflits HWC par espèce au cours des 3 dernières années.
- Les mesures de gestion du HWC entreprises au cours des 3 dernières années.
- Classement du HWC en tant que menace pour les moyens de subsistance de la communauté/du ménage (tel que perçu par les hommes et les femmes).
- Avantages/inconvénients perçus de vivre à proximité d'une AP (tels que perçus par les hommes et les femmes).

L'étude socio-économique documentera les perspectives de l'IPLC et des femmes sur les risques et la gestion des HWC. Elle sera publiée et partagée avec les parties prenantes du gouvernement ainsi qu'avec le personnel du PFP, du CTF et de l'ANPN.

L'une des premières actions au cours de la mise en œuvre sera de mener des consultations avec les communautés locales et les peuples autochtones qui seront affectés par le projet. Une fois que les communautés cibles spécifiques seront mieux identifiées, sur la base de l'étude socio-économique et de ces consultations, le projet cherchera à obtenir un consentement libre, préalable et éclairé (CLPI) si cela est jugé nécessaire. Si le projet doit s'engager avec des communautés indigènes pour mettre en œuvre certains des outils identifiés (ce qui est prévu), des plans pour les populations indigènes (IPP) seront élaborés. Une fois que les communautés, le personnel du projet et les partenaires auront co-conçu les approches de HWC, le projet appliquera l'étude d'éligibilité et d'impact des sauvegardes (disponible à l'annexe 1 du ESMF du projet), qui fournira des informations sur les risques environnementaux et sociaux probables et, par conséquent, mettra en lumière les plans de gestion nécessaires, par exemple, les ESMP ainsi que les IPP. Une fois que ces plans ont été rédigés par les entités d'exécution, approuvés par l'Agence GEF du WWF et divulgués, la mise en œuvre des interventions et des activités peut commencer.

Parallèlement aux ateliers communautaires visant à identifier les problèmes et les causes des HWC, l'étude socio-économique informera le co-développement d'outils de changement de comportement en matière de HWC avec les communautés en collaboration avec la communauté, le gouvernement, les experts et le personnel spécialisé du projet pour comprendre le conflit et les causes du conflit (par ex. les facteurs de destruction des cultures par les espèces sauvages) et d'identifier les interventions possibles, y compris les stratégies de changement de comportement, l'utilisation de certains outils et technologies, et l'assistance technique, pour assurer la prévention, l'atténuation et la réponse, de sorte que les communautés deviennent mieux à même de gérer et de prévenir les HWC, et soient plus tolérantes à l'égard de la faune et de la flore sauvages, ce qui se traduit par une coexistence accrue¹⁰. Le projet travaillera ensuite directement avec les communautés concernées pour développer et intégrer le changement de comportement en matière de HWC et pour fournir d'autres interventions visant à réduire les incidents liés au HWC ou à accroître la tolérance en matière de coexistence.

¹⁰ En ce qui concerne les conflits entre l'homme et l'éléphant, les techniques de gestion généralement utilisées ailleurs et au Gabon comprennent les cartouches de chili, les pétards, les lampes à gaz, les épouvantails, le bruit, différents types de clôtures, la sensibilisation des fermiers au comportement des éléphants et la surveillance nocturne. Ces mesures se sont avérées inefficaces lorsqu'elles sont appliquées seules. Cependant, la combinaison de plusieurs d'entre elles, y compris l'utilisation de clôtures avec des gardes communautaires pour la surveillance nocturne, a été couronnée de succès jusqu'à présent dans certains pays d'Afrique de l'Est (par exemple, le Kenya). (Source : BM GEF-6 GWP project ID 9212)

Les interventions devraient produire des avantages socio-économiques, notamment une augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus, ainsi qu'une amélioration de la sécurité physique et émotionnelle. Les projets précédents montrent que les avantages socio-économiques sont réalisables et significatifs. Dans le cadre du projet de la Banque mondiale « Gestion des conflits entre la faune sauvage et les éléphants » (GEF ID 9212), l'installation d'une clôture électrique autour d'un champ communautaire a eu d'importantes retombées socio-économiques. Un chef de communauté a déclaré : « Avant, les éléphants détruisaient tout et nous n'avions rien à manger ; maintenant, nous avons de la nourriture et nous pouvons manger. Maintenant, nous pouvons manger. » Ce projet a également noté que le revenu agricole supplémentaire des ménages dû à l'intrusion réduite ou nulle des éléphants est d'environ 80 000 FCFA par mois (soit environ 134 USD), ce qui représente une augmentation de près de 40 pour cent du revenu mensuel dans ces zones.

Enfin, les consultations des parties prenantes menées pour informer le CER ont indiqué que le projet servirait probablement un ratio égal (50/50) d'hommes et de femmes dans les sites du projet. L'agriculture est une activité de subsistance et de génération de revenus courante dans tous les sites du projet, et l'analyse de genre du projet a confirmé que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être impliquées dans l'agriculture dans les quatre sites du projet. Les activités agricoles présentent un plus grand risque de HWC, en raison de l'exposition et de la dévastation des ressources, par rapport à d'autres activités génératrices de revenus courantes, telles que la pêche, qui est plus susceptible d'être pratiquée par des hommes. Ce risque plus élevé peut entraver la capacité des femmes à accéder aux ressources naturelles pour l'agriculture et l'artisanat, une autre activité génératrice de revenus courante pour les femmes, par exemple celles qui nécessitent un passage dans ou à travers des zones forestières ou d'autres zones d'interface entre l'homme et la faune. Le faible accès à l'information sur les conflits entre l'homme et la faune et/ou sur les stratégies de gestion efficaces, qui se manifeste en partie par l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication, peut également limiter l'accès des femmes aux ressources naturelles en raison de leur incapacité ou de leur capacité réduite à appliquer des mesures de gestion. Le projet reconnaît l'amélioration de la représentation des femmes dans les conseils de gouvernance locale, et l'accès et le pouvoir discrétionnaire sur l'utilisation des revenus sont relativement équilibrés entre les hommes et les femmes. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce projet (sous les points 2.1.1 et 2.1.2) amélioreront conjointement l'accès aux ressources naturelles qui font partie intégrante des moyens de subsistance et du bien-être des femmes en améliorant l'accès à l'information et en renforçant les capacités de gestion des ressources naturelles essentielles, en mettant l'accent sur le secteur agricole. En outre, les interventions financées par le projet - et celles qui seront mises en œuvre à moyen et à long terme par le biais du PFP - devraient produire des avantages socio-économiques dans les communautés touchées, notamment une sécurité alimentaire et des revenus accrus, ainsi qu'une sécurité physique et émotionnelle améliorée. Ces avantages s'étendront aux femmes et aux hommes vivant autour des aires protégées ciblées par le projet. Étant donné que les populations de nombreuses communautés rurales situées autour des quatre aires protégées cibles du projet comptent une proportion relativement plus élevée de femmes, de jeunes et de personnes âgées, les femmes pourraient en bénéficier de manière disproportionnée, en fonction de la composition démographique de la communauté en question.

Résultat 2.1 : amélioration de la coexistence entre l'homme et les espèces sauvages dans certaines zones, grâce à des approches fondées sur des données probantes, sensibles à la dimension de genre et dirigées par l'IPLC.

Résultat 2.1.1 : des mesures préventives HWC et des approches pour la coexistence entre l'homme et la faune basées sur une stratégie et tenant compte du genre sont testées, pilotées et mises à l'échelle avec l'IPLC dans les zones géographiques ciblées.

Dans le cadre du résultat 2.1.1, le projet investira dans la gestion des HWC afin de promouvoir la coexistence entre les humains et les principales espèces sauvages en conflit dans certaines zones entourant les quatre aires protégées identifiées, grâce à des approches fondées sur des preuves et menées par les parties prenantes, et sur la base de l'étude socio-économique réalisée dans les communautés au cours du démarrage du projet. Le personnel du projet et les communautés concernées - y compris les populations vulnérables de l'IPLC - travailleront ensemble pour identifier les facteurs de HWC et développer des solutions, en suivant les meilleures pratiques en matière de HWC, à savoir : comprendre le conflit et développer des interventions qui couvrent l'atténuation, la prévention, la réponse, la stratégie et le suivi¹¹. Les solutions aux HWC varieront car elles seront conçues en fonction du contexte de chaque communauté et des facteurs de HWC.

Les activités pertinentes du résultat 2.1.1 dépendront de la conception conjointe avec chaque communauté et pourraient inclure des solutions telles que :

- Cartographie des points chauds et analyse des moteurs
- Changement de comportement : il peut s'agir d'identifier les actions et les activités susceptibles d'accroître le risque de conflit entre l'homme et la faune et de les modifier, de comprendre le comportement des éléphants et les signaux d'alerte à surveiller, et de savoir comment rester en sécurité à proximité des éléphants¹².
- Construction de barrières pour la faune - telles que des tranchées, des clôtures électriques à énergie solaire, des dispositifs anti-bruit, des éclairages, des ruches et des piments autour des cultures. Toutes les constructions seront dirigées par l'IPLC, l'accent étant mis sur l'importance de l'appropriation locale et de l'entretien des structures HWC.
- Alternatives aux cultures appétentes pour la faune, ou moyens de cacher les cultures appétentes
- Acquisition de matériel et d'équipement pour les HWC
- Des outils de prévention supplémentaires tels que des systèmes d'alerte précoce, y compris des systèmes d'alerte
- Équipes opérationnelles d'intervention/réponse rapide (dotées d'équipements portables permettant de chasser les animaux des champs ou des propriétés sans danger pour la faune)
- Suivi et gestion adaptative au niveau du site.

¹¹ WWF. 2019: Human Wildlife Conflict Mitigation Lessons learned from global compensation and insurance schemes ANNEX REPORT; https://wwf-eu.awsassets.panda.org/downloads/wwf_human_wildlife_conflict_mitigation_annex.pdf

¹² <https://ste-coexistence-toolbox.info/en/download/elephant-aware-behaviour/>. Le cas échéant, le choix des stratégies de changement de comportement à utiliser résultera des consultations avec les communautés autochtones et locales entreprises dès le début du projet. Le processus de consultation inclusif permettra d'identifier les éléments suivants :

- le(s) comportement(s) ciblé(s), c'est-à-dire ceux qui exposent les communautés au risque des HWC
- objectifs
- les parties prenantes
- les interventions à tester. Les interventions spécifiques seront basées sur les six leviers du changement de comportement. De multiples stratégies de changement de comportement seront mises en œuvre et des cadres de suivi et d'évaluation seront mis en place pour évaluer le changement de comportement.

Le MPU veillera à ce que la co-conception et la mise en œuvre des activités augmentent et partagent les connaissances sur les perspectives, les stratégies et les limites des femmes de l'IPLC en matière de gestion des HWC dans les sites du projet, et promeuvent l'égalité des chances et l'accès des femmes et des hommes au développement et au maintien des solutions HWC dans les sites des AP.

Le changement de comportement sera induit par les six leviers décrits dans la ressource STAP, *Why behavioral change matters to the GEF and what to do about it*¹³, y compris : l'introduction d'informations sur ce qu'est le comportement souhaité, pourquoi il est important et comment l'atteindre ; les appels émotionnels pour un changement de comportement ; les règles développées par la communauté ; les influences sociales ; les incitations matérielles ; et / ou une nouvelle architecture de choix. Les changements de comportement en matière de gestion des HWC pourraient inclure l'amélioration de la sélection des sites agricoles afin de réduire la probabilité de rencontres avec des actions animales destructrices ; la variation des sources de protéines ou des activités de récolte de protéines afin de réduire les rencontres dangereuses avec des animaux sauvages lors de la chasse ; l'augmentation de la participation des IPLC aux méthodes de prévention des HWC par le biais d'initiatives et de représentations menées par les IPLC ; l'augmentation de la participation de la communauté à des initiatives perçues comme nouvelles ou risquées par le biais d'incitations financières ; et la transition des participants hors des activités de chasse et d'agriculture sujettes aux conflits par le biais d'une formation à des activités génératrices de revenus compatibles avec la vie sauvage. Le projet GEF-6 Banque mondiale/GWP au Gabon a conclu que l'efficacité des mesures (HWC) augmentait lorsque des approches multiples étaient poursuivies en même temps. Ce projet envisagera l'utilisation d'approches multiples et complémentaires, le cas échéant, et évaluera les changements d'une manière compatible avec le cadre de résultats du projet. Le projet GBFF recevra l'appui direct du spécialiste MEL de TNC au Gabon avec un accès à l'équipe régionale MEL de TNC.

Les activités que les communautés souhaitent appliquer seront testées pour vérifier leur pertinence avant de les étendre. De même, lors de l'élaboration des mesures de HWC, il sera tenu compte des difficultés éventuelles liées au maintien et à la durabilité des interventions envisagées dans le cadre de la Composante 2, à la lumière des scénarios démographiques probables et d'autres facteurs de changement. Les enseignements tirés seront documentés et diffusés dans le cadre des Composante 3 et 4.

Résultat, 2.1.2 mesures de coexistence entre l'homme et la faune fondées sur une stratégie et tenant compte de la problématique hommes-femmes, testées, pilotées et mises à l'échelle, par exemple, micro-assurance, secours, mécanismes de récompense.

En se basant sur la prévision que des incidents de HWC continueront à se produire pendant et après la durée de vie du projet, et en supposant que le PFP du Gabon fournira d'autres sources de soutien à long terme aux communautés et aux AP pour gérer les HWC avec une approche intégrée et centrée sur l'homme qui soutient la coexistence, le résultat 2.1. 2 utilisera l'analyse et la consultation des parties prenantes pour améliorer la situation socio-économique des communautés confrontées au HWC en (a) explorant des mécanismes financiers pour compenser ou soutenir les populations autochtones à risque aux HWC, tels que la micro-assurance et la compensation pour les pertes de récoltes, ainsi que d'autres mécanismes financiers pour soutenir les populations autochtones en leur apportant une aide ou des récompenses ; et (b) en développant des approches pour augmenter la tolérance de la vie à proximité de la faune et de la flore sauvages, telles que le soutien aux moyens de subsistance. Voici quelques exemples d'activités qui pourraient être entreprises dans le cadre de ce résultat :

¹³ <https://www.stapgef.org/resources/advisory-documents/why-behavioral-change-matters-gefand-what-do-about-it>

- Sélection, développement et test de mesures appropriées de HWC fondées sur la stratégie nationale (résultat 1.1.1)
- Analyse des résultats voulus et non voulus des mécanismes
- Poursuite de l'application de mécanismes prometteurs
- Plans de viabilité financière pour les mécanismes développés et intégrés dans l'architecture de la PFP
- Soutien socio-économique et aux moyens de subsistance pour que les gens aient le sentiment que les HWC représentent un risque moindre/ gérable pour leur vie et leurs moyens de subsistance.

Le cas échéant, des collaborateurs de recherche gabonais, africains et d'autres institutions pourront contribuer à l'examen et à l'analyse de l'efficacité des différents mécanismes de réponse, en collaboration avec les communautés. Les enseignements tirés seront partagés avec les communautés et les parties prenantes.

Dans le cadre de la composante 2 et pour renforcer l'apprentissage entre les communautés autochtones, des échanges et des visites seront organisés entre les communautés entourant les aires protégées afin d'apprendre les stratégies de HWC qui ont réussi et celles qui ont échoué. Les femmes de l'IPLC participeront à des visites axées sur les HWC dans d'autres communautés de leur région et autour d'autres aires protégées qui en font l'expérience, afin d'apprendre et d'échanger des stratégies de gestion. En outre, les femmes de l'IPLC participeront activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'entretien des stratégies de HWC au niveau communautaire, et leurs points de vue seront intégrés dans les plans de HWC de la communauté. Des aménagements spéciaux (réunions réservées aux femmes, horaires des réunions, etc.) peuvent être nécessaires pour garantir la participation active des femmes.

Composante 3 : Gestion des connaissances

Dans le cadre de ce volet, le projet recueillera et diffusera des messages en faveur de la gestion des HWC et des enseignements tirés de l'expérience à un public plus large et plus diversifié.

Résultat 3.1 : leçons tirées et diffusées

Résultat 3.1.1 : études de cas et autres documents pour présenter et partager les enseignements tirés de l'expérience

Le projet travaillera avec le projet PFP pour concevoir et intégrer des messages sur les moyens de prévenir et de répondre aux HWC, ainsi que des messages positifs pour promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage, dans les médias et les communications couramment utilisés, y compris les affiches, les spots radio, les plateformes de médias sociaux et d'autres véhicules. Des sessions d'écoute seront organisées dans les communautés afin de recueillir des informations sur les perspectives et les stratégies des femmes IPLC en matière de HWC. Le contenu sera développé et testé dans les communautés pour s'assurer que le message est clair et transmis dans des langues parlées et comprises par les bénéficiaires du projet, en particulier les femmes et les jeunes. L'étude socio-économique communautaire réalisée au cours des six premiers mois du projet servira de base à la conception et au contenu des communications destinées aux communautés du projet, y compris les langues, les cultures et les espèces ciblées. Au cours de l'année 4, les exemples de réussite en matière de HWC et les enseignements tirés des quatre sites pilotes seront synthétisés dans un document formel qui sera mis à disposition sur le site Internet du PFP Gabon et diffusé dans les réseaux axés sur les approches de gestion des HWC et de promotion de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage. Le rôle des femmes dans la stratégie nationale des HWC et dans la gestion des aires protégées à tous les niveaux

(gouvernement et communauté) sera largement reconnu dans tous les documents du projet (rapports, suivi et évaluation, études/enquêtes).

Les leçons et l'expérience seront également partagées par le biais de la plateforme mondiale du Global Wildlife Program sur les leçons apprises, qui reconnaîtra ce projet HWC comme un projet « cousin » et, en tant que tel, invitera les représentants du projet à se joindre aux webinaires du GWP et à partager les informations et l'apprentissage.

Composante 4 : Suivi et évaluation du projet

Dans le cadre de cette composante, le projet suivra et évaluera les données et les informations relatives au projet conformément aux protocoles de suivi et d'évaluation du GEF afin de garantir une prise de décision efficace et de promouvoir une gestion adaptative du projet.

Résultat 4.1 : le suivi et l'évaluation des projets, les données contribuent à une prise de décision efficace et à une gestion adaptative des projets.

4.1.1. Rapports réguliers et évaluation indépendante des projets

Le suivi du projet sera assuré par (a) la réalisation des plans de travail annuels et (b) le cadre de résultats (voir annexe C), qui comprend des objectifs et des indicateurs pour tous les résultats du projet et fournit la base de référence pour la plupart des indicateurs. Les informations de base pour toutes les données qui n'étaient pas disponibles seront recueillies dans les six premiers mois du démarrage du projet ou dès que possible par la suite. Le cadre de résultats fournit une méthode et une source pour mesurer les indicateurs, qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART) et ventilés par sexe le cas échéant. La composante 4 du cadre de résultats est consacrée au suivi et à l'évaluation, au partage des connaissances et à la coordination. Des indicateurs de base pertinents ont été inclus pour permettre de comprendre, au niveau du portefeuille, les progrès accomplis dans la réalisation des *Global Environmental Benefits* (GEBs) du GEF.

Le cadre de résultats du projet comprend un indicateur permettant d'assurer le suivi du plan d'action pour l'égalité des sexes et la responsabilité du PMU quant à son contenu. Les plans de travail et le budget annuels comprendront des activités et des mesures liées à l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément au plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le système de suivi et d'évaluation du projet sera mis en œuvre par l'unité de gestion du projet en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires d'exécution et comprendra les éléments suivants :

Plan de travail et budget annuels (AWPB) - Vers la fin de chaque année de projet, TNC travaillera avec les partenaires du projet pour développer un AWPB détaillé qui inclut des objectifs pour les activités clés afin d'atteindre les résultats. Dans la mesure du possible, l'élaboration du plan de travail annuel doit prendre en compte les suggestions de gestion adaptative et les enseignements tirés, et une attention particulière sera portée aux activités sensibles au genre et aux objectifs ventilés par sexe.

Cadre des résultats du projet (PRF) - Le cadre des résultats du projet comprend des indicateurs de base et des indicateurs supplémentaires au niveau des objectifs et des résultats, ainsi qu'une méthodologie pour la collecte et l'analyse des données. Il définit les parties responsables et la fréquence de la collecte des données, fournit des informations de base, décrit les objectifs annuels ou à moyen terme et aborde les hypothèses clés ou les risques connexes qui doivent être contrôlés ou atténués. Il est important de noter que le cadre de suivi et d'établissement de rapports comprend également des dispositions spécifiques pour le suivi de la dimension hommes-femmes du projet. Pendant toute la durée du projet,

les données collectées sur ces indicateurs seront analysées afin de déterminer si les stratégies du projet permettent d'atteindre les résultats escomptés, y compris les résultats liés au genre. Les progrès réalisés par rapport aux objectifs des indicateurs, y compris ceux liés au genre, feront l'objet d'un rapport à la fin de chaque année du projet.

Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) - Le METT sera utilisé pour mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans les 4 aires protégées soutenues, ainsi que sur la réalisation des impacts du projet et la contribution aux objectifs généraux d'intérêt général. Le METT sera complété deux fois au cours du projet : à mi-parcours et à la fin du projet.

Rapports sur l'état d'avancement du projet (PPR) - TNC, en coordination avec ses partenaires, rédigera un PPR après 6 mois et 12 mois de chaque année du projet. Le PPR rendra compte des progrès réalisés par rapport à l'AWPB et au PRF. Les RPP suivront également les réalisations du plan d'action pour l'égalité des sexes et du plan d'engagement des parties prenantes. Le rapport de projet de 12 mois inclura les résultats du projet, suivis dans le cadre de l'AWPB et du PRF.

Rapport de clôture du projet (PCR) - TNC, en coordination avec WWF, élaborera un PCR. Il comprendra également des informations sur le transfert de l'équipement du projet, une évaluation des performances du WWF GBFF, un plan de sortie et de durabilité, et se concentrera sur les principales leçons tirées du projet. Ce rapport doit être remis dans un délai d'un mois après la clôture du projet.

Rapport d'évaluation finale - Une évaluation finale indépendante aura lieu à mi-parcours du projet et dans les six mois suivant son achèvement, afin de fournir une évaluation externe de l'efficacité et de l'efficacité globales du projet. Les termes de référence des évaluations finales seront rédigés par l'Agence WWF-GEF et TNC conformément aux exigences du GEF et le consultant sera engagé par l'Agence WWF-GEF. Le financement des évaluations proviendra du budget du projet.

Intégration du plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP) - Les recommandations du GAP ont été et seront intégrées dans les éléments de suivi et d'évaluation susmentionnés. L'élaboration du plan d'action annuel sera coordonnée avec le responsable de l'engagement communautaire et de l'inclusion sociale et le spécialiste MEL afin de faciliter la prise en compte de la dimension de genre dans l'ensemble des activités de projet prévues et d'inclure des objectifs en matière de genre. Le cadre de résultats du projet comprend des indicateurs de genre spécifiques, ainsi que des indicateurs avec des objectifs ventilés par genre. Ces indicateurs seront suivis tout au long de la mise en œuvre du projet et feront l'objet d'un rapport dans le cadre du suivi et de l'évaluation. Les rapports d'avancement du projet à 6 et 12 mois comprendront des sous-sections sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes, des rapports sur l'intégration de l'égalité des sexes et des rapports sur les indicateurs spécifiques de l'égalité des sexes. Les termes de référence de l'évaluation finale comprendront des dispositions spécifiques pour l'évaluation des progrès et des résultats concernant l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre du projet. Dans l'ensemble, le suivi du plan d'action pour l'égalité des sexes a été pris en compte grâce à son intégration dans le projet global et dans les systèmes de suivi et d'évaluation et le budget du projet.

Une liste des rapports de projet et de leur fréquence est incluse ci-dessous.

TABLEAU 2 : RAPPORTS ET FRÉQUENCE POUR CE PROJET

M&E/ Rapports Document de travail	Comment le document sera-t-il utilisé ?	Période de temps	Responsable
Rapport de démarrage	• Résumer les décisions prises lors de l'atelier de démarrage, y compris les modifications apportées à la conception du projet, au budget, au cadre de résultats, etc.	Dans les trois mois suivant la création de l'atelier	Gestionnaire de projet TNC/PMU et spécialiste MEL
Rapport trimestriel sur le terrain [facultatif]	• Informer l'unité de gestion de projet des progrès, des défis et des besoins des activités sur le terrain.	Tous les trois mois	Équipe de terrain
Rapports financiers trimestriels.	• Évaluer les progrès et la gestion financière.	Tous les trois mois	Responsable des finances PMU
Rapport sur l'état d'avancement du projet (PPR) avec RF et suivi du plan de travail.	• Informer les décisions de gestion et l'élaboration du plan de travail et du budget annuels ; • Partager les enseignements en interne et en externe ; • Rendre compte au CPS et à l'Agence du GEF de l'avancement du projet.	À six mois et à 12 mois de chaque année de projet (RF et suivi du plan de travail à 12 mois)	Gestionnaire de projet PMU et spécialiste MEL
Outil de suivi METT du GEF	• Informer le SEC du GEF des progrès accomplis en ce qui concerne les résultats/impacts relatifs aux zones protégées ; • Évaluation de la contribution du projet aux objectifs des bénéfices environnementaux globaux (BEG).	Approbation du directeur général, à mi-parcours et finale	Gestionnaire de projet de PMU et spécialiste de la MEL
Rapport de clôture du projet	• Informer de l'état d'avancement du projet et de ses résultats à la clôture, et inclure le suivi final du cadre de résultats	Clôture du projet	Gestionnaire de projet PMU et spécialiste MEL
Rapport d'évaluation final	• Évaluation formative externe du projet ;	Clôture du projet	Expert externe

Dispositions institutionnelles et coordination avec les initiatives et projets en cours

(Max. 500 mots, environ 1 page)

L'agence de projet du GEF --WWF-US sera :

- (i) fournir un soutien et une supervision pour s'assurer que les objectifs et les résultats du projet sont atteints et fournir d'autres formes d'assistance à la demande de l'EA ;
- (ii) assurer la liaison entre le projet et le Secrétariat du GEF en fournissant des rapports, en veillant au respect de la politique et des normes du GEF et du WWF, en approuvant les plans de travail et les révisions budgétaires, en certifiant la disponibilité des fonds et en

transférant les fonds du GEF ou en veillant à leur bonne utilisation, en organisant l'évaluation finale et en examinant les audits du projet, en certifiant l'achèvement opérationnel et financier du projet et en arbitrant/résolvant tout conflit qui ne peut être résolu par l'EA.

Agence d'exécution principale - The Nature Conservancy (TNC) dirige le projet Enduring Earth du GEF-7 qui soutient le gouvernement et les parties prenantes dans le développement et la mise en place du PFP du Gabon et sera l'agence d'exécution principale de ce projet du GBFF.

La gestion du projet sera assurée par le personnel de TNC-Gabon et du PFP du Gabon, avec un partage des coûts avec l'Unité de gestion du projet EE du GEF-7.

Les sous-subsventions des partenaires seront gérées par TNC. TNC a fait l'objet d'un contrôle préalable de la part du GEF et ses politiques et procédures financières et opérationnelles n'ont pas été jugées insuffisantes. Les procédures opérationnelles standard (SOP) bien documentées de TNC seront appliquées par le personnel interne de la gestion des subventions, des contrats, des opérations et du service juridique afin de garantir des pratiques de partenariat transparentes, inclusives et cohérentes. TNC utilisera les réseaux existants et le pool de partenaires de mise en œuvre, et suivra les politiques d'approvisionnement et les procédures opérationnelles standard pour identifier les partenaires potentiels, qui seront soumis à une diligence raisonnable et à un examen des critères par l'équipe de projet de TNC ainsi que par les équipes susmentionnées afin de prendre en compte le niveau d'expertise technique, la gestion organisationnelle, les garanties, la capacité fiscale et l'intégrité, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.

Les sous-subsventions de TNC utilisent des modèles standard et des règlements de donateurs pour garantir la conformité avec la source des fonds. TNC contrôle la conformité et la réalisation des objectifs et des résultats du projet au moyen de rapports financiers et techniques soumis tous les trimestres. En cas de modifications, celles-ci suivent le processus d'approbation préalable requis. Le DD et le classement des risques sont effectués par l'équipe de suivi des sous-bénéficiaires (SRM), qui est un département de l'audit interne. Les exigences et les politiques de sauvegarde du GEF seront transmises aux sous-bénéficiaires et leur respect sera contrôlé par le responsable de l'engagement communautaire et de l'inclusion sociale.

Comité de pilotage du projet

L'organe consultatif du programme PFP, ou un sous-comité de cet organe axé sur les HWC, fera office de comité de pilotage du projet. Les termes de référence du Comité de pilotage du projet, prescrivant la composition et la participation, entre autres, seront finalisés au cours du démarrage du projet. Les membres comprendront : des représentants de TNC au niveau mondial et national ; le gouvernement du Gabon ; et les peuples autochtones et les communautés locales. La participation d'une organisation de femmes sera recherchée. Le PSC supervisera l'exécution technique et financière du projet : il examinera et approuvera les plans de travail et les budgets annuels, les rapports de projet et toute mesure de gestion adaptative requise au cours de l'exécution du projet, et fournira généralement une orientation stratégique au cours de l'exécution du projet. L'Agence du GEF chargée du projet participera en tant qu'observateur sans droit de vote.

Unité de gestion du projet

L'unité de gestion du projet (PMU) sera basée à TNC Gabon et comprendra les postes suivants :

Le directeur du PFP Gabon (20 % du temps, cofinancement) est chargé de la supervision du projet, de veiller à ce que le projet atteigne ses buts et objectifs et d'assurer la direction du personnel du GBFF Gabon et du projet PFP GEF-7 associé. Le directeur maintiendra les partenariats - en supervisant les

accords et en surveillant les progrès des partenaires - et assurera la liaison avec l'agence du GEF du WWF au nom de TNC. Ce poste sera entièrement financé par le projet EE du GEF-7 et le cofinancement associé. Entre autres responsabilités, le directeur du PFP, avec l'appui du spécialiste du projet de coexistence entre l'homme et la faune sauvage et du coordinateur du PFP au Gabon, supervise la gestion du personnel, les relations avec le gouvernement, les rapports (y compris les RPP à 6 et 12 mois), le développement des plans de travail annuels et le contrôle de la qualité des livrables des consultants et des partenaires.

Le spécialiste du projet de coexistence entre l'homme et la faune (100% du temps) travaillera sous la direction du directeur du PFP Gabon et sera responsable de la direction technique et de l'exécution du thème du HWC dans toutes les composantes du projet. Le spécialiste fournira un appui quotidien et assurera le suivi de l'engagement des parties prenantes dans les stratégies de gestion des HWC, et contribuera à l'intégration de la gestion des HWC dans les instruments et l'administration du PFP et du CTF, au suivi et à l'évaluation du projet, à la préparation des rapports pour l'Agence du GEF et à la préparation des produits de la connaissance.

Le responsable de l'engagement communautaire et de l'inclusion sociale (à temps plein) travaillera sous la direction du directeur de projet du GEF/spécialiste HWC et dirigera le travail d'engagement communautaire dans le cadre de la composante 2. Le travail consistera notamment à animer des ateliers et des discussions avec les communautés du projet afin d'identifier en collaboration les problèmes et les causes de HWC et de concevoir conjointement des solutions ; à faciliter l'engagement communautaire des sous-bénéficiaires ; et à diriger la mise en œuvre et le suivi du Cadre de gestion environnementale et sociale/Cadre de processus/Cadre de planification des peuples autochtones (ESMF/PF/IPPF), du Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) et du Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP), y compris par les sous-bénéficiaires et d'autres partenaires du projet. Ils contribueront également à l'élaboration de la stratégie HWC dans le cadre de la composante 1.

Le spécialiste des subventions (20% du temps) est responsable des finances et de la conformité du projet, et travaille avec le personnel du projet pour assurer la surveillance financière afin de garantir que les budgets et les accords sont traités conformément aux politiques, procédures, systèmes du WWF et de TNC, et aux exigences des donateurs. En collaboration avec le directeur du PFP Gabon, le spécialiste des subventions supervisera les budgets de tous les partenaires.

Le coordinateur PFP Gabon (10% du temps, cofinancement) soutiendra le directeur PFP Gabon et le spécialiste de la coexistence entre l'homme et la faune dans les relations avec le gouvernement et dans l'élaboration et la remise des rapports de projet.

Un soutien supplémentaire à temps partiel sera fourni par les personnes suivantes (et sera financé par le projet) :

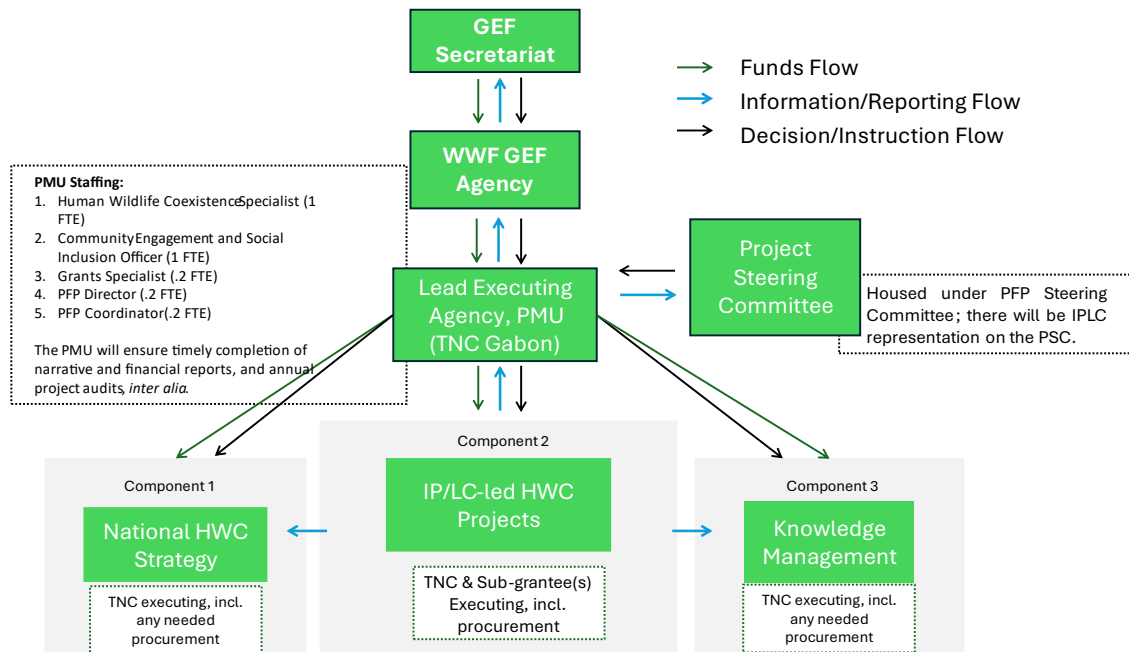
Le responsable du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage au Gabon soutiendra le suivi et l'évaluation du projet et le développement de produits de connaissance (composantes 3 et 4).

Le chargé de communication du Gabon soutiendra le développement du plan de sensibilisation du public sous 1.1.3, ainsi que les produits de connaissance sous le composant 3 et la capture et la communication des messages clés dérivés et soutenant 2.1.1, 2.1.2.

Un spécialiste des GIS du Gabon soutiendra le développement de la stratégie au titre du volet 1.1.1.

Un membre du personnel des finances et des opérations du Gabon soutiendra la bonne gestion financière et la conformité.

3 : LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU GBFF AU GABON



L'Agence du GEF jouera-t-elle un rôle dans l'exécution de ce projet ?

☐ OUI ☒ Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire ce rôle ici et le justifier.

NA

Veuillez également ajouter une brève explication pour décrire la coopération avec des initiatives et des projets en cours, y compris le potentiel de co-localisation et/ou de partage d'expertise/de personnel (max. 500 mots, environ 1 page).

Ce projet sera exécuté conjointement avec le projet GEF-7 qui développe un PFP pour le Gabon, et sera motivé par la demande du gouvernement de s'attaquer à un obstacle en suspens à la gestion efficace des aires protégées - le conflit entre l'homme et la faune. Ce projet du GBFF élargira le champ d'application du PFP afin de mieux prendre en compte le travail de gestion du HWC sur le terrain.

Grâce à la coopération avec les mêmes agences gouvernementales et acteurs privés sur les résultats actuels et les objectifs partagés, le projet sera également coordonné avec trois autres projets du GEF détaillés dans le tableau 1.

Comme nous l'avons vu, le HWC est une question complexe qui vise le bien-être des populations et de la faune. Il existe donc un groupe supplémentaire de gouvernements, d'ONG, d'entités du secteur privé et d'organisations communautaires impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie HWC. Par exemple, Space for Giants est une ONG clé qui contribue à la gestion des HWC à travers le Gabon, à la fois par l'engagement communautaire et les méthodes de gestion (par exemple,

l'installation de clôtures électriques) et le soutien au gouvernement qui développe une stratégie nationale HWC. Le projet GBFF se coordonnera avec le projet HWC Gabon de SfG pour s'aligner sur leur engagement actuel, leurs activités et leurs leçons.

La liste ci-dessous est un échantillon d'entités supplémentaires travaillant dans les quatre sites d'AP du projet avec des initiatives existantes soutenant la conservation de la biodiversité et la coexistence entre l'homme et la faune :

- ONG de conservation, par exemple le programme forestier gabonais de WCS, le projet de coexistence entre l'homme et la faune de SfG ;
- CSO dont les projets ou les missions soutiennent la conservation, les moyens de subsistance des travailleurs et la représentation des IPLC, par exemple Ibonga (PN de Loango), Association des Planteur de Ndini (PN de Mayumba), Ayebe Environnement (PN des Monts de Cristal) et Assistance aux Femmes Indigènes (PN de Minkébé) ;
- les opérateurs d'écotourisme, par exemple Yambissi (PN de Loango) ; et
- Opérateurs industriels du secteur privé, par exemple Asonha Energy (PN des Monts de Cristal), Assala (PN de Loango), Tropical Timber Industry Board (PN de Minkébé).

Le projet évaluera, coordonnera et mobilisera les efforts actuels de ces groupes et d'autres acteurs. Les coopérations spécifiques varieront en fonction des missions respectives et de la localisation de l'entité, mais les exemples prospectifs comprennent l'accès et l'application des données recueillies par les programmes de surveillance des éléphants de forêt de WCS et Space for Giants, ainsi que les études menées dans le cadre du projet Wildlife and Human-Elephants Conflicts Management (GEF ID 9212) (plus de détails dans le tableau 1), et la consultation avec les CSO IPLC qui cherchent déjà à représenter les IPLC dans la conservation pour s'assurer que le projet GBFF fait progresser et préserve les voix des IPLC dans les discussions sur les HWC au niveau de la communauté.

Le projet sera coordonné avec le Global Wildlife Program (GWP) du GEF, qui traite du commerce illégal et non durable des espèces sauvages, des conflits homme-faune (HWC) et des risques de propagation des zoonoses. Suite à une discussion informelle et un accord avec la Banque Mondiale, ce projet Gabon GBFF sera un projet « cousin » du GWP, et en tant que tel, les représentants seront invités à rejoindre les webinaires du GWP et à partager l'information et l'apprentissage, en particulier en ce qui concerne la gestion des HWC et la cible 3.

Ce projet s'efforcera d'inclure tous les acteurs concernés dans les discussions du projet. La participation des groupes majoritaires sera équilibrée afin de s'assurer que leur présence n'inhibe pas ou ne limite pas la participation des IPLC, des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés.

De plus amples détails sur la collaboration avec les projets existants sont disponibles dans le tableau 1. Une liste plus complète des parties prenantes est également disponible dans la section Parties prenantes du projet.

Risques pour la mise en œuvre du projet

Ce projet sera mis en œuvre conjointement avec le projet PFP Gabon du GEF 7 et bon nombre des risques perçus sont communs à ces deux projets. Le tableau ci-dessous présente un résumé des risques, leur niveau d'impact perçu sur le projet et les stratégies d'atténuation que le projet emploiera pour les minimiser.

TABEAU 3 : RISQUES LIÉS AU PROJET ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

CATÉGORIES DE RISQUES	NOTATION	ÉVALUATION ET MESURES D'ATTÉNUATION
CLIMAT		
RISQUE : les risques liés au climat ont été identifiés, évalués et planifiés dans le cadre du projet Enduring Earth du GEF-7, mais il subsiste un faible risque lié à l'accélération du changement climatique à un degré non anticipé par les analyses antérieures. L'accélération et l'intensification des cycles de sécheresse et d'inondation, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification, ainsi que le déclin de la biomasse peuvent accélérer les changements dans l'habitat de la faune et les voies de migration, rendant moins efficaces les mesures de protection et d'atténuation prises dans le cadre du projet. La sécheresse, les inondations et la détérioration des sols peuvent accroître les pertes de récoltes et de bétail ou réduire les rendements, contribuant ainsi à l'expansion compensatoire de l'agriculture ou du pastoralisme et à l'augmentation des meurtres défensifs ou de représailles dus à l'interaction entre l'homme et la faune sauvage, et conduisant à l'augmentation de la chasse en tant que principale source de sécurité alimentaire et/ou de revenus pour les ménages.	BAS	Atténuation : La promotion de la gestion durable des aires protégées établies (parcs nationaux) par le biais d'une stratégie nationale HWC et de l'intégration dans le PFP est au cœur du projet. La promotion de la gestion durable des aires protégées établies (parcs nationaux) par le biais d'une stratégie nationale de protection du patrimoine culturel et de son intégration dans le PFP est un élément central du projet, comme le montre le résultat 1.1 et les mesures de coexistence améliorées du résultat 2.1. Des solutions locales et indigènes combinées à un soutien au niveau national créeront des conditions favorables et encourageront la transition vers des facteurs de subsistance alternatifs et adaptés au climat, combinés à une meilleure tolérance et à une réduction des points de tension pour la coexistence des espèces sauvages.
ENVIRONNEMENT ET SOCIAL		
Risque : les activités de réduction et d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage (HWC) visent à réduire et à éviter les risques négatifs pour les personnes et l'environnement. Ces activités peuvent entraîner des risques involontaires pour les communautés et les écosystèmes concernés. Les barrières politiques ou physiques établissant des protections pour le mouvement de la faune ou l'isolation des villages peuvent avoir un impact sur les sites d'importance culturelle ou de	MOYEN	Atténuation : Le projet ne proposera ni ne soutiendra de déplacements involontaires d'établissements humains. La portée géographique du projet se concentre sur les aires protégées existantes avec des populations peu denses et dispersées, où l'on ne s'attend pas à de nouveaux conflits ou à des déplacements involontaires. Le projet vise également à améliorer le financement durable à long terme de la gestion efficace des aires protégées et de la conservation de la biodiversité, ce qui renforcera les résultats durables à long terme de la coexistence entre l'homme et la faune. À plus long terme, le projet vise à renforcer la planification et la gestion de la biodiversité à l'intérieur et autour des aires protégées, basées sur la science et les parties prenantes, afin que la faune et la flore puissent prospérer aux côtés de l'homme, ce qui contribuera à réduire les impacts environnementaux et sociaux

subsistance, tels que les parcelles agricoles des petits exploitants.		qui en découlent. Le projet maintient également l'importance de s'assurer que les IPLC n'ont pas seulement des droits et des bénéfices des initiatives de conservation, mais qu'ils sont positionnés en tant que leaders dans le cadre du résultat 2.1 pour conseiller et mettre en œuvre des solutions pour une meilleure coexistence grâce à des solutions basées sur des preuves qui impliquent pleinement les IPLC tout au long de la planification du projet et des activités de mise en œuvre qui cherchent à soutenir la coexistence avec la faune sauvage avec les cadres locaux et culturels appropriés. En outre, il existe des normes rigoureuses du GEF pour le respect des droits des communautés autochtones et locales, qui sont supervisées par le WWF en tant qu'agence du GEF. Ce projet sera coordonné avec le 7e PFP du GEF et son expertise en matière de garanties et de genre afin de tirer parti des experts internes régionaux et multirégionaux de TNC. TNC alignera les systèmes de sauvegarde internes existants, y compris le personnel dédié à la sauvegarde, et respectera les principes du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) (y compris l'utilisation du guide des droits de l'homme de TNC et des principes du cadre Voix, Choix et Action), conformément aux exigences nationales, à la politique du WWF et aux exigences du GEF.
RISQUE : la société civile et les populations rurales gabonaises n'ont pas d'antécédents solides en matière de capacités financières, techniques et de gestion pour s'engager dans des initiatives de conservation, de moyens de subsistance et des HWC. Le faible niveau de population dans les zones reculées des quatre zones de projet rendra plus difficile la coordination et les réunions avec la société civile et les parties prenantes de la communauté. Les femmes, les populations autochtones et les autres groupes marginalisés pourraient être confrontés à des difficultés supplémentaires pour participer et contribuer aux décisions relatives à l'engagement dans le projet de manière à soutenir les résultats qu'ils souhaitent obtenir. RISQUE : les consultations initiales avec les communautés dans les quatre aires protégées ciblées ont mis en évidence le fait que le HWC est un problème critique et prioritaire à traiter en raison des risques qu'elle	MOYEN	Atténuation : Ce projet utilisera le projet PFP Gabon et le plan d'engagement des parties prenantes, le plan d'engagement communautaire et le plan de genre, ainsi que les activités de démarrage de ce projet pour établir la base de référence de la société civile et de la capacité communautaire d'engagement et de leadership pour les activités associées aux deux projets. Les activités du résultat 2.1 du projet PFP Gabon renforceront les capacités (compétences et connaissances, équipements, technologies, etc.) de la société civile afin de lui permettre de mieux remplir son rôle en tant que partie prenante et de participer aux activités dans des conditions qui l'aident à atteindre les résultats qu'elle s'est fixés. En outre, la dotation du PFP permettra de canaliser les ressources vers des activités de renforcement des capacités à moyen et à long terme, y compris la formation et le développement des compétences, le personnel, le mentorat pour les agences gouvernementales et les communautés locales. Enfin, le personnel de TNC chargé de l'engagement communautaire au niveau des projets, le guide des droits de l'homme et le cadre « Voix, choix et action » favoriseront une approche fondée sur les droits de la communauté et de la société civile en matière de prise de décision et de participation aux activités du projet. Atténuation : Le projet s'efforcera de garantir un processus solide, inclusif et participatif pour concevoir les interventions du projet avec les communautés, en investissant dans l'engagement communautaire et les capacités de sauvegarde pour faciliter ce processus. Les interventions seront co-développées et donc « co-

présente pour le bien-être humain ; que de nombreuses communautés ne voient pas l'intérêt de vivre à proximité des aires protégées ou de participer aux efforts de conservation ; et qu'il existe une perception largement répandue selon laquelle la faune et la flore sont mieux protégées que les êtres humains. Dans ce contexte, si les interventions financées par le projet ne répondent pas aux attentes de la communauté, il y a un risque de détériorer davantage les attitudes de la communauté envers la conservation et d'accroître les risques potentiels pour la faune.		appropriées » par les communautés locales, et moins susceptibles d'aboutir à des attentes déçues.
POLITIQUE ET GOUVERNANCE		
Soutien du gouvernement au projet.		
RISQUE : Après le coup d'État de 2023, il existe un risque modéré que les ministres et les agences du gouvernement ne restent pas activement engagés et ne soutiennent pas le développement et la mise en œuvre du PFP du Gabon et/ou de ce projet du GBFF.	MOYEN	Atténuation : La direction nationale du Gabon est en transition après le coup d'État d'août 2023 qui a suivi l'élection présidentielle. Alors que l'administration quotidienne s'est stabilisée et que le gouvernement de transition continue à faire respecter les accords nationaux et internationaux liés à la conservation, la situation politiquement dynamique pourrait affecter le soutien et la prise de décision concernant le PFP. Cependant, le gouvernement a donné la priorité à la lutte contre les HWC et à la réalisation de changements matériels à court terme pour l'IPLC dans le cadre de ses engagements 30x30. Le projet atténue la dégradation de l'engagement du gouvernement envers le PFP et tire parti du soutien mondial pour la réalisation de la cible 3 du KMGBF en intégrant un élément de HWC à l'effort. Le projet a obtenu l'approbation initiale du gouvernement au stade de la demande de PPG. TNC poursuivra l'engagement régulier des parties prenantes avec les représentants ministériels/gouvernementaux appropriés tout au long de la mise en œuvre, y compris la mobilisation des ressources du GBFF pour soutenir le DGFPD dans l'avancement de la stratégie nationale de HWC. Même si le soutien du gouvernement au projet GBFF ou au PFP devait faiblir, le projet pourrait ajuster sa portée et développer d'autres approches de collecte de fonds et modèles d'affaires pour assurer le financement du projet.
INNOVATION		
Institutionnelle et politique		
RISQUE : les approches en matière de HWC peuvent ne pas être appropriées ou efficaces.	MOYEN	Atténuation : Les outils et approches possibles appliqués pour dissuader les HWC et améliorer les perceptions et les comportements entre les humains et la faune seront basés sur des pratiques étudiées dans les contextes du Gabon et de

		l'Afrique subsaharienne, telles que les clôtures en piment, une meilleure planification et des incitations positives ^{14 15 16} . Le projet ne s'engagera que dans des approches technologiques qui ont déjà été testées ou qui seront testées avant de passer à une plus grande échelle, et sera accompagné par la composante 4 MEL. Les approches technologiques ne seront menées que sur la base d'un processus de co-conception et d'un accord avec les IPLC et les parties prenantes impliquées et affectées.
Modèle financier et d'entreprise		
RISQUE : l'intégration de HWC dans la PFP par le biais du projet proposé constitue un nouvel axe stratégique pour la PFP/CTF. Au-delà de l'adhésion politique, la théorie du changement de la PFP/CTF repose sur d'importants investissements philanthropiques et privés. Nombre de ces investissements sont conditionnés par le soutien du gouvernement à la transaction PFP. Si la transaction n'a pas lieu, il pourrait y avoir un retard important ou un affaiblissement de la PFP/CTF affectant ce projet, en particulier en ce qui concerne la durabilité du soutien financier à la stratégie nationale HWC à moyen et long terme.	MOYEN	Atténuation : Si cela devait se produire, l'équipe de projet ajusterait effectivement la portée de ce projet pour développer d'autres approches de collecte de fonds et modèles d'entreprise afin d'assurer la durabilité financière de la mise en œuvre de la stratégie HWC, telle que menée par les parties prenantes gabonaises, et de mettre en œuvre la stratégie de la composante 2 directement plutôt que par le biais du fonds de transition après la clôture du PFP.
Allocation du budget de l'État.		
RISQUE : il est possible que l'allocation de conservation du nouveau gouvernement soit inférieure aux prévisions en raison de facteurs externes (par exemple, l'évolution de la valeur des produits de base exportés réduit les ressources publiques disponibles pour l'allocation au Trésor) afin de contribuer au programme pluriannuel.	BAS	Atténuation : Bien que ce projet du GBFF nécessite le soutien du gouvernement pour sa mise en œuvre, aucun financement gouvernemental n'est requis pour la mise en œuvre au-delà de la base de référence existante.

¹⁴ Chang'a, Alex, Nick Souza de, John Muya, Julius Keyyu, Angela Mwakatobe, Lucas Malugu, Humphrey Peter Ndossi et al.

"Scaling-up the use of chili fences for reducing human-elephant conflict across landscapes in Tanzania." *Tropical Conservation Science* 9, no. 2 (2016): 921-930.

¹⁵ Osipova, Liudmila, Moses M. Okello, Steven J. Njumbi, Shadrack Ngene, David Western, Matt W. Hayward, and Niko Balkenhol. "Fencing solves human-wildlife conflict locally but shifts problems elsewhere: A case study using functional connectivity modelling of the African elephant." *Journal of Applied Ecology* 55, no. 6 (2018): 2673-2684.

¹⁶ Rakotonarivo, Sarobidy O., Andrew Reid Bell, Katharine Abernethy, Jeroen Minderman, A. Bradley Duthie, Steve Redpath, Aidan Keane et al. "The role of incentive-based instruments and social equity in conservation conflict interventions." *Ecology and Society* 26, no. 2 (2021).

EXÉCUTION		
Capacité de mise en œuvre Capacité institutionnelle		
RISQUE 1 : Absence de capacité de l'agence d'exécution à mettre en œuvre le projet.	BAS	Atténuation : The Nature Conservancy est une ONGI de conservation basée sur la science avec 16 ans d'impact en Afrique, dont 11 au Gabon, et est bien équipée pour la mise en œuvre de ce projet visant à intégrer la coexistence entre l'homme et la faune dans le PFP du Gabon afin de mieux atteindre la cible 3. En tant que tel, le risque de manque de capacités au sein de TNC est faible. Dans le cadre de la mise en place du CTF et des étapes vers la clôture unique, le projet financera la conception et la mise en place des structures de gouvernance, notamment : la définition des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes et l'organisation d'une série de webinaires, d'études de cas et d'ateliers pour présenter les meilleures pratiques en matière de gestion des zones protégées et conservées ; la création d'un fonds de dotation, d'un fonds d'amortissement et/ou d'un fonds de transition ; et le développement des systèmes d'information financière et de planification nécessaires.
Gouvernance institutionnelle		
RISQUE : Avec le nouveau mécanisme de la PFP et du CTF qui a démarré au début de ce projet, le gouvernement et le CTF devront naviguer et respecter les nouvelles politiques et structures de gouvernance qu'ils ont créées et approuvées, et pourraient avoir des capacités limitées à cet égard.	MOYEN	Atténuation : Comme décrit dans le résultat 1.1 et les annexes, le projet Enduring Earth collabore avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour concevoir et mettre en place les structures de gouvernance du FFCP conformément aux bonnes pratiques internationalement reconnues, notamment : définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs (par exemple, déterminer la composition du conseil d'administration, préciser le rôle des agences gouvernementales, du personnel, des donateurs, l'emplacement et l'enregistrement du CTF, etc.) dans sa mise en œuvre et sa gestion ; établir la dotation, le fonds d'amortissement et/ou de transition ; et développer les systèmes d'information et de planification financière nécessaires. Tous ces efforts profiteront à ce projet du GBFF.
Fiduciaire		
RISQUE 1 : Mauvaise gestion financière par l'agence d'exécution et/ou les bénéficiaires secondaires du projet.	BAS	Atténuation : TNC maintient des normes élevées en matière de gestion financière et a démontré sa capacité à gérer régulièrement des contrats publics et privés d'une valeur maximale de 10 millions de dollars en Afrique, y compris des sous-subsidations et des contrats de sous-traitance à des organisations locales ou à d'autres organismes indépendants. Les défis potentiels sont évités et/ou atténués grâce aux procédures opérationnelles standard de TNC qui guident la gestion financière et qui sont contrôlées et appliquées par les équipes régionales et mondiales afin de garantir la conformité avec les réglementations et les engagements financiers des donateurs, des gouvernements et de TNC. TNC fait preuve de diligence raisonnable à l'égard des partenaires locaux potentiels afin de déterminer leur capacité financière à tenir

		leurs engagements. TNC préserve l'éthique financière grâce à des processus internes et externes de gestion des conflits d'intérêts, à des audits externes annuels et à une équipe dédiée et indépendante chargée de l'éthique et de la conformité, qui répond aux signalements d'abus financiers.
Capacité institutionnelle de gestion financière et de gestion de projet		
RISQUE : le PFP CTF risque de manquer d'expérience dans la gestion des tâches et des protocoles de mise en œuvre répondant aux normes internationales requises/aux normes du GEF.	MOYEN	Atténuation : Le PFP du Gabon veillera à ce que l'expertise (par le biais du personnel du PFP de TNC et d'un conseiller technique principal externe du CTF) soutienne le développement initial de la structure du CTF, y compris la rédaction d'un manuel opérationnel et de normes de pratique avant les transactions financières. Le conseiller restera au sein du CTF pendant au moins 1 à 2 ans pour conseiller le conseil d'administration et le personnel du CTF, sur la base de l'expérience acquise avec d'autres PFP et des programmes financiers internationaux similaires qui exigent des garanties rigoureuses en matière de protection des personnes, de la nature et de la lutte contre la corruption. Par ailleurs, le décaissement des fonds du GEF sera soumis à des conditions rigoureuses et à des clauses d'urgence. Si ces conditions de décaissement ne sont pas remplies, les activités du GBFF seront directement mises en œuvre par TNC.
Partie prenante		
RISQUE : comme indiqué ci-dessus, le projet nécessite une consultation des parties prenantes et une conception conjointe avec les communautés locales concernées, notamment les populations autochtones et les groupes qui ne parlent pas le français ou qui ont un niveau d'alphabétisation limité. Le risque d'un engagement insuffisant auprès de ces groupes est faible.	BAS	Atténuation : Les mesures HWC sur le terrain seront conçues, mises en œuvre, évaluées et documentées avec les communautés, de concert avec un personnel sensible et expert qui a une bonne compréhension des groupes d'IPLC au Gabon. TNC et les partenaires de mise en œuvre collaboreront avec les institutions de recherche locales et internationales et les ONG engagées dans le HWC, des IPLC et des aires protégées au Gabon afin d'obtenir leur soutien et leur adhésion aux activités du projet. La composante 3 s'appuiera sur cet ensemble plus large de recherches et de connaissances pour transmettre les enseignements et adapter les approches si nécessaire.
Évaluation globale du risque	MOYEN	

d. Alignement sur les stratégies de programmation et les priorités nationales/régionales

a. Potentiel du projet à générer des bénéfices environnementaux globaux (GEBs) (inclure une description des GEBs que le projet va générer selon les indicateurs de résultats du GBFF) ;

Le projet produira des résultats dans les domaines suivants :

- **Indicateur de base du GEF 1.2 : Aires protégées terrestres faisant l'objet d'une gestion améliorée (hectares (ha))** : Ce projet encouragera la gestion des HWC axée sur les IPLC dans trois AP entièrement terrestres et, avec le PFP du Gabon, améliore la gestion efficace de, environ, 11 % de l'ensemble des AP terrestres (environ 1 023 700 ha dans les parcs nationaux de Loango, des Monts de Cristal et de Minkébé).

- **Indicateur de base 2.2 : Aires protégées marines sous gestion améliorée :** Environ 96 500 ha dans le parc national de Mayumba feront l'objet d'une gestion améliorée par la promotion de mesures de gestion des HWC axées sur l'IPLC, en coordination avec d'autres activités de gestion des AP dans le cadre du PFP du Gabon.
- **Indicateur de base 4.1 : Superficie des paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité :** Au moins 14 000 ha de zones situées en dehors des AP et qui sont essentielles pour la connectivité avec le système d'AP feront l'objet d'une gestion améliorée par la promotion d'une gestion de HWC dirigée par l'IPLC. Ces zones comprendront également des terres spécifiquement ciblées pour des mesure HWC, telles que des unités d'intervention dirigées par les communautés, des clôtures et d'autres méthodes de dissuasion. L'identification de ces zones communautaires très touchées, situées en dehors de l'aire protégée, résultera d'une étude socio-économique et de consultations.
- **Indicateur de base 11 : Personnes bénéficiant des investissements financés par le GEF, ventilées par sexe.** Environ 7 000 personnes bénéficieront du projet. Les enquêtes et évaluations initiales suggèrent un équilibre approximatif de 50 % d'hommes, 50 % de femmes (certains bénéficiaires comprendront des jeunes). La majorité des bénéficiaires seront les peuples autochtones et les communautés locales qui dirigeront et bénéficieront des mesures visant à réduire les pressions de HWC, ainsi que des mesures visant à favoriser une meilleure coexistence et des avantages communs pour les humains et la faune, y compris une meilleure planification, une meilleure gestion de la faune et des approches de dissuasion des conflits, l'installation de structures de dissuasion (clôtures) et des mécanismes financiers pour soutenir les avantages et l'aide aux communautés de chasseurs et de trappeurs. Les autres bénéficiaires seront le personnel des ministères des aires protégées et de l'environnement, les petits propriétaires terriens qui dépendent de l'agriculture de subsistance à l'intérieur et autour des quatre aires protégées du projet, et les groupes communautaires. Les analyses préliminaires suggèrent la répartition suivante des bénéficiaires :
 - 1 896 fonctionnaires gouvernementaux seront formés à la gestion CHF/à l'implication de la communauté.
 - 385 personnes qui assisteront à des ateliers ou participeront à l'élaboration de la stratégie nationale HWC.
 - 30 personnes qui seront directement impliquées dans la révision des instruments de PF et qui ne font pas partie du personnel du projet.
 - 4 412 personnes dans/autour des 4 sites du projet qui seront directement impliquées dans les ateliers, la coconception ou le déploiement des interventions (c'est-à-dire les PA impliqués dans la coconception des interventions) ou qui bénéficieront directement des interventions de gestion des HWC (c'est-à-dire les personnes d'une communauté ayant une nouvelle clôture, mais pas tous les membres des villages situés sur des terres faisant l'objet de nouveaux contrats).

TABEAU 4 : CONTRIBUTION DU PROJET AUX INDICATEURS DE BASE DU GEF

Indicateurs de base du projet		Attendu au moment de l'approbation par le CEO
1	Zones terrestres protégées créées ou mieux gérées (hectare)	1,023,700
2	Zones marines protégées créées ou dont la gestion a été améliorée (hectare)	96,500

3	Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration (hectare)	0
4	Area of landscapes under improved practices (hectare)	14,000
5	Area of marine habitat under improved practices (hectare)	0
6	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO ₂ e)	0
7	Écosystèmes aquatiques partagés faisant l'objet d'une gestion coopérative nouvelle ou améliorée (nombre)	0
8	Les pêcheries marines surexploitées à l'échelle mondiale sont ramenées à des niveaux plus durables (tonnes métriques)	0
9	Réduction des produits chimiques d'intérêt mondial et de leurs déchets (tonnes métriques de produits chimiques toxiques réduites)	0
10	Réduction des polluants organiques persistants dans l'air (gramme d'équivalent toxique gTEQ)	0
11	Personnes bénéficiant des investissements financés par le GEF, ventilées par sexe (nombre)	7 000 (50 % hommes/50 % femmes)

Ce projet s'inscrit dans les domaines d'action suivants du GBFF :

1. 1. Domaine d'action 1. Conservation et restauration de la biodiversité, utilisation des terres et des mers et aménagement du territoire (cibles 1, 2 et 3). Ce projet (sous les composantes 1 et 2) soutiendra la réalisation de l'objectif 3 du GBFF - Conserver 30% des terres, des eaux et des mers - en améliorant la gestion à l'intérieur et à proximité de quatre aires protégées existantes au Gabon grâce à des investissements dans la gestion des HWC. Le HWC est l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 au Gabon, qui n'avait pas été intégré dans la conception du PFP (en cours d'élaboration dans le cadre du projet Enduring Earth du GEF-7). Ce projet intégrera la gestion des HWC dans le PFP afin de garantir que des ressources financières suffisantes et prévisibles soient disponibles au fil du temps pour lutter contre les HWC, qui érodent le soutien du public, en particulier parmi les IPLC, pour la conservation en général, et menacent ainsi l'intégrité des zones conservées.

2. Domaine d'action 2. Soutien à l'intendance et à la gouvernance des terres, des territoires et des eaux par les communautés autochtones et locales. (Cibles 1, 2 et 3). Le projet fournira (dans le cadre de la composante 2) un soutien direct aux groupes d'IPLC pour la gestion du HWC et les approches de coexistence dans et autour des zones protégées où le HWC menace la coexistence harmonieuse entre les IPLC et la faune. Ce soutien, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale et l'intégration de la gestion de la chasse aux phoques dans la structure du PFP, porteront sur les priorités suivantes du GBFF :

- 1) renforcer la capacité organisationnelle et individuelle à gérer durablement les zones et les territoires sous l'égide et la gouvernance des peuples autochtones et des communautés
- 2) soutenir la conservation au niveau des sites ainsi que l'élaboration de stratégies de financement durables afin d'améliorer l'accès aux ressources et leur disponibilité pour les communautés autochtones et locales ;
- 3) renforcer la gouvernance et la capacité organisationnelle des IPLC aux niveaux local et régional ; et
- 4) renforcer les systèmes de gouvernance autochtones efficaces pour gérer les terres, les territoires et les eaux.

3. Domaine d'action 4 : Mobilisation des ressources (cibles 18 et 19). Le projet intégrera la gestion des HWC dans la structure du PFP qui financera les aires protégées et conservées au Gabon, afin d'atteindre la cible 3 du GBFF.

Les objectifs mondiaux récemment adoptés pour la nature, les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) guident les actions mondiales jusqu'en 2030 pour protéger et préserver la nature et les services essentiels aux populations, donnent la priorité à la protection de systèmes écologiquement représentatifs, bien reliés et équitablement gouvernés d'aires protégées et d'autres formes efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires et les pratiques autochtones et traditionnels. Le projet proposé par le GBFF contribue aux objectifs suivants du KMGBF :

- **Objectif 3 : la conservation et la gestion efficaces d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des océans de la planète.** Ce projet contribuera à la réalisation des objectifs de la cible 3 du Gabon en s'attaquant à un obstacle majeur à la gestion des zones protégées : HWC. Le projet définira une stratégie nationale HWC (résultat 1.1.1) qui permettra, entre autres, d'orienter les investissements réalisés par le PFP pour gérer les HWC ainsi le niveau de soutien des communautés aux aires protégées ; d'intégrer la gestion des HWC dans le PFP du Gabon (en cours d'élaboration dans le cadre du projet Enduring Earth du GEF-7) afin de garantir des ressources financières suffisantes et prévisibles pour les HWC et améliorer ainsi la gestion des aires conservées (résultat 1. 2.1) ; et concevoir et mettre en œuvre, en collaboration avec les populations autochtones et les communautés locales concernées, des mesures de HWC (résultats 2.1.1, 2.1.2) qui peuvent être mises à l'échelle ou reproduites ailleurs au Gabon pour traiter ce problème critique qui menace de saper un groupe d'intérêt essentiel pour la conservation dans le pays / le soutien de la communauté aux zones protégées.
- **Cible 4 : la fin de l'extinction d'espèces menacées induite par l'homme.** Ce projet mettra en œuvre des activités HWC dirigées par l'IPLC dans et autour de quatre parcs nationaux qui abritent des espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN, notamment des espèces en danger critique d'extinction, comme le gorille des plaines occidentales et l'éléphant de forêt, ainsi que des espèces en danger, menacées ou vulnérables, comme les chimpanzés, les mandrills et les tortues luths. Les activités de gestion (entreprises dans le cadre des résultats 2.1.1 et 2.1.2) devraient conduire à une réduction des meurtres par représailles, ou au moins empêcher une augmentation du nombre de meurtres par représailles d'espèces de faune et de flore sauvages critiques et menacées. La planification et les actions de gestion, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les communautés locales, peuvent contribuer à des attitudes et des approches généralement positives en matière de coexistence avec la faune sauvage. En outre, en intégrant la gestion de HWC dans le PFP du Gabon, le projet contribuera à garantir la disponibilité de ressources financières pour reproduire et étendre ces mesures au fil du temps (sous le résultat 1.2.1).
- **Cible 19 : augmenter les ressources financières pour accroître le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés.** Le projet du PFP du Gabon du GEF-7 ne traite pas spécifiquement de la question des HWC. Grâce à ce projet du GBFF, le HWC sera intégrée dans le PFP (sous le résultat 1.2.1), ce qui permettra de mobiliser des ressources supplémentaires pour la gestion des aires protégées et la gestion des HWC à moyen et à long terme.
- **Cible 21 : les meilleures données, informations et connaissances disponibles sont accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public pour guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et pour renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances.** Ce projet part du principe que la stratégie nationale et les activités menées conjointement par les communautés

doivent s'appuyer sur les enseignements tirés d'autres projets HWC mis en œuvre en Afrique et sur d'autres continents¹⁷. Les enseignements tirés par HWC de ce projet et de ses initiatives axées sur l'IPLC feront l'objet d'un suivi, d'une évaluation, d'une documentation et d'une publication (dans le cadre de la composante 3).

- **Cible 22 : assurer la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sexospécifiques à la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité par les CLPI.** De nombreuses communautés autour des quatre aires protégées du projet comprennent des groupes autochtones. Les femmes, les jeunes et les anciens jouent également un rôle majeur dans ces communautés, car les jeunes hommes et les jeunes couples migrent de plus en plus - temporairement ou définitivement - vers les centres urbains du Gabon pour gagner leur vie. Les communautés rurales sont aujourd'hui composées d'un grand nombre de groupes traditionnellement marginalisés. Le succès de ce projet reposera sur leur participation active et leur engagement. De plus amples informations sur la meilleure façon de s'engager avec les jeunes seront déterminées dans le cadre de l'étude socio-économique qui sera menée dans les communautés lors du démarrage du projet, mais au minimum, les femmes et les organisations de femmes, si possible, participeront activement et apporteront leur contribution aux ateliers consultatifs dans le cadre du développement de la stratégie nationale HWC (Résultat 1.1.1) ; et les femmes et les hommes auront les mêmes opportunités/accès pour participer à la conception, la construction, l'application et le suivi/la gestion des mesures dans les sites pilotes (Résultats 2.1.1 et 2.1.2). La participation d'une organisation féminine appropriée sera recherchée pour le PSC.
- **Cible 23 : garantir l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à une approche sensible au genre.** Les perspectives et les préoccupations des femmes en ce qui concerne les HWC seront reflétées dans la stratégie nationale HWC (résultat 1.1.1) et dans les instruments directeurs du PFP et du CTF (1.2.1), ainsi que dans les mesures de gestion des HWC entreprises dans le cadre des résultats 2.1.1 et 2.1.2. Dans le cadre du résultat 1.1.1, les activités spécifiques suivantes seront entreprises pour s'assurer que le processus d'élaboration de la stratégie intègre les dimensions de genre :
 - Formation du personnel du gouvernement, de la PFP et de la CTF sur l'importance des perspectives des femmes rurales dans la stratégie nationale HWC ;
 - Études socio-économiques et cartographie - y compris la dynamique du genre, la représentation des femmes et des hommes, y compris les alliés et les partisans des femmes et des filles. Les résultats de ces études seront intégrés dans la stratégie nationale HWC ; et
 - une participation active aux ateliers consultatifs par les femmes de l'IPLC et d'autres groupes marginalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale HWC.

Dans le cadre du résultat 1.1.2, le PMU veillera à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales de participer activement aux ateliers et aux événements de lancement de la Commission nationale HWC. Dans le cadre du résultat 1.2.1, l'intégration de la dimension de genre et les modalités de réponse à la dimension de genre seront incluses dans les plans de conservation, les instruments du CTF en rapport avec le HWC, par exemple les plans de gestion, le(s) manuel(s) opérationnel(s), le cas échéant. En ce qui concerne les mesures à développer dans le cadre des résultats 2.1.1 et 2.1.2, les femmes participeront activement à la prise de décision sur la sélection et la conception de ces mesures ; les femmes de l'IPLC participeront à des visites axées sur le HWC dans d'autres communautés de leur région et autour d'autres

¹⁷ WWF. 2019. Chrome https://www.feu.awsassets.panda.org/downloads/wwf_human_wildlife_conflict_mitigation_annex.pdf

AP expérimentant le HWC, afin d'apprendre et d'échanger des stratégies de gestion. Des aménagements spéciaux (réunions réservées aux femmes, horaires des réunions, etc.) peuvent être nécessaires pour assurer la participation active des femmes. Pour le résultat 2.1.1, le PMU sensibilisera et améliorera la connaissance et la compréhension des perspectives, des stratégies et des limites des femmes de l'IPLC en matière de gestion des HWC sur le site du projet, et veillera à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités/accès pour participer à la conception, à la construction, à l'application et au suivi/à la gestion des mesures pour développer et maintenir ces mesures, dans les sites pilotes.

Expliquez comment les interventions proposées sont alignées sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) et/ou sur les plans de financement nationaux en matière de biodiversité ou sur des instruments similaires permettant d'identifier les priorités nationales et/ou régionales.

Le PANB du Gabon - datant de 1999 - exprime la vision du Gabon qui consiste à « d'ici 2025, ... assurer la conservation de la biodiversité et garantir un partage satisfaisant des bénéfices socio-économiques et écologiques des ressources biologiques en sensibilisant à l'importance de ses ressources biologiques et en développant les capacités humaines et institutionnelles ». Le projet contribuera à la réalisation de cette vision en encourageant la gestion des conflits entre l'homme et la faune, en réduisant les menaces qui pèsent sur la biodiversité, y compris les espèces endémiques et menacées, et en réduisant potentiellement la dégradation de l'habitat (y compris les forêts et les écosystèmes d'eau douce) d'importance nationale, régionale et mondiale.

Le nouveau président du Gabon, Brice Oligui Nguema, a parlé des HWC dans son premier discours à la nation, ce qui montre clairement qu'il reconnaît que les HWC constituent une menace pour les populations rurales et leurs moyens de subsistance. Alors que le PFP soutenu par le projet GEF7 cherche à améliorer la gestion des aires protégées du Gabon, il n'y a pas de focalisation spécifique sur les HWC dans ce projet. L'élaboration d'une stratégie nationale HWC axée sur les IPLC, qui pourra être intégrée au PFP, et la mise en œuvre de stratégies avec les communautés permettront une gestion plus complète des aires protégées qui profitera aux IPLC et assurera la protection à long terme de la faune et de la flore sauvages menacées au Gabon.

Le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) du Gabon est le plan de référence du Gabon pour les engagements climatiques de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et intègre les considérations relatives au changement climatique dans les stratégies de développement sectorielles du pays. Le Gabon a participé activement aux négociations de la CCNUCC et le PNAT est le principal outil interministériel du Gabon pour la mise en œuvre de la politique de développement durable du pays et pour l'optimisation de la gestion de son territoire national qui favorise le développement tout en protégeant le patrimoine naturel du Gabon et en contribuant aux engagements internationaux visant à prévenir le changement climatique.

Les forêts sont réglementées par le **Code forestier de 2001** qui a introduit les plans d'aménagement durable des concessions forestières (CFAD), la loi sur les parcs nationaux de 2007, le Code de l'environnement de 2014 ainsi que la loi sur le développement durable adoptée en 2014.

Dans le cadre du **Plan Gabon Vert**, élaboré en 2017, le pays a promis d'adopter une approche intégrée pour le développement des sous-secteurs agricoles et de ses chaînes de valeur afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025. Cela nécessite le développement de 205 000 hectares de terres

ainsi que l'exploitation intensive et respectueuse de l'environnement des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture.

Les stratégies HWC sont des éléments essentiels à la réussite de ces initiatives, et ce projet travaillera avec ces représentants pour s'assurer que les stratégies HWC menées par l'IPLC sont alignées sur leurs programmes de travail et y sont incorporées.

Confirmer si des politiques nationales susceptibles d'être en contradiction avec les résultats escomptés du projet ont été identifiées, et comment le projet y répondra.

À notre connaissance, ce projet n'est en conflit avec aucune politique nationale. Si un conflit est découvert au cours de la mise en œuvre du projet GBFF ou du projet PFP, le personnel du projet discutera de stratégies alternatives conformes à la politique et ajustera la programmation du projet en conséquence.

Expliquez comment le projet générera des avantages pour la biodiversité mondiale qui n'auraient pas été obtenus sans le projet du GEF (additionnalité). Le projet PFP du GEF-7 vise à renforcer la gestion et l'intégrité des aires protégées au Gabon, mais il n'est pas spécifiquement axé sur HWC. Or, le gouvernement et les populations rurales - en particulier les communautés autochtones et locales qui résident à l'intérieur et autour des aires protégées du pays - considèrent que le problème est un problème majeur. Le fait de ne pas s'attaquer spécifiquement à la question des HWC risque de dégrader le réseau d'aires protégées du Gabon et de mettre en péril les populations humaines et sauvages, y compris les espèces menacées et en danger critique d'extinction. Ce projet permettra d'obtenir les résultats suivants, qui n'auraient pas été obtenus sans le soutien du projet GBFF :

- travailler en collaboration avec le PFP et intégrer HWC dans sa programmation ;
- créer une commission multisectorielle et de parties prenantes sur les HWC ;
- collaborer avec le gouvernement pour élaborer une stratégie nationale HWC, qui peut être intégrée, grâce au soutien du PFP, dans la politique nationale et la formation à la gestion des aires protégées ; et
- améliorer la gestion des aires protégées en collaborant avec les communautés fortement touchées par le problème des HWC (les IPLC, y compris les hommes, les femmes et les jeunes) afin d'élaborer des stratégies efficaces et durables de HWC ; et intégrer les enseignements tirés de cette expérience dans l'élaboration de la stratégie nationale HWC et dans la mise en œuvre du programme de financement pluriannuel.

3) Veuillez décrire comment le projet répond aux critères suivants :

Le niveau de cohérence et de coordination des politiques entre les différents ministères, agences, le secteur privé et la société civile que le projet vise à soutenir.

Ce projet soutiendra la cohérence et la coordination des politiques en matière de HWC au sein des ministères du gouvernement. Le ministère de l'agriculture, en particulier, sera un partenaire clé, car des politiques et des approches contradictoires en matière de conservation et d'agriculture peuvent exacerber les HWC. Les petits exploitants agricoles sont frustrés par les HWC et ont besoin de stratégies de gestion efficaces, pragmatiques et durables. La sélection des cultures et les méthodes techniques ne sont pas suffisamment développées au Gabon, ce qui se traduit par des rendements inefficaces et des investissements médiocres en matière de HWC. Le secteur privé - l'exploitation minière et forestière - opère dans le cadre de concessions gouvernementales dans plusieurs aires protégées du projet. Certaines de leurs opérations ont également été affectées par les HWC, de sorte qu'ils peuvent également souhaiter être impliqués dans la recherche de stratégies de gestion des HWC.

Si le projet mobilisera les ressources du secteur privé et des philanthropies.

Le PFP du Gabon, actuellement en cours de développement, a catalysé plusieurs engagements philanthropiques majeurs pour investir dans des fonds de transition et de dotation qui, à la suite de ce projet, intégreront le HWC en tant qu'axe stratégique supplémentaire pour améliorer la conservation par zone. Les ONG Space for Giants, WWF-Gabon et d'autres ONG ont déjà entrepris des efforts pour prévenir et répondre aux HWC. Les détails de leur programmation seront évalués et mobilisés de manière appropriée pendant le démarrage du projet. Les entreprises du secteur privé opèrent dans certaines AP, et comme leurs opérations peuvent être menacées par le HWC, elles peuvent souhaiter participer au projet et/ou fournir un financement pour les activités axées sur l'IPLC dans le cadre de la Composante 2.

Si et comment le projet s'engagera et fournira un soutien aux IPLC.

Au moins 700 000 dollars de la composante 2 soutiendront les approches de gestion et de coexistence des HWC axées sur les communautés autochtones, conçues et adoptées par les communautés autochtones menacées par les HWC. Les communautés seront invitées à s'engager dans des actions HWC et à co-définir les priorités à traiter. Si les interventions sont efficaces, les IPLC participant au projet auront une plus grande tolérance à l'égard de la faune et verront plus d'avantages à la présence et à la coexistence de la faune et de la flore. Ils bénéficieront également de mécanismes financiers conçus pour améliorer les résultats pour les CLPI et la biodiversité (composante 1). Les IPLC dirigeront la conception et l'exécution des interventions, mais ne gèreront pas les ressources financières, cette responsabilité incombant à l'agence d'exécution principale.

E. Exigences politiques

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* :

Nous confirmons que les dimensions de genre pertinentes pour le projet ont été prises en compte lors de la préparation du projet, conformément à la politique du GEF, et qu'elles sont clairement exposées dans la description du projet (section B).

☒ **Oui** ☐ Non (Si - et seulement si - NON est sélectionné, un champ pop-up doit s'ouvrir pour permettre à l'Agence de fournir une explication)

1) Le projet prévoit-il d'inclure des mesures tenant compte de la dimension de genre afin de combler les écarts entre les sexes ou de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

☒ **Oui** ☐ Non

Si le projet prévoit d'inclure des mesures sexospécifiques pour combler les écarts entre les sexes ou promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, veuillez indiquer dans quel(s) domaine(s) de résultats le projet est censé contribuer à l'égalité des sexes :

- ☒ combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'accès et de contrôle des ressources naturelles ;
- ☒ améliorer la participation et la prise de décision des femmes ; et/ou
- ☒ générer des avantages socio-économiques ou des services pour les femmes

2) Le cadre de résultats ou le cadre logique du projet comprend-il des indicateurs sensibles au genre ?

☒ **Oui** ☐ Non ☐ A déterminer

Engagement des parties prenantes*

Nous confirmons que les principales parties prenantes ont été consultées pendant la préparation du projet, conformément à la politique du GEF, que leurs rôles pertinents pour les résultats du projet ont été clairement définis dans la description du projet (section B) et qu'un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré avant l'approbation du directeur général.

☒ Oui ☐ Non

(Si - et seulement si - NON est sélectionné, une fenêtre contextuelle doit s'ouvrir pour permettre à l'Agence de fournir une explication).

Une liste des parties prenantes et de leur rôle dans le projet figure dans le tableau ci-dessous.

Stakeholder	Rôle du projet
Ministère des Eau et des forêts	
Ministry of Waters and Forests - Direction Générale de l'Environnement et pour la Protection de la Nature (DGEPN) - Directorate-General for the Environment and Nature Protection	La DGEPN est responsable de la mise en œuvre de la politique environnementale du gouvernement et sera directement impliquée dans l'élaboration d'une stratégie nationale HWC qui soutiendra la politique gouvernementale en matière de HWC.
Agence Nationale des Parcs Nationaux --National Natural Park Agency (ANPN):	L'ANPN est responsable de la gestion des aires protégées et de la conservation de la biodiversité. Il apportera des connaissances précieuses sur les HWC à l'intérieur et autour des aires protégées et fournira des informations sur la gestion des HWC. Le personnel des parcs de l'ANPN sera formé à la gestion des communautés de chasseurs et de trappeurs et aux stratégies efficaces pour les solutions axées sur les HWC.
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche --Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP)	La DGFAP a pour mandat de réduire le braconnage à l'intérieur et autour des aires protégées. Leurs connaissances contribueront à l'élaboration d'une stratégie axée sur l'IPLC en apportant un éclairage important de la part des communautés.
Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées-- Directorate-General for the Environment and Nature Protection (DGFAP)	La DGFAP a pour mandat de réduire le braconnage à l'intérieur et autour des aires protégées. Leurs connaissances contribueront à l'élaboration d'une stratégie axée sur l'IPLC en apportant un éclairage important de la part des communautés.
The Gabon PFP and CTF (FPBG)	Ce PFP vise à construire et à renforcer le réseau et la gestion des aires protégées du Gabon. HWC est un élément essentiel de cet effort et le travail de ce projet sera intégré dans le PFP et ses mécanismes de financement. Le FPBG est un fonds fiduciaire de conservation indépendant créé en 2023 pour gérer le produit d'une transaction d'obligations bleues/échange de dettes au Gabon, et qui devrait administrer les fonds de dotation et de transition du PFP du Gabon. Le FPBG sera un partenaire important pour assurer la viabilité à long terme de la stratégie nationale HWC élaborée dans le cadre du projet, qui s'engagera à incorporer des éléments de la stratégie nationale dans sa gouvernance et ses opérations.

IPLCs	Les populations autochtones et locales sont directement touchées par les HWC. Leurs expériences et leurs stratégies, réussies ou non, d'atténuation HWC sont essentielles à l'élaboration d'une stratégie nationale HWC qui soit efficace et durable.
Universités/Recherche	Les universités et les instituts de recherche peuvent collaborer avec le projet et les communautés de projet pour tester, contrôler et documenter les efforts de gestion des HWC.
Secteur privé	Certaines entités du secteur privé opèrent à l'intérieur et/ou à proximité d'aires protégées et leurs activités sont également affectées par les HWC. Leur contribution et leur expérience aideront à orienter l'élaboration d'une stratégie nationale HWC

Choisir le rôle que la société civile jouera dans le projet :

Consulté uniquement ; ☐ Oui ☐ Non

Membre de l'organe consultatif ; ☐ Oui ☐ Non

Co-financier; ☐ Yes ☐ No

Membre du comité de pilotage du projet ou d'un organe décisionnel équivalent; ☐ Oui ☐ Non

Exécuteur ou coexécuteur; ☒ Oui ☐ Non

Autre (veuillez expliquer) ☐ Oui ☐ Non

IPLCs

Montant (\$) du financement de projet du GBFF pour soutenir les actions des IPLC*.	Étape de la demande de PPG	Phase d'approbation par le directeur général	
	Portal to show here the amount that was provided at PPG request stage]	\$700,000	

Si des ressources ont été identifiées ici, veuillez expliquer brièvement pourquoi elles ont été incluses, en faisant référence aux composantes et/ou aux résultats pertinents du projet.

ENCADRÉ DE TEXTE

Les IPLC reçoivent-ils et gèrent-ils les ressources nécessaires à l'exécution des composantes/activités du projet ?

☐ Oui ☒ Non

Les IPLC dirigent-ils la conception et la gestion de certaines activités du projet mais ne gèrent pas les ressources financières ?

☒ Oui ☐ Non

Le projet apporte-t-il un soutien en nature aux actions menées par les CLPI en faveur de la biodiversité ?

☒ Y ☐ No

Les IPLC font-ils partie du comité de pilotage du projet ou d'un organe de décision équivalent ?

☒ Oui ☐ Non

Secteur privé

Le secteur privé sera-t-il impliqué dans le projet ?

☒ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, son rôle a-t-il été décrit et justifié dans la section C « Description du projet » ?

☒ Oui ☐ Non

Garanties environnementales et sociales

Nous confirmons que nous avons fourni des informations concernant les risques environnementaux et sociaux associés au projet ou au programme proposé, y compris les analyses/évaluations des risques et, le cas échéant, les plans de gestion ou autres mesures visant à remédier aux risques et impacts identifiés (ces informations doivent être présentées à l'annexe E).

☒ Oui ☐ Non (Si - et seulement si - la case NON est cochée, une fenêtre contextuelle doit s'ouvrir pour permettre à l'Agence de fournir une explication.)

- **Classification du risque global du projet/programme : MOYEN**
- **Classification des risques environnementaux et sociaux : MODÉRÉ**

F. Autres exigences

Gestion des connaissances *

We confirm that an approach to Knowledge Management and Learning has been clearly described during Project Preparation in the Project Description and that these activities have been budgeted and an anticipated timeline for delivery of relevant outputs has been provided.

☒ Oui

Avantages socio-économiques

Nous confirmons que la conception du projet a pris en compte les avantages socio-économiques devant être générés par le projet, que ceux-ci ont été clairement décrits dans la description du projet et qu'ils feront l'objet d'un suivi et d'un rapport au cours de la mise en œuvre du projet (au niveau du TER).

X Yes

Les avantages socio-économiques découlant de ce projet sont les suivants :

- **Amélioration des compétences en matière de leadership et d'analyse développées par les IPLC grâce à l'élaboration de stratégies HWC ;**
- **Amélioration de la connaissance de HWC et d'autres cultures grâce à la participation à des échanges communautaires organisés par le projet ;**

- Changement de comportement parmi les communautés autochtones et locales qui ont le sentiment que la coexistence est possible et que les HWC représentent un risque moindre ou gérable pour leur vie et leurs moyens de subsistance.
- Amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus, ainsi que de la sécurité physique et émotionnelle

Ces avantages profiteront à la fois aux femmes et aux hommes vivant autour des aires protégées visées par le projet. Étant donné que les populations de nombreuses communautés rurales situées autour des quatre aires protégées cibles du projet comptent une proportion relativement plus élevée de femmes, de jeunes et de personnes âgées, les femmes pourraient en bénéficier de manière disproportionnée, en fonction de la composition démographique de la communauté en question.

Des indicateurs socio-économiques ont été inclus dans le PES et seront dûment incorporés dans les plans de travail et les budgets annuels du projet. Le cadre de résultats du projet, quant à lui, comprend un indicateur permettant de s'assurer que le PES lui-même est suivi. Les indicateurs pertinents du PES sont les suivants:

- Indicateur SEP 1 : Nombre de personnes (ventilées par sexe ; ventilées par organisation/partie prenante) qui ont été consultées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale HWC (cumulatif) Rapports sur les formations, l'engagement des parties prenantes, les ateliers, etc.
- Indicateur SEP 2 : Nombre d'IPLC (hommes et femmes) formés et/ou participant à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports sur les interventions de gestion des HWC .
- Indicateur SEP 3 : Nombre d'engagements (par exemple, réunions, ateliers, consultations) avec les parties prenantes au cours de la phase de mise en œuvre du projet (sur une base annuelle)

Annexe A : TABLEAUX DE FINANCEMENT

Tableau du financement total du GEF

Ressources demandées par agence(s), pays, domaine d'intervention et programmation des fonds. Toutes les sources de financement du GEF doivent être mentionnées ici.

Agence du GEF	Fonds fiduciaire	Pays/ Régional / mondial	Domaine d'intervention	Programmation des fonds			
					Subvention du projet GEF	Frais d'agence	Financement total du GEF
WWF US	GBFF	Gabon	Biodiversité	Domaine d'action 1 du GBFF	540,086	48,607	588,694
WWF US	GBFF	Gabon	Biodiversité	Domaine d'action 2 du GBFF	824,410	74,197	898,606
Total des ressources du GEF					1,364,496	122,804	1,487,300

Subvention pour la préparation de projets (PPG)

Une subvention pour la préparation du projet a-t-elle été demandée ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui¹⁸ : remplir le tableau PPG (frais PPG inclus)

Agence du GEF	Fonds fiduciaire	Pays/ Régionale/ mondial	Focal Area	Programmation des fonds	(en dollars)		
					PPG	Frais d'agence	Financement total du PPG
WWF US	GBFF	Gabon	Biodiversité	Domaine d'action 1 du GBFF	11,479	1,033	12,512
WWF US	GBFF	Gabon	Biodiversité	Domaine d'action 2 du GBFF	17,521	1,577	19,098

¹⁸ Remarque : en faire une « fenêtre contextuelle » qui n'apparaît que si le PPG a été sélectionné, et si le montant demandé est supérieur aux limites, il doit être justifié.

Montant total du PPG	29,000	2,610	31,610
-----------------------------	---------------	--------------	---------------

Éléments du domaine d'action

Orientations de la programmation	Fonds fiduciaire	(en dollars)	
		Financement du projet par le GEF	Cofinancement
Domaine d'action 1 du GBFF	GBFF	540,086	
Domaine d'action 2 du GBFF	GBFF	824,410	
Coût total du projet		1,364,496	

Cofinancement confirmé pour le projet, par nom et par type*

Il n'y a pas de cofinancement pour ce projet.

Veuillez inclure des preuves pour chaque source de cofinancement pour ce projet dans l'onglet du portail. **NA**

Sources de cofinancement	Nom du cofinancier	Type de cofinancement	Investissement Mobilisés	Montant (\$)	Télécharger les lettres de cofinancement
					<< ajouter l'option de lier les lettres de cofinancement pour chaque ligne>>.
Total Cofinancement					

Veuillez décrire la part de l'investissement mobilisé dans le cadre du cofinancement.

ANNEXE B: Approbations

Nom du coordinateur de l'agence du GEF	Coordonnées du coordinateur de l'agence du GEF
Dr. Renae Stenhouse	Renae.stenhouse@wwfus.org
Nom de l'agence Coordinateur du projet	Coordonnées du coordinateur de projet de l'agence
Robbie Bovino	Robbie.bovino@wwfus.org

Lettre d'approbation

Veuillez joindre la (les) lettre(s) d'approbation du point focal opérationnel dans cette annexe. Pour les projets impliquant plus d'un pays : veuillez inclure une compilation des lettres d'intention signées dans un fichier PDF dans cette annexe.

ANNEXE C : Cadre de résultats du projet*

Veuillez indiquer le numéro de page du document de projet où se trouvent les résultats du projet et les cadres de suivi et d'évaluation. Veuillez également copier et coller le cadre de résultats du projet à partir du document de projet ci-dessous.

Cadre de résultats : Lever les obstacles en suspens et tirer parti de mécanismes financiers durables pour atteindre la cible 3 au Gabon
ID du projet GEF : A DETERMINER

Indicateur / unité	Définition (à noter si elle est cumulative)	Méthode/ source	Responsable	Fractionnement	Base de référence	Année1	Année2	Année3	Année4	Notes/ Hypothèses
Objectif du projet : Améliorer la gestion des aires protégées et conservées au Gabon en intégrant une stratégie nationale HWC dans le mécanisme financier du PFP et en gérant les conflits entre l'homme et la faune dans des sites clés.										
Indicateur objectif 1 : Nombre d'hectares d'aires protégées faisant l'objet d'une gestion améliorée. (Indicateur de base 1.2)	Voir le lien pour la définition et l'orientation	METT	TNC	Loango	71	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	73	Les objectifs reflètent les avantages progressifs de ce projet. Les interventions sur le terrain ainsi que la formation en HWC pour les gestionnaires des aires protégées et les populations des communautés autochtones entourant les aires protégées fourniront de nouvelles informations et de nouveaux outils aux bénéficiaires, qui viendront s'ajouter à toutes les formations antérieures dispensées dans les zones cibles ; elles seront dispensées en tandem avec la gestion des aires protégées dans le cadre du PFP (GEF-7 EE)
	See link for definition and guidance			Minkebe	53				60	
	(non-cumulative)			Monts de Cristal	60				65	

										Note: à la fin du projet, 1 023 700 hectares d'aires protégées terrestres seront mieux gérés grâce aux mesures financées par ce projet.
Objectif Indicateur 2 : Nombre d'hectares d'AMP faisant l'objet d'une gestion améliorée. (Indicateur de base 2.2)	Voir le lien pour la définition et les conseils (non cumulatif)	METT	TNC	Mayumba	62				66	Les interventions sur le terrain, ainsi que la formation HWC pour les gestionnaires d'AP et les populations IPLC entourant l'AMP fourniront de nouvelles informations et de nouveaux outils aux bénéficiaires, qui viendront s'ajouter à toutes les formations antérieures dispensées dans les zones cibles. Le renforcement des capacités de gestion des parcs marins et terrestres améliorera l'interaction avec les paysages marins et se fera en tandem avec la gestion des aires protégées dans le cadre du PFP (GEF-7 EE). Note : à la fin du projet, 96 500 ha d'aires marines protégées feront l'objet d'une gestion améliorée grâce aux mesures financées par ce projet.
Objectif Indicateur 3 : Nombre	Voir le lien pour la définition et les conseils	Rapport et/ou enquête	TNC		0	Objectif annuel Montant à déterminer au	Objectif annuel Montant à déterminer au	Objectif annuel Montant à déterminer au	14,000	La stabilisation ou la réduction de l'incidence des HWC reflètera les

d'hectares de paysages dont la gestion a été améliorée au profit de la biodiversité (Indicateur de base 4.1)	(non cumulatif)	auprès des gestionnaires des terres montrant où les pratiques de gestion (y compris le nombre d'hectares) ont été mises en œuvre, avec une description des avantages environnementaux. Doit inclure les données/fichiers SIG pertinents.				cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.		résultats des multiples activités de gestion menées dans le cadre des composantes du projet, y compris la planification, la formation et les compétences et apports intégrés en matière de moyens de subsistance et de coexistence.
Objectif indicateur 4 : Nombre de personnes bénéficiant des investissements financés par le GEF, ventilé par sexe. (Indicateur de base 11)	Voir le lien pour la définition et les conseils (cumulatif)	Basé sur la documentation du projet des interventions menées par l'IPLC, y compris les formations communautaires HWC.	TNC	50 % d'hommes/50 % de femmes	0	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	Objectif annuel Montant à déterminer au cours de l'année 1 dans le cadre des consultations avec le gouvernement.	7,000	Les enquêtes communautaires initiales ont suggéré que les bénéficiaires seraient à 50 % des hommes et à 50 % des femmes. Ces chiffres pourront être affinés en fonction des résultats de l'étude socio-économique qui sera réalisée lors du démarrage du projet.
Indicateurs d'engagement des parties prenantes										
Pourcentage des objectifs des indicateurs du SEP atteints	(non cumulatif)	Examen de l'outil de suivi SEP + AWPB	TNC		100%	100%	100%	100%	100%	Suppose que les objectifs du plan d'action sont réalistes

sur une base annuelle.										
Indicateurs liés au genre										
Pourcentage des objectifs des indicateurs GAP atteints sur une base annuelle.	(non cumulatif)	Examen de l'outil de suivi GAP + AWPB	TNC		100%	100%	100%	100%	100%	Suppose que les objectifs du PAG sont réalistes
Composante 1 : Conditions favorables à l'amélioration de la conservation des zones protégées et de la gestion des HWC au Gabon.										
1.1 1.1 Stratégie nationale HWC fondée sur les parties prenantes et sur des données probantes										
Résultat 1.1 indicateur : # Nombre d'actions menées par les parties prenantes et des parties prenantes et fondées sur des données probantes Stratégies nationales pour permettre une meilleure gestion des HWC	Permettre une meilleure gestion des centres de : (cumulatif)	Examen des stratégies nationales pour l'implication des parties prenantes, l'utilisation de la base de données probantes relatives aux HWC et l'évaluation qualitative de leur capacité à permettre une meilleure gestion des HWC.	TNC		0	1	0	0	1	
Résultat 1.2 : Renforcement du PFP et de la CTF pour la conservation des zones protégées et la gestion des HWC										
Résultat 1.2 indicateur n°1 :	(non-cumulatif)	Voir l'approche par étapes	TNC		La PFP n'envisage pas	1, 2, 3		4,5	6	Suppose que le PFP sera clôturé à la fin de 2025 ; que le gouvernement et

Gestion HWC dans les instruments et opérations de la PFP et de la CTF et les opérations - y compris les plans de conservation, les plans de financement, les opérations plans de conservation, plans de financement, manuels manuel(s) opérationnel(s), évaluations des capacités institutionnelles		ci-dessous : 1 - Le manuel des opérations de la PFP a été mis à jour afin d'intégrer HWC comme thème central pour le financement de la PFP/éligible aux fonds de transition et de dotation ; 2- Le plan de renforcement des capacités institutionnelles du programme FPP intègre les besoins HWC ; 3 - Les plans de conservation et de financement des PFP intègrent des éléments de la stratégie nationale HWC			pour l'instant de HWC					le conseil d'administration du CTF approuveront l'allocation des ressources financières du PFP pour soutenir les mesures de prévention et d'intervention en matière de HWC dans l'ensemble et autour du réseau d'aires protégées du Gabon. En ce qui concerne le point 3 de la fiche de notation, pour recevoir un crédit, les plans de conservation et de financement doivent incorporer des éléments matériels de la stratégie HWC en vue d'allouer des ressources à sa mise en œuvre.
---	--	--	--	--	-----------------------	--	--	--	--	---

		appropriés ou alignés sur le mandat de la CTF/PFP. 4 - Mention de HWC dans les communic ations du CTF, y compris dans les rapports annuels et les appels à proposition s (le cas échéant) 5 - Budget alloué par le(s) mécanism e(s) financier(s) de la PFP pour les activités de prévention et de lutte contre les HWC, et les activités de promotion de la coexistenc e 6 - Interventio ns des HWC financées par la FFC (fonds de transition								
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

		ou fonds de dotation du programme FPP)								
Résultat 1.2 indicateur n°2: Les plans de gestion des aires protégées articulent mieux les objectifs, les activités, la collecte d'informations et le suivi de la gestion des HWC et de la coexistence avec la stratégie nationale de gestion des HWC.	(cumulatif)	Examen des plans de gestion des quatre aires protégées cibles (Loango, Mayumba, Minkebe et Monts de Cristal)	TNC		0	2	4			
Composante 2 : Solutions HWC pilotées par l'IPLC										
Résultat 2.1. Amélioration de la coexistence entre l'homme et les principales espèces sauvages en conflit dans certaines zones, grâce à des approches fondées sur des données probantes et menées par l'IPLC.										

Résultat 2.1 Indicateur 1 : Réduction en % du nombre de rapports dans les quatre aires protégées cibles sur les incidences des HWC, par exemple : [liste complète à établir au cours de l'année 1 en consultation avec les communautés, mais pouvant inclure : dommages aux cultures, dommages aux biens, meurtres d'animaux sauvages en représailles, risques pour la sécurité des personnes].	(non-cumulati)	Examiner les rapports par rapport à une base de référence bien informée afin de déterminer s'il y a une réduction des incidences de HWC dans les zones entourant les quatre aires protégées du projet ; informations officielles du gouvernement.	TNC		% à déterminer - la base de référence sera préparée dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes du projet	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Les résultats tiendront compte du fait que le taux de signalement des incidents peut augmenter en raison d'une sensibilisation et d'une attention accrues de la part du projet. On suppose que les rapports peuvent ne pas inclure des variables cohérentes telles que la gravité de l'incident, les preuves à l'appui, etc. Remarque : le nombre d'incidents doit également être suivi et inclus dans le rapport.
Résultat 2.1, Indicateur 2 : Montant du financement du projet destiné aux actions HWC	cumulatif	États financiers du projet	TNC		0				700,000	

menées par l'IPLC (en \$US)										
Résultat 2.1 Indicateur 3 : Nombre de personnes interrogées faisant état d'un changement positif dans les attitudes, les connaissances et les perceptions/pratiques de la communauté à l'égard de la conservation de la faune et de l'habitat et/ou de la volonté de coexister avec la faune.	(non cumulatif)	Enquête sur les connaissances, les attitudes et les perceptions/pratiques (KAP) (à développer au début de la mise en œuvre) avant et après les activités du projet (année 1 et année 4)	TNC	Ventilé par AP, ainsi que par partie prenante (IPLC, personnel de l'AP, autres)	Nombre à déterminer - l'enquête de base sur le KAP sera menée dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes du projet.	-	-	-	À déterminer	Inclut une représentation suffisante de l'IPLC dans les communautés ciblées des quatre AP.
Composante 3 : Gestion des connaissances et communication										
Résultat 3.1 : Enseignements tirés et diffusés										
Résultat 3.1 indicateur : Nombre d'études de cas et d'autres documents diffusés qui partagent les enseignements tirés	D'autres supports pourraient inclure : des documents virtuels et physiques, y compris des médias sociaux et des documents écrits/livrés en français et dans les langues locales, présentant les avantages de HWC pour les humains, la faune et les aires	Examen de l'outil de suivi et du plan de communication et de gestion des connaissances	TNC		À déterminer - la base de référence sera préparée dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes du projet.	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Dans la mesure du possible, le matériel sera disponible en français et en anglais afin de favoriser une plus large diffusion dans les pays africains.

	protégées dans les communautés à l'intérieur et autour des quatre aires protégées du projet, ainsi que dans le dialogue politique national et dans les lieux de rencontre. Disséminé : (Non cumulatif)									
Composante 4 : Suivi et évaluation du projet										
Résultat 4.1 : Les données de suivi et d'évaluation des projets contribuent à une prise de décision efficace et à une gestion adaptative des projets.										
Indicateur du résultat 4.1 : # Nombre d'ateliers de réflexion au cours desquels les données du projet et la COT sont examinées afin de contribuer à la prise de décision et à la gestion adaptative.	(non cumulatif)	Procès-verbal de l'atelier détaillant les données examinées (S&E, retour d'information qualitatif, indicateurs contextuels ou produits de connaissance externes) par rapport à la théorie du changement du projet et la manière dont cela a informé la stratégie du projet, la FR et la	TNC		0 - les ateliers commenceront au cours de l'année 1 du projet	1	1	1	1	Un rapport annuel du projet soumis au GEF par an, comprenant un cadre de résultats et un suivi du projet AWPB.

		préparation n du plan de travail à venir.								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE D : État d'utilisation de l'aide à la préparation de projet

Fournir le montant détaillé du financement des activités du PPG dans le tableau ci-dessous*:

<i>Activités de préparation du projet mises en œuvre</i>	<i>GETF/LDCF/SCCF Montant (\$)</i>		
	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Montant dépensé à ce jour</i>	<i>Montant engagé</i>
Consultant principal en développement de projets	20,000	29,000	
Garanties / Engagement des parties prenantes	9,000	9,000	
Total	29,000	29,000	0

Annexe E : Carte et coordonnées du projet*

Please provide geo-referenced information and map where the project interventions will take place.

Note that while IUCN Protected Area categories are not listed for any of the four protected areas/national parks on the protectedplanet.net database, field staff in Gabon have determined that each of the four areas can be classified as Category 2: National Parks.

Geo Name ID	Nom du lieu	Latitude	Longitude	Description du lieu	Description de l'activité	Parties prenantes potentielles
	Parc national de Loango ID WDPA : 303874 Catégorie UICN PA : 2 Score METT : 71 Superficie : 151,000	2.10°S	9.34°E	Situé dans la province de l'Ogooué-Maritime, le parc national de Loango comprend un habitat côtier	Développement de sources de revenus et de chaînes de valeur durables	- WWF - ANPN - Assala (Secteur privé), - Ibonga (ONG locale), - Homleph (ONG locale),

	Rang parmi les AP gabonaises subissant des destructions de récoltes dues à la faune sauvage : 1 www.protectedplanet.net/303874 2.15419, 9.58969S			diversifié et protège une partie de la lagune d'Iguéla, d'une superficie de 22 000 hectares. Des hippopotames, des éléphants, des buffles, des gorilles et des léopards peuvent être trouvés le long de ces plages.	• Soutien à la gestion des HWC axée sur les CLPI • Identification des pratiques de protection de la faune pour les IPLC • Sensibilisation et éducation à la coexistence entre l'homme et la faune sauvage • Sensibilisation à la chasse, législation sur la gestion des aires protégées • Signature des contrats de gestion des terres	• Association des Pêcheries du Département de Ndougou (APDN) (association de pêche) • Yambissi (opérateur touristique) • Femme et Homme battants (association communautaire du village), • Mama Mafoumbou (association communautaire du village) • Koussou (ONG locale)
	Parc national (marin) de Mayumba WDPA ID : 301850 Catégorie UICN PA : 2 Score METT : 62 Superficie : 96 500 ha Rang parmi les AP gabonaises subissant des destructions de cultures dues à la faune sauvage : 2 www.protectedplanet.net/301850	3.0°48'00'S	11.0°00'45'E	Situé dans la province de Nyanga, le parc national de Mayumba comprend un important habitat de nidification pour les tortues luth et protège l'habitat marin des dauphins, des requins et des baleines à bosse en migration.	• Soutien à la gestion des HWC axée sur les CLPI • Renforcement des capacités pour une pêche durable • Développement de sources de revenus et d'activités liées à la chaîne de valeur • Application de structures et d'activités	• ANPN • WCS • POTAS (Secteur privé) • Association des Planteur de Ndindi (association communautaire du village)

					d'atténuation des HWC	
	Parc national de Monts de Cristal ID WDPA : 306237 Catégorie UICN PA : 2 Score METT : 60 Superficie : 119 200 ha Rang parmi les AP gabonaises subissant une destruction des cultures due à la faune sauvage : 3 www.protectedplanet.net/306237 <u>Level</u>	0.805°S	10.16°E	Situés dans la province de l'Estuaire, les Monts de Cristal sont l'un des parcs les plus isolés du Gabon. Ils sont en grande partie intacts et de nombreux botanistes considèrent qu'ils contiennent une des plus grandes diversités de plantes de toute l'Afrique. Les montagnes abritent une faune très variée, notamment des papillons rares, des orchidées, des bégonias, des mandrills et des éléphants.	• Soutien à la gestion des HWC dans le cadre de l'IPLC • Identification des pratiques de protection de la faune pour les communautés autochtones et locales • Construction de clôtures électriques • Développement de sources de revenus et de chaînes de valeur durables • Renforcement des capacités pour des activités économiques durables • Sensibilisation à la gestion durable de la biodiversité • Sensibilisation et éducation à la coexistence entre l'homme et la faune sauvage	• Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG; Secteur privé) • Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN; Gov't), • Communauté • Ayebe environnement (village community association) • Asonha Energy (Private Sector) • Sinohydro (Private Sector) • TNC
	Parc national de Minkébé	1.0°40'47.18 N	12°45'23.21 E	Le PN de Minkébé s'étend sur les	• Compréhension de l'IPLC Connaissance	• ANPN

	ID WDPA : 72324 Catégorie UICN PA : 2 Score METT : 53 Superficie : 753 500 ha Rang parmi les AP gabonaises subissant des destructions de cultures dues à la faune sauvage : 4 www.protectedplanet.net/72324			provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooue-Ivindo. Il est reconnu par l'UICN comme un site critique pour la conservation et a été proposé comme site du patrimoine mondial. Minkébé est situé dans le nord-est du Gabon, à la frontière commune avec le Cameroun et la République du Congo. Il s'agit d'une forêt pluviale de plaine semi-verte et d'une forêt marécageuse mixte uniques en leur genre.	et savoir-faire du HWC en matière de • Sensibilisation à l'orpaillage et à la pêche durables • Développement de sources de revenus et de chaînes de valeur durables • Soutien à la gestion des HWC	• Terre et Communautés (ONG locale) • Edzengui (ONG locale) • Aide aux femmes autochtones (AGAFI) (ONG), • Obangam (association communautaire du village), • CREATON (Secteur privé) • WWF • Conseil de l'industrie des bois tropicaux (TTIB) (Opérateur forestier)
--	--	--	--	---	--	---

Veillez fournir toute autre information géoréférencée et carte des lieux où se déroulent les interventions du projet, le cas échéant.



ANNEXE F : Documents relatifs aux garanties environnementales et sociales, y compris la notation

Ce projet a déclenché cinq normes de sauvegarde et a été évalué comme présentant un risque modéré :

- **Habitats naturels** : Ce standard a été déclenché car ce projet GBFF, comme le projet PFP Gabon, financera des activités ayant un impact sur le terrain. L'une de ces activités comprend la construction ou l'amélioration d'infrastructures à petite échelle, telles que des clôtures, afin d'atténuer les effets des conflits armés sur la faune et la flore, de créer un meilleur habitat pour la faune et la flore et d'accroître la capacité de gestion globale dans chaque aire protégée du projet. D'autres évaluations de l'impact sur l'environnement seront réalisées au fur et à mesure que les activités spécifiques et leurs emplacements seront mieux définis et avant que le développement des infrastructures ne commence.
- **Réinstallation involontaire et restriction d'accès** : Cette norme a été déclenchée par prudence, étant donné que les activités spécifiques et les emplacements des activités du projet ne sont pas encore définis, et qu'un cadre de processus sera préparé dans le cadre de l'ESMF pour se conformer au cadre de sauvegarde environnementale et sociale du WWF afin de garantir le respect des droits des communautés.
- **Peuples autochtones** : Cette norme a été déclenchée car il est probable que les sites du projet comprennent des populations autochtones. Le Gabon abrite un certain nombre de peuples autochtones très hétérogènes qui s'identifient eux-mêmes, notamment les Baka, les Akowa, les Bekui, les Bebinga, les Babongo et les Baringa, ainsi qu'une importante population autochtone tributaire de la forêt, qui compte jusqu'à 30 000 Baka et Babongo. Les activités spécifiques du projet au niveau du site n'ont pas encore été définies, mais le projet utilisera les informations recueillies dans le cadre du projet PFP pour en savoir plus sur les PA au sein des quatre AP, notamment sur leur présence physique, leur géographie et leur utilisation des ressources naturelles. Le cadre de planification des peuples autochtones élaboré dans le cadre du projet PFP, qui fait partie du cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) pour se conformer au cadre de sauvegarde environnementale et sociale du WWF, fournira également des données importantes sur les peuples autochtones dans la zone du projet.
- **Santé et sécurité des communautés** : Le pillage des cultures par les animaux sauvages (éléphants et singes, entre autres) peut réduire considérablement les revenus et la sécurité alimentaire des communautés rurales, suscitant des perceptions négatives à l'égard des animaux sauvages et perpétuant la pauvreté. Les conflits entre l'homme et la faune constituent une menace majeure pour les populations d'animaux sauvages et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles. Ces conflits sont de plus en plus fréquents au Gabon, où la population humaine ne cesse de croître. L'ESMF du projet PFP identifie et énumère des mesures visant à atténuer les conflits entre l'homme et la faune (telles que le soutien à des barrières électriques innovantes ou des compensations monétaires).

ANNEXE G : Tableau budgétaire

Veillez télécharger et coller le tableau budgétaire ci-dessous*.

ANNEXE H : ESMF du projet

ANNEXE I : Analyse de genre et plan d'action

ANNEXE J : Plan d'engagement des parties prenantes (SEP)

ANNEXE K : Rapport sur les indicateurs de base du GEF/GBFF

ANNEXE L : Termes de référence pour les postes clés

ANNEXE M : Évaluation des risques climatiques du projet

ANNEXE N : Enseignements tirés du projet HWC, résumé du projet de la Banque mondiale - ID FEM 9212

ANNEXE O : Informations initiales sur les aires protégées du projet et les communautés environnantes

ANNEXE P : Analyse METT - Comment les interventions de ce projet HWC amélioreront les notes METT